

Réunion du Conseil - (Séance publique)
Le 9 décembre 2022 à 19 heures

Réunion Microsoft Teams

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Salle du Conseil, en mode hybride et présentiel, au 116, Cornélius Parkway, Toronto, ON
 Si vous désirez assister en présentiel, merci de communiquer avec la secrétaire de séance,
M^{me} Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca d'ici midi, le **9 décembre 2022**.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

Membres élus du Conseil :

Mme Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M. Benoit Fortin (Vice-président) Toronto (Est)	Mme Emmanuelle Richez Essex
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M. Yvon Rochefort Peel
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	Mme Stefania Sigurdson Forbes York
Mme Geneviève Oger (Présidente) Toronto (Ouest)	VACANT Toronto (Centre)
M. David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	VACANT Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
M^{lle} Marème Diongue - Élève conseillère	M^{lle} MarieLys Wabgou - Élève conseillère

Membres de l'administration

M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M^{me} Sonia N. Likibi Directrice des ressources humaines
M^{me} Dounia Bakiri Adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire	M^{me} Mirela Lonian Surintendante de l'éducation par intérim
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Jason Rodrigue Surintendant des affaires et trésorier
M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice Surintendant de l'éducation par intérim
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
M. Miguel Ladouceur Directeur du SIEP	M^{me} Tricia Verreault Surintendante exécutive de l'éducation
M. Steve Lapierre Directeur des communications et du marketing	

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 [Reconnaissance des territoires des peuples autochtones](#)

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 Approbation de l'ordre du jour

2.2 Déclaration de conflit d'intérêts

2.3 [Adoption du procès-verbal](#) de la séance publique du Conseil tenue le 14 octobre 2022

2.4 [Adoption du procès-verbal](#) de la réunion inaugurale d'organisation tenue le 18 novembre 2022

2.5 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 14 octobre 2022

2.6 Questions découlant du procès-verbal de la réunion inaugurale d'organisation tenue le 18 novembre 2022

3. DÉLÉGATION (s'il y a lieu)

4. RAPPORTS D'INFORMATION

4.1 Rapport de la présidence

4.2 [Rapport de la direction de l'éducation par intérim](#)

4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

4.4 Tour de table des activités des autres membres du Conseil¹

4.5 Rapports de représentation : mise à jour

4.5.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

4.5.1.1 [Nomination au comité de l'ACÉPO](#) – membre suppléant

4.5.2 Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

4.5.2.1 [FNCSF](#) – ayant droit communiqué de presse

4.5.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

4.6 [Correspondance](#)

- 4.6.1 Lettre de félicitations en date du 15 novembre 2022, adressée à M. Fabien Hébert pour son élection à la présidence de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) ;
- 4.6.2 Lettre en date du 15 novembre 2022, adressée au directeur de l'Éducation au sujet de la pandémie pour réinstaurer les masques dans les écoles de la part de M. Jean-François Pagé ;
- 4.6.3 Lettre de félicitations en date du 16 novembre 2022, adressée à Mme Marie-France Lefort et Mme Julie Jardel, Présidente et Directrice générale du Centre francophone de Hamilton (CFH) à l'occasion du 50^e anniversaire du Centre de Hamilton ;
- 4.6.4 Lettre en date du 23 novembre 2022, adressée à la présidente du Conseil, Mme Oger pour la féliciter de sa réélection à titre de présidente du Conseil Viamonde, de la part de Mme Isabelle Girard, directrice générale et M. Benoît Fortin, président de l'ACÉPO; les autres membres ont reçu également une lettre personnalisée de félicitations ;
- 4.6.5 Lettre en date du 24 novembre 2022, adressée à Mme Geneviève Oger pour la féliciter de sa réélection à titre de présidente du Conseil Viamonde, de la part du président M. Simon Cloutier et la directrice générale, Mme Valérie Morand de FNCSF.

5. **RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS**

5.1 **BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

- 5.1.1 Rapport annuel 2021-2022 (**séance tenante**)
- 5.1.2 [Calendrier des réunions](#) du Conseil pour l'année 2023

5.2 **AFFAIRES**

- 5.2.1 [Prévisions budgétaires révisées 2022-2023](#)

5.3 **ÉDUCATION**

- 5.3.1 [Rapport n° 4 - Comité des participations des parents \(CPP\)](#) du 24 novembre 2022

- 5.3.2 [Rapport n° 3 - Comité consultatif de l'enfance en difficulté \(CCED\) du 15 novembre 2022](#)
- 5.3.3 [Rapport n° 4 - Comité consultatif de l'enfance en difficulté \(CCED\) du 15 novembre 2022](#)
- 5.3.4 [Rapport - Demandes hors zone 2022-2023](#)
- 5.3.5 [Sortie éducative](#)
- 5.3.6 [Les résultats de l'OQRE- Public](#)
- 5.4 **SIEP**
 - 5.4.1 [Proposition de changement - zones de fréquentation de l'École élémentaire Charles-Sauriol](#)
 - 5.4.2 [Mise en disponibilité du Conseil: L'ancienne école Champlain](#)
- 5.5 **RÉVISION DES POLITIQUES**
 - Pour approbation à la suite de consultation**
 - 5.5.1 [Politique n° 2,05](#) - Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent
 - Pour approbation aux fins de consultation**
 - 5.5.2 [Politique n° 3,15](#) - Équité et éducation inclusive
- 6. **AVIS DE MOTION**
- 7. **RÉCEPTION DES RAPPORTS EN BLOCS DU 9 DÉCEMBRE 2022**
- 8. **ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE**
 - 8.1 Point 4.1.1 « Changements au sein du personnel »

9. AUTOÉVALUATION

En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève?

10. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

¹Tour de table des membres : ex., participation à des formations ou symposium; représentation du Conseil à un gala ou une cérémonie; rencontre avec la municipalité ou un organisme communautaire; démarchage politique.

Reconnaissance des Territoires

Siège social du Conseil scolaire Viamonde

Nous, au siège social du Conseil scolaire Viamonde, respectons cette terre qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite et soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous nous rappelons que nous vivons sur un territoire visé par l'accord du bol à une cuillère, et le Traité de Niagara, représenté par la chaîne de l'alliance.

Nous reconnaissons aussi que le siège social se trouve sur une terre visée par le traité 13, terre des Anishinaabe, dont les Mississaugas du Credit, des Haudenosaunee et des Wendat. Aujourd'hui, plusieurs peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuit vivent sur ce territoire.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant les ressources, pour les générations à venir.

[Carte de territoires: Native-land.ca](http://Native-land.ca) | La terre de quels aïeux?

[Carte des traités et des réserves en Ontario](http://Ontario.ca) | Ontario.ca

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR



NON-ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 14 octobre 2022

Le Conseil se réunit en séance publique de **19 h à 21 h 19** au siège social de Toronto, 116 Cornelius Parkway, Toronto M6L 2K5 – Réunion hybride.

Membres présents :	
Conseillère Geneviève Oger (Présidente du Conseil) Toronto (Ouest)	Conseiller Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe
Conseiller Benoit Fortin (Vice-Président du Conseil) Toronto (Est)	Conseillère Véronique Émery Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
Conseiller Pierre Girouard Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	Conseillère Pascale Thibodeau Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron
Conseiller Pierre Lambert Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	Conseillère Karine Ricard York
Conseiller Yvon Rochefort Peel	
M^{lle} Marème Diongue - Élève conseillère	M^{lle} MarieLys Wabgou - Élève conseillère

Membres absents :	
Conseillère Sylvie A Landry Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	Conseillère Chloë Robert Toronto (Centre)
Conseiller Guillaume Teasdale Essex	

Membres de l'administration :	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M^{me} Sonia N. Likibi Directrice des ressources humaines
M^{me} Dounia Bakiri – En ligne Adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire	M^{me} Mirela Lonian – En ligne Surintendante de l'éducation par intérim
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Jason Rodrigue – En ligne Surintendant des affaires et trésorier
M. Roland Desloges – En ligne Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice – En ligne Surintendant de l'éducation par intérim
M. Hugues Kamga Wambo – En ligne Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte – En ligne Surintendante de l'éducation
M. Steve Lapierre – En ligne Directeur des communications et du marketing	M^{me} Tricia Verreault – En ligne Surintendante exécutive de l'éducation

Membre de l'administration absent :	
M. Miguel Ladouceur Directeur du SIEP	

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique)

14 octobre 2022

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Conseiller Fortin lit la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

2. AFFAIRES COURANTES

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un ajout et un point est enlevé à l'ordre du jour public :

- Le point n° 5.2.2 *Élections scolaires - Poste vacant, région de Niagara* est retiré.
- Le point n° 6 est ajouté - *Réception des rapports.*

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec modification.

ADOPTÉE

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Girouard, propose :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 16 septembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL TENU LE 16 SEPTEMBRE 2022

Il n'y a aucune question déroulant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 16 septembre 2022.

3. DÉLÉGATION

Il n'y a aucune délégation.

4. RAPPORTS D'INFORMATION

4.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mot de la présidente Geneviève Oger – octobre 2022

Aucun rapport de la présidence.

4.2 AUREVOIR À CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

Certains membres du Conseil quittent la table au mois d'octobre 2022. La présidente du Conseil, Mme Oger profite pour remercier les membres sortants : Mesdames Landry, Thibodeau, Émery, Ricard et Robert; puis messieurs, Lambert, Girouard et Teasdale.

Chaque conseiller a reconnu le travail accompli d'un membre sortant, puis lui a remis un cadeau.

4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport du directeur de l'éducation par intérim.

QUE le présent *Rapport du directeur de l'éducation par intérim* soit reçu.

4.4 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Les deux élèves conseillères présentent leur rapport mensuel.

Chers membres du personnel et chers conseillers,

Nous tenons d'abord à remercier tous nos conseils des élèves, pour le merveilleux Forum des jeunes qui a eu lieu pendant la dernière semaine de septembre. Ce fut un immense succès et un plaisir de vous rencontrer. D'ailleurs, plusieurs des activités qui seront nommées dans ce rapport découlent des sessions de planification qui vous ont été offertes lors du Forum. Nous tenons à remercier l'équipe d'animation culturelle et souligner la présence de M. Michel Laverdière, notre directeur de l'éducation par intérim.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique)

14 octobre 2022

Le mois d'octobre est un mois plein d'activités dans nos écoles. Il souligne tout d'abord le mois de l'histoire islamique. Bien que le Conseil scolaire Viamonde soit un conseil laïque, nous respectons tous nos membres du personnel et élèves qui pratiquent la religion. À l'école secondaire Ronald-Marion, une boîte de questions anonymes a été mise à la disponibilité des élèves pour qu'ils puissent s'éduquer au sujet des stéréotypes liés à l'Islam. Les questions sont vérifiées et filtrées et, par la suite, si la question posée est respectueuse, une réponse est donnée aux annonces.

Les soirées Curriculum ont aussi lieu pendant la période de fin septembre - début octobre. Bien que certaines écoles comme Norval-Morisseau ou Ronald-Marion aient déjà eu leurs soirées Curriculum en septembre, d'autres écoles comme Toronto-Ouest les ont tenues en ce début octobre. Pour l'occasion, Toronto-Ouest a organisé un barbecue et des jeux avec un spectacle d'Amadou Kienou et sa troupe de musiciens danseurs. C'est toujours un plaisir pour les enseignants de rencontrer les parents et d'informer ceux-ci de notre cheminement. Merci à tous les élèves bénévoles ces jours-là !

Le 5 octobre, nous avons souligné la journée mondiale des enseignants. Nous tenons à remercier le personnel enseignant de toutes nos écoles pour leur excellent travail et leur dévouement envers les élèves. À Ronald-Marion, les élèves ont offert des cartes à tous leurs enseignants en guise de remerciements.

Le 6 et le 7 octobre, les écoles Roméo-Dallaire et Ronald-Marion tiendront des assemblées pour présenter leurs conseils d'école et leurs plans de l'année.

À l'école Toronto-Ouest, la journée Terry Fox a eu lieu le 7 octobre 2022. Les élèves ont couru et un recueil de dons a eu lieu.

Le 9 octobre 2022 était la journée internationale de la santé mentale, une journée qui nous rappelle l'importance du bien-être mental et des pauses. Nous avons tous droit à un environnement scolaire sain. Nous vous encourageons à prendre connaissance des travailleurs sociaux dans vos écoles et à leur parler en cas de besoin, sinon n'oubliez pas qu'il y a des lignes téléphoniques disponibles si vous avez besoin de parler et que nous sommes là pour entendre vos besoins. Ligne d'assistance Good2Talk : 1-866-925-5454 ou SMS GOOD2TALKON au 686868. La ligne d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 de l'Ontario pour les étudiants de niveau postsecondaire.

Le 10 octobre soulignait également la journée internationale des filles. Nous espérons que toutes nos élèves s'identifiant comme fille ont passé une agréable journée !

Du 13 au 14 octobre, date qui est malheureusement tombée sur la rencontre mensuelle des conseillers de Viamonde, les membres du comité de participation des élèves et les élèves conseillères auront leur première rencontre !!

Les activités sportives ont repris de plus belle cette année ! En ce mois d'octobre, la saison de volleyball pour les garçons est déjà entamée. Certaines de nos écoles joueront des matchs le 13 octobre à Durham et le 20 octobre à l'école Ronald-Marion. Bonne chance !!

Le 19 octobre la formation ViaDj aura lieu. C'est une excellente façon d'introduire les élèves intéressés à la musique et plus spécifiquement au métier de DJ à ce monde !

Le 20 octobre sera la journée de reconnaissance du personnel EPE (éducateurs et éducatrices de la petite enfance). Nous souhaitons à tout notre personnel de la petite enfance une bonne journée et les remercions pour leur travail incroyable au sein de nos établissements.

En fin octobre, l'école Toronto-Ouest planifie d'organiser un Camp des Dragons, une activité de camping après l'école pour les 7e. Ceux-ci restent après l'école et y dorment une nuit pour apprendre à mieux se connaître en faisant des activités pendant deux jours.

Évènement final mais non le moindre, Halloween aura lieu le 31 octobre. À l'occasion, plusieurs conseils des élèves ont préparé des activités pour la journée et tout au long du mois. Les écoles Toronto-Ouest, Roméo Dallaire et Ronald-Marion auront une maison hantée le 31 octobre. L'école David-Saint-Jacques organisera une salle d'évasion pour le 31 ainsi qu'un photo Booth, kahoot, un bingo et un "trick or treat" avec les enseignants de l'école.

Les écoles David-Saint-Jacques et Ronald-Marion planifient aussi d'avoir des concours de costumes et des concours de décorations dans la semaine précédant l'Halloween. Roméo Dallaire aura aussi un défilé de costumes et un jeu d'estimation de bonbons. David Saint Jaques organisera en plus, une chasse au trésor et un évènement d'improvisation tandis que Ronald-Marion aura une vente de pâtisserie, un jeu de devinettes, une soirée film et une semaine d'esprit.

Vos élèves conseillères,
Marème Diongue et Marie-Lys Wabgou

QUE le présent rapport sur *Les activités dans les écoles secondaires* soit reçu.

4.5 TOUR DE TABLE DES ACTIVITÉS DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Ce point sur le tour de table permet aux conseillers de faire état des activités scolaires auxquelles ils ont pu participer récemment, ou encore de faire connaître des informations locales pertinentes.

Conseiller Lapointe informe la table qu'il a assisté à la levée du drapeau Franco-ontarien avec le maire de Barrie, Jeffrey Robert Lehman.

Conseillère Thibodeau encourage fortement chaque membre qui se présente, par acclamation ou pas de mettre leurs biographies avec leurs contacts sur le site des élections municipales scolaires de l'Ontario pour que les personnes puissent leur rejoindre. Mme Oger transmettra l'information aux membres du Conseil qui souhaiterait le faire à l'approche des élections

La présidente et conseillère Oger a assisté à la levée de drapeau au Queensland avec des élèves de Viamonde et de Mon Avenir. Elle souligne le bel exposé entre les élèves conseillères des deux conseils. Elle félicite Mareme Diongue.

Conseiller Girouard était lui à Hamilton et à Oakville pour la levée du drapeau. Il se dit très fier de ces événements qui se multiplient chaque année.

La conseillère élève, MarieLys Wabgou a participé au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) qui a eu lieu à Charlottetown, du 5 au 7 octobre 2022. Elle a eu la chance de rencontrer beaucoup de jeunes autour du Canada. Des sujets intéressants sur le programme, comme la francophonie dans nos écoles et la santé mentale, ont constitué une expérience formidable.

Conseiller Rochefort est l'un des invités à participer le 30 octobre 2022 au Chez Nous Toastmasters Club. Le thème est sur le rôle des conseillères et conseillers scolaires.

Conseiller Fortin a également participé à la levée du drapeau de la région d'York à l'école Norval Morisseau organisé par l'AFRY, un événement fort apprécié.

Conseillère Émery a participé à la levée du drapeau dans la région du Niagara. Il s'agissait d'une première où l'ensemble des écoles et des directions étaient réunis en un seul endroit créant ainsi un meilleur effet de la présence des francophones dans la péninsule Elle a également pris part au barbecue et à la journée portes ouvertes dans les écoles Nouvelle Horizon et Franco Niagara, et a rencontré à cette occasion la surintendante Turcotte. Enfin, elle souligne que depuis septembre, elle siège au conseil d'administration de la maison de la culture francophone de Niagara, un nouvel organisme.

4.6 Rapports de représentation : mise à jour

4.6.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

4.6.2 Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Le congrès de la FNCSF a eu lieu à Yukon suivi d'une élection. Le conseiller Lapointe a confirmé sa participation au congrès. Les membres votant sont conseillères Thibodeau, Émery et conseiller Rochefort.

4.6.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

Le 17^e Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) aura lieu le 29 octobre 2022 de 10 h à 12 h sur la plateforme Zoom.

Voici le lien pour plus de détails

[AFO | Assemblée générale annuelle de l'AFO 2022 \(monassemblee.ca\)](https://monassemblee.ca)

4.7 Correspondance de septembre 2022

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

QUE la correspondance soit reçue.

5. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS POUR DÉCISION

5.1 BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

5.1.1 Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ébauche du calendrier des réunions du Conseil pour prochaine année 2023.

Après une période de discussion entre les membres, l'administration présentera un nouveau calendrier à la prochaine réunion du Conseil.

5.1.2 Règlement de procédure, ébauche

Les membres prennent connaissance de la révision des règlements administratifs du Conseil amorcée lors de la retraite tenue le 25 juin 2022.

M. Laverdière informe les membres du Conseil que ce rapport est présenté à la table en version ébauche. L'administration continuera de travailler avec les membres du Conseil au courant de l'année scolaire. Les comités demeurent à définir avant d'aller en version finale.

Après une période de discussions et de correction, conseiller Fortin, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le présent rapport sur le *Règlement de procédure* soit reçu.

QUE le *Règlement de procédure* soit affiché avec les corrections avant le 15 novembre, sous la section Gouvernance de la page web du Conseil.

ADOPTÉES

5.1.3 1^{er} Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur le 1^{er} Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 approuvé lors de la réunion extraordinaire du 2 décembre 2020.

La présidente du Conseil, Mme Oger précise que le rapport annuel est constitué des quatre rapports trimestriels afin de voir l'évolution de travail et aussi permettre le personnel d'avoir une mise à jour du plan pluriannuel.

QUE le présent rapport sur le *Bilan trimestriel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025* soit reçu.

5.2 AFFAIRES

5.2.1 Entériner la Fiche de renseignement du 20 septembre 2022 - Établissement du comité de vérification de conformité du financement de la campagne électorale - Élection 2022

Après avoir examiné la fiche de renseignement sur l'*Établissement du comité de vérification de conformité du financement de la campagne électorale - Élection 2022* qui a pour but d'établir le comité de vérification de conformité du financement pour la campagne électorale 2022., Conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Émery, propose :

QUE le présent rapport sur l'*Établissement du comité de vérification de conformité du financement de la campagne électorale - Élection 2022* soit reçu.

QUE le Conseil entérine aux archives les décisions suivantes :

- l'approbation du processus de sélection des membres du Comité de vérification de conformité ;
- la confirmation que le Comité de vérification de conformité soit composé de trois membres ;
- l'approbation de la nomination de Carolyn Bastien, Marc Cantin et Alain Gélinas pour siéger à son Comité de vérification de conformité ; selon les modalités présentées dans la fiche de renseignements du 20 septembre 2022.

ADOPTÉES

5.3 COMMUNICATIONS

5.3.1 Rapport n° 1 – Comité de communications du 12 septembre 2022

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport n° 1 Comité de communications du 12 septembre 2022.

QUE le présent rapport soit reçu.

5.4 ÉDUCATION

5.4.1 Sorties éducatives

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les sorties éducatives à l'extérieur de la province, conseiller Lapointe, appuyé par conseillère Émery, propose :

QUE le présent rapport sur les *Sorties éducatives* soit reçu.

QUE la demande pour les sorties dont le présent rapport fait l'objet soit approuvé.

ADOPTÉES

5.4.2 Sondages de climat scolaire et de satisfaction 2021-2022

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les sondages de climat scolaire et de satisfaction 2021-2022, conformément à la note Politique/Programmes n° 145.

L'administration a reçu le rapport de l'organisme Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ). Des travaux sont en cours pour assurer le suivi avec les écoles du Conseil.

Une discussion s'en suit entre les membres du Conseil.

QUE le présent rapport sur le *Sondage de climat scolaire et de satisfaction 2021-2022* soit reçu.

5.4.3 Rapport n° 2 (2022-2023) du Comité d'équité et droit de la personne (CDP) du 3 octobre 2022

Conseillère Ricard présente le *Rapport n° 2 du Comité d'équité et droit de la personne (CDP) du 3 octobre 2022*.

QUE le présent rapport soit reçu.

5.5 RÉVISION DES POLITIQUES

5.5.1 Politique n° 1,05 Rémunération des membres du Conseil

Après avoir pris connaissance de la *Politique n° 1,05 Rémunération des membres du Conseil*, conseillère Émery, appuyée par conseillère Thibodeau, propose :

QUE le présent rapport sur la *Politique n° 1,05 Rémunération des membres du Conseil* soit reçu.

QUE la version révisée de la *Politique n° 1,05 Rémunération des membres du Conseil* soit approuvée telle que présentée.

ADOPTÉES

5.5.2 Politique n° 2,27 Surveillance électronique

Les membres du Conseil prennent connaissance de la *Politique n° 2,27 Surveillance électronique*.

Après une période de questions, conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le présent rapport sur la *Politique n° 2,27 Surveillance électronique* soit reçu.

QUE la *Politique n° 2,27 Surveillance électronique* soit approuvée telle que présentée.

ADOPTÉES

5.5.3 Politique n° 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent sur les structures

Le directeur de l'éducation par intérim, M. Laverdière informe les membres du Conseil que l'administration reviendra à la table avec la révision de la *Politique n° 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent sur les structures* dans une prochaine réunion ordinaire publique, soit en décembre. Le rapport tiendra compte d'un aperçu du travail effectué à ce jour.

6. RÉCEPTION DES RAPPORTS DU 14 OCTOBRE 2022

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le Conseil reçoive en bloc les documents présentés en réunion publique à titre d'information et aux fins de discussion seulement :

4.3 *Rapport de la direction de l'éducation par intérim*

4.4 *Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles*

4.7 Correspondance de septembre 2022

5.1.3 1^{er} bilan trimestriel de la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2025

5.2.1 Entériner la fiche de renseignement du 20 septembre 2022 - *Établissement du comité de vérification de conformité du financement de la campagne électorale - élection 2022*

5.3.1 *Rapport n° 1 – Comité de communications du 12 septembre 2022*

5.4.2 *Sondages de climat scolaire et de satisfaction 2021-2022*

5.4.3 *Rapport n° 2 (2022-2023) - Comité d'équité et droit de la personne (CDP) du 3 octobre 2022*

6. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

7. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

7.1 Point 5.1.1 *Changements au sein du personnel*

7.2 Point 5.2.1 – *Mise en disponibilité de deux terrains du Thames Valley DSB*

Conseillère Ricard, appuyée par conseillère Thibodeau, propose :

QUE les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous mentionnés soient transférées en séance publique.

7.1 Point n° 5.1.1 - *Changements au sein du personnel (Annexe A)*

QUE le présent rapport soit reçu.

7.2 Point 5.2.1 *Mise en disponibilité de deux terrains du Thames Valley DSB*

QUE le présent rapport sur la *Mise en disponibilité de deux terrains du Thames Valley DSB* soit reçu.

QUE le Conseil entérine la décision de ne pas démontrer d'intérêt aux terrains du Thames Valley DSB situés au 102 Dereham Dr., à Tillsonburg et au 239 Miller Road, à Dutton.

ADOPTÉES

8. AUTOÉVALUATION

En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent-elles la réussite et le bien-être de chaque élève en salle de classe?

Conseiller Fortin trouve que les conseillers scolaires effectuent leur travail en considérant le bien-être des élèves et de la communauté francophone. La rencontre du Conseil de ce soir fut très productive

Conseillère Thibodeau croit que le Conseil a véritablement le bien-être de nos élèves lorsqu'il reçoit des rapports comme le sondage ou autres.

Conseiller Lambert remercie l'administration pour ses 24 années en tant que conseiller. Il était très fier d'avoir pu voir la progression du Conseil et lui souhaite un succès continu.

Nos conseillers élèves remercient tous les conseillers sortants au nom de tous les jeunes pour leur dur labeur et leur dévouement envers nos écoles et la communauté.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL

À **21 h 19**, les points à l'ordre du jour étant épuisés, conseillère Émery, appuyée par conseillère Thibodeau, propose :

QUE la réunion publique du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,**

Michel Laverdière

La présidente du Conseil,

Geneviève Oger

**PROCÈS-VERBAL
 DE LA RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION
 DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (SÉANCE PUBLIQUE)**

Le 18 novembre 2022

Le Conseil se réunit en séance publique de **19 h à 21 h 46** au siège social de Toronto situé au 116, Cornelius Parkway à Toronto M6L 2K5.

Deux personnes du public assistent à la réunion via Teams.

Membres du Conseil présents :	
Mme Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings <i>(Elle quitte la salle de 21 h 15 à 21 h 26)</i>	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M. Benoit Fortin - (Vice-président) Toronto (Est)	Mme Emmanuelle Richez Essex
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M. Yvon Rochefort Peel
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	Mme Stefania Sigurdson Forbes York
Mme Geneviève Oger - (Présidente) Toronto (Ouest)	VACANT Toronto (Centre)
M. David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	VACANT Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
M^{lle} Marème Diongue - Élève conseillère	M^{lle} MarieLys Wabgou - Élève conseillère (en ligne)
Membres de l'administration présents:	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M^{me} Sonia N. Likibi Directrice des ressources humaines
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Jason Rodrigue Surintendant des affaires et trésorier
M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice Surintendant de l'éducation par intérim
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
M. Miguel Ladouceur Directeur du SIEP	M^{me} Tricia Verreault Surintendante exécutive de l'éducation
M. Steve Lapierre (en ligne) Directeur des communications et du marketing	
Membres de l'administration absents:	
M^{me} Dounia Bakiri Adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire	M^{me} Mirela Lonian Surintendante de l'éducation par intérim

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les élèves conseillères lisent la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

Changement à l'ordre du jour

M. Laverdière apporte une modification à l'ordre du jour, en incluant le point *Ordre du jour* et deux autres ajouts au point 3.1:

- 3.1.4 : La grève SCFP
- 3.1.5 : Les consultations à Viamonde

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Rochefort propose :

QUE l'*Ordre du jour* soit adopté avec modification.

ADOPTÉE

2. ÉLECTIONS

M. Laverdière, directeur de l'éducation par intérim, souhaite la bienvenue à l'assemblée en cette réunion inaugurale du nouveau Conseil. Il présente officiellement les membres élus avec les résultats de votes lors de l'élection du 24 octobre 2022.

2.1 Assermentation des membres élus

Lors de la cérémonie d'assermentation, les membres à tour de rôle font leur déclaration et procèdent ensuite à la signature officielle de leur assermentation et aussi, s'ils le désirent, procède au serment d'allégeance.

Après la cérémonie d'assermentation, le directeur de l'éducation déclare le Conseil légalement constitué.

À titre de président d'assemblée et ce, jusqu'à l'élection de la présidence du Conseil, M. Laverdière présente d'abord les règles de procédures en vue des élections puis passe au processus d'élections.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

2.2 Nomination des scrutateurs ou scrutatrices

Sur recommandation du directeur de l'éducation, M. Rodrigue et Mme Verreault sont sélectionnés comme scrutateurs pour les élections.

2.3 Élection de la présidence du Conseil : l'élection terminée, la personne élue assume la présidence de la réunion

Le directeur de l'éducation invite les mises en candidature pour le poste de présidence du Conseil.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE conseillère Oger soit nommée à la présidence du Conseil.

N'ayant pas d'autres candidatures, les mises en nomination sont déclarées closes.

Conseillère Oger accepte sa mise en nomination. Elle est donc nommée par acclamation à la présidence du Conseil.

2.4 Mot de la présidence élue

Chers collègues,
Chers membres du personnel,
Chers amis,

Je vous remercie de m'accorder votre confiance.

Je me fais un devoir de remplir mes fonctions avec humilité, au meilleur de mes capacités. Et en privilégiant l'écoute. Le dialogue est notre outil de travail le plus important. Ce dialogue sera parfois laborieux et plus compliqué que nous le souhaiterions, avec des échanges parfois animés. Mais il doit rester ouvert, et respectueux des différences de personnes et de perspectives.

Pour cela, rappelons-nous que le souhait de tous est de maintenir une saine gouvernance et d'assurer la réussite de nos élèves.

Nous nous préparons à en entamer une période que nous aimerions appeler postpandémique, mais qui ne l'est probablement pas autant que nous le souhaiterions.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

Le personnel du conseil à tous les niveaux a été très sollicité durant les deux dernières années. Il a abordé les défis avec courage et détermination. Je souhaite leur accorder mon soutien, où qu'ils soient au niveau de la chaîne. Nos familles, elles, rapportent un certain épuisement, qui mine parfois leur patience. Malgré cela, nous avons plusieurs dossiers clés à faire progresser.

Il y a une école secondaire en construction à Toronto qui doit ouvrir en septembre prochain, exigeant de délicates tractations avec la municipalité et les voisins. Nous avons un projet d'école à Hamilton qui prend beaucoup plus de temps que nous le souhaiterions, et maintenant un projet d'école très attendu à Ajax. Sans compter les projets que nous n'avons pas encore pu concrétiser. Il faudra également négocier des ententes collectives avec les différents syndicats représentant notre personnel, et aussi faire face à tous les défis que nous ne connaissons pas encore. Il me fait plaisir d'entamer ce travail avec chacun de vous.

J'ai eu l'occasion de discuter avec certains nouveaux conseillers. Vous venez d'horizons variés, avec des expériences professionnelles hétéroclites, qui, je sais, amèneront des perspectives utiles à nos discussions.

Rappelez-vous que nos décisions sont collectives. Travaillons ensemble, de concert avec l'administration, pour offrir le meilleur à nos élèves, qu'ils soient à Windsor, Sarnia ou Toronto.

L'essentiel est qu'ils puissent apprendre et s'épanouir en français, comme nous le garantit la Charte canadienne des droits et libertés.

Merci.

Mme Geneviève Oger

Présidente du Conseil scolaire Viamonde

2.5 Élection de la vice-présidence

La Présidente du Conseil, Mme Oger invite les mises en candidature pour le poste de vice-présidence du Conseil.

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Rochefort propose :

QUE conseiller Fortin soit nommé à la vice-présidence du Conseil.

N'ayant pas d'autres candidatures, les mises en nomination sont déclarées closes.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

Conseiller Fortin accepte sa mise en nomination. Il est donc nommé par acclamation au vice-président du Conseil.

2.6 Mot de la vice-présidence élue

Chers collègues,
Chers membres du personnel,
Chers amis,

Je vous remercie de m'accorder votre confiance! Je la reçois bien humblement. Je me ferai un devoir de remplir mes fonctions au meilleur de mes capacités. Je me dois de féliciter notre présidence la conseillère Oger. Je lui assure mon entière collaboration.

D'ailleurs, je joins ma voix à la sienne pour réitérer que le dialogue est notre outil de travail le plus important. Un dialogue équilibré qui comprend autant de prises de paroles que d'écoute.

Je remercie aussi l'équipe administrative pour son appui. Et soyez assuré de la nôtre.

Je suis très heureux de continuer ce travail avec chacun de vous en mettant toujours l'élève au cœur de nos décisions. Nos jeunes ont besoin d'une instruction laïque de qualité en français et c'est pour actualiser cette mission que nous avons été élus à cette table.

Je resterai disponible pour appuyer chacun d'entre vous au niveau local, si vous le souhaitez.

Je souhaite un excellent mandat à toutes et à tous.

Merci.

M. Benoit Fortin
Vice-président

2.7 Destruction des bulletins de vote

Sans objet

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

3. RAPPORTS DES SECTEURS

3.1 Bureau de la direction de l'Éducation

3.1.1 Politique Gouvernance – Comités du Conseil

M. Gregory apporte des modifications linguistiques et quelques changements au rapport.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe propose :

QUE le Rapport *Politique Gouvernance – Comités du Conseil* en date du 18 novembre 2022 soit reçu.

QUE la politique *Gouvernance – Comités du Conseil* soit approuvée avec modification.

ADOPTÉES

3.1.2 Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023

Les membres du Conseil examinent le Rapport *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023*.

Après une période de discussion, il est proposé que la réunion de janvier 2023 se tienne le 18 janvier 2020 au lieu du 19 janvier 2023.

Un rapport amendé sera présenté à la prochaine rencontre en décembre 2022.

3.1.3 Élections - poste vacant, région de Niagara

Les membres du Conseil prennent connaissance du Rapport *Élections – poste vacant, région de Niagara*.

Après une période de discussion, il est recommandé de prolonger à quinze (15) jours ouvrables la période de soumission des candidatures. La présidente, Mme Oger souhaite voir les candidatures reçues.

Conseillers Lapointe et Rochefort sont nommés sur le comité de sélection des candidats.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort proposent :

QUE le Rapport *Élections - Poste vacant, région de Niagara* en date du 18 novembre 2022 soit reçu.

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Dandavino propose :

QUE le Conseil approuve la démarche telle qu'amendée pour pourvoir le poste vacant de la région de Niagara.

QUE le Conseil nomme immédiatement les deux membres du comité de sélection des candidats.

ADOPTÉES

3.1.4 La grève SCFP

Dans son rapport verbal, M. Laverdière informe la table qu'en cas de grève le lundi 21 novembre 2022, le Conseil sera fermé.

Les seules personnes présentes dans l'école les premiers jours seront, les directions d'écoles, les secrétaires, les techniciens informatiques et les bibliotechniciens afin de permettre aux parents de venir récupérer les équipements électroniques.

Les garderies accueilleront des enfants du préscolaire (0-4 an) et assureront le nettoyage de leurs locaux.

Mme Oger ajoute qu'en cette période de négociation, le seul porte-parole reste l'ACÉPO.

3.1.5 Les consultations à Viamonde

M. Laverdière fait une mise à jour sur les consultations publiques actuelles. Une première consultation est en cours à la suite d'une demande des parents des écoles élémentaires Charles-Sauriol et Pierre-Elliott-Trudeau. L'administration présentera un rapport à une réunion ultérieure du Conseil, suivi d'une recommandation.

Le Conseil entreprend une consultation publique pour la zone de fréquentation de l'école secondaire dans l'est de Toronto, pour laquelle l'ouverture est prévue en septembre 2023. Une lettre sera envoyée à la communauté. L'administration travaille conjointement avec la ville pour une deuxième consultation auprès des résidents du quartier sur l'utilisation du parc adjacent.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

3.2 AFFAIRES

3.2.1 Rapport n° 2 du Comité de vérification pour 2022-2023

Conseiller Fortin, présente aux membres du Conseil le Rapport *n° 2 du Comité de vérification pour 2022-2023*, en date du 8 novembre 2022.

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Fortin propose :

QUE le Rapport *n° 2 du Comité de vérification pour 2022-2023*, présenté en date du 18 novembre 2022, soit reçu.

ADOPTÉE

3.2.2 États financiers 2021-2022

M. Raymond Alexis, responsable de dossier chez Raymond Chabot Grant Thornton, présente le Rapport *États financiers 2021-2022* aux membres du Conseil, à la suite de l'audit des états financiers pour l'année financière 2021-2022 par le vérificateur externe.

Il passe en revue la comparaison des revenus et des dépenses ainsi que les excédents accumulés qui ont été effectuées par rapport au budget alloué.

Ensuite, M. Rodrigue, le surintendant des affaires, fait un survol du Rapport *états financiers 2021-2022* en apportant des précisions sur certaines enveloppes budgétaires. Il profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe des finances pour le travail accompli dans ce dossier.

Après avoir éliminé la recommandation sur l'approbation des états financiers du Comité de vérification, conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE les *États financiers 2021-2022* et ses annexes, en date du 18 novembre 2022, soient reçus.

Approbation de l'affectation statutaire

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE l'affectation statutaire de 210 300 \$ soit affectée vers le surplus non disponible à des fins de conformité.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

QUE le solde du déficit annuel de 1 565 400 \$ soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé, disponible à des fins de conformité.

Approbation des affectations entre comptes de surplus

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Gregory, propose :

QUE l'excédent de fonctionnement accumulé soit affecté comme suit :

- 956 669 \$ au compte de surplus pour nouvelles écoles, en vue de l'ouverture de l'école secondaire à l'est de Toronto;

QUE l'excédent de fonctionnements accumulé soit affecté comme suit :

- 720 000 \$ du compte de surplus pour les projets différés ;
- 21 204 \$ du compte de surplus pour les intérêts sur la dette non supportée;
- 69 056 \$ du compte de surplus du fonds d'amortissement du TDSB;
- 325 884 \$ du compte de surplus pour les projets d'immobilisation engagés pour la dépense d'amortissement associée incluant l'ajustement des années précédentes de 29 930 \$;

QUE le surplus de projets d'immobilisation engagés soit affecté comme suit :

- 44 263 \$ du compte de surplus pour les nouvelles écoles;

QUE le Conseil approuve les états financiers pour l'année scolaire 2021-2022, tels que présentés à l'annexe A, et ce, selon la recommandation du Comité de vérification à cet effet.

ADOPTÉES

3.3 ÉDUCATION

3.3.1 Rapport n° 1 du Comité consultatif de l'enfance en difficulté (2022-2023)

3.3.2 Rapport n° 2 du Comité consultatif de l'enfance en difficulté (2022-2023)

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

Les membres du Conseil prennent connaissance respectivement des Rapports n° 1 et n° 2 de la réunion du CCED tenue le 11 octobre 2022.

Conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Lapointe, propose par la suite :

QUE le Rapport *no 1 du CCED (2022-2023)* présenté en date du 18 novembre 2022 soit reçu.

QUE le Rapport *no 2 du CCED (2022-2023)* présenté en date du 18 novembre 2022 soit reçu.

ADOPTÉES

4. COMMUNICATIONS

4.1 Rapport n° 2 du Comité de communications (2022-2023)

Après avoir pris connaissance du Rapport *n° 2 du Comité de communications (2022-2023)*, conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE le Rapport *n° 2 (2022-2023) du Comité de communications* présenté en date du 9 décembre 2022 soit reçu.

ADOPTÉE

5. RÉCEPTION DES RAPPORTS EN BLOCS DU 18 NOVEMBRE 2022

Sans objet

6. NOMINATIONS AUX DIVERS COMITÉS

A) COMITÉS STATUTAIRES

6.1 Nomination de trois membres du Conseil au Comité d'apprentissage parallèle dirigé (CAPD) et de deux membres suppléants.

Ce comité requiert la nomination de trois membres du Conseil et deux membres suppléants.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Gregory, propose :

QUE la présidente du Conseil, conseillère Oger, conseillers Rochefort et Paradis, soient les trois membres nommés au Comité d'apprentissage parallèle dirigé et que conseillère Dandavino et conseiller Lapointe soient membres suppléants.

ADOPTÉE

6.2 Nomination de trois membres du Conseil au Comité consultatif sur l'enfance en difficulté (CCED) et de deux membres suppléants

Ce comité requiert la nomination de trois membres du Conseil et deux membres suppléants.

La présidente du Conseil invite ensuite les mises en nomination.

Les membres qui souhaitent y siéger sont : Conseillers Fortin, Lapointe et conseillère Sigurdson Forbes.

Les membres qui désirent assurer la suppléance sont : conseillère Dandavino et conseiller Rochefort.

Conseiller Paradis, appuyé par conseillère Richez propose :

QUE conseillers Fortin, Lapointe ainsi que conseillère Sigurdson Forbes soient nommés membres du CCED.

QUE conseillère Dandavino et conseiller Rochefort soient nommés membres suppléants.

ADOPTÉES

6.3 Nomination de deux membres du Conseil au Comité de participation des parents (CPP) et de deux membres suppléants

Les membres qui expriment un intérêt à siéger au Comité de participation des parents sont invités à se nommer.

Conseillère Richez et conseiller Gregory désirent y siéger comme membres alors que conseillère Oger et conseiller Lapointe indiquent leur intention de siéger à titre de membres suppléants au sein de ce comité.

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

QUE conseillère Richez et conseiller Gregory soient nommés membres du CPP.

QUE conseillère Oger et conseiller Lapointe soient nommés membres suppléants.

ADOPTÉES

6.4 Nomination de trois membres au Comité de vérification (CV)

La présidente, Mme Oger indique que le Comité de vérification est un comité qui est remis en fonction tous les quatre ans. Les membres qui sont nommés siégeront au comité pour les quatre (4) prochaines années.

Conseillère Oger ainsi que conseillers Fortin et Paradis expriment un intérêt à y siéger.

QUE conseillère Oger ainsi que conseillers Fortin et Paradis soient nommées pour siéger au Comité de vérification de 2022 à 2026.

ADOPTÉE

6.5 Nomination de trois membres du Conseil au Comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion (SRE) et de deux membres suppléants.

Le Comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion est un comité ponctuel. Trois membres du Conseil y sont convoqués avec deux membres suppléants.

Conseillères Dandavino, Oger ainsi que conseiller Rochefort expriment un intérêt à y siéger comme membres alors que conseillers Gregory et O'Hara indiquent leur intention de siéger à titre de membres suppléants, au sein de ce comité.

Conseiller Rochefort, appuyé par conseillère Richez, propose :

QUE conseillères Dandavino, Oger ainsi que conseiller Rochefort soient nommés membres pour ce comité.

QUE conseillers Gregory et O'Hara, soient nommés membres suppléants pour ce comité.

ADOPTÉES

RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

6.6 Nomination de deux membres du Conseil au Comité d'évaluation du rendement de la direction de l'éducation (ÉRDE), en plus de la présidence ou de la vice-présidence du Conseil.

Ce comité requiert la nomination de deux membres, en plus de la présidence (membre de facto).

Conseillers Fortin et Gregory expriment un intérêt à y siéger.

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Rochefort, propose donc :

QUE la présidente du Conseil, conseillère Oger, le vice-président, conseiller Fortin et conseiller Gregory soient les trois membres nommés pour siéger au comité d'examen de la performance de la direction de l'éducation.

ADOPTÉE

B) COMITÉ PERMANENT

6.7 Nomination de deux membres du Conseil au Comité de Communications (COM), en plus de la présidence (membre de facto).

Les nominations au Comité de Communications sont reportées pour une date ultérieure.

C) COMITÉ CONSULTATIF

6.8 Nomination de trois membres du Conseil au Comité consultatif pour l'équité, la diversité, l'inclusion et les droits de la personne (CDP) et de deux membres suppléants.

Le Comité consultatif pour l'équité, la diversité, l'inclusion et les droits de la personne requiert la nomination de trois membres et de deux membres suppléants.

Conseillères Dandavino, Richez et Sigurdson Forbes expriment un intérêt à y siéger comme membres alors que conseillère Oger et conseiller Lapointe indiquent leur intention de siéger à titre de membres suppléants au sein de ce comité.

Conseillère Dandavino, appuyée par conseiller Rochefort, propose :



RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

QUE conseillères Dandavino, Richez et Sigurdson Forbes soient nommés membres pour ce comité.

QUE conseillère Oger et conseiller Lapointe, soient nommés membres suppléants pour ce comité.

ADOPTÉES

D) COMITÉS PROVINCIAUX ET NATIONAUX

6.9 Nomination de deux membres à l'Association des conseillers et conseillères scolaires des écoles Publiques de l'Ontario (ACÉPO).

Le Conseil doit nommer la présidente ou son délégué et un suppléant pour représenter le Conseil scolaire Viamonde au Conseil d'administration de l'ACÉPO pour l'année 2023.

Conseiller Fortin indique qu'il occupe le poste de président par intérim jusqu'à l'AGA de janvier et Conseillère Oger demandent les nominations. Mme Richez exprime un intérêt à siéger au comité de l'ACÉPO.

Conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE le président par intérim de l'ACÉPO, M. Fortin et la présidente du Conseil, Mme Oger représentent le Conseil scolaire Viamonde au sein d'administration de l'ACÉPO.

ADOPTÉE

6.10 Nomination d'un membre au Conseil d'administration du Consortium du Centre Jules-Léger (CJL).

Ce comité requiert la nomination d'un membre du Conseil pour représenter le consortium Centre Jules-Léger (CJL) pour 2023.

Conseiller Fortin exprime un intérêt à siéger au comité CJL.

Conseiller Paradis, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le conseiller Fortin soit nommé pour représenter le consortium Centre Jules-Léger pour l'année 2023.

ADOPTÉE



RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION (séance publique) 18 nov. 2022

**7. LEVÉE DE LA RÉUNION INAUGURALE D'ORGANISATION DU CONSEIL,
SÉANCE PUBLIQUE**

À **21 h 46**, les points à l'ordre du jour étant épuisés, conseillère Dandavino, appuyée par conseiller Rochefort, propose :

QUE la réunion inaugurale d'organisation du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,**

La présidente du Conseil,

Michel Laverdière

Geneviève Oger

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport de la direction de l'éducation au Conseil - Décembre 2022

SITUATION ACTUELLE

Même si une partie du mois de novembre s'est déroulée sur un fond d'incertitude en raison des négociations houleuses entre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-CUPE) et le gouvernement de l'Ontario, les services ont été maintenus dans les écoles Viamonde. La préparation d'un plan de contingence visant à minimiser l'impact des moyens de pressions et de potentiels débrayages sur les élèves a tenu l'administration bien occupée. Nous sommes toutefois heureux d'annoncer que la situation n'a pas, empêché les élèves, jusqu'ici, de recevoir leur enseignement attendu et que les écoles sont demeurées ouvertes. Nous sommes soulagés, également, que le Premier ministre ait accepté de retirer sa loi spéciale qui, si appliquée telle quelle, aurait pu entraîner des conséquences importantes au niveau financier pour plusieurs de nos employés du secteur de l'entretien et de la conciergerie.

Novembre a été l'occasion pour Viamonde de célébrer ses résultats historiques aux tests provinciaux de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). En effet, les taux de réussite des élèves aux évaluations provinciales ont dépassé, dans l'ensemble, ceux des autres conseils scolaires de langue française sur le territoire ainsi que ceux des conseils anglophones de la province. En 2021-2022, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) a administré des tests en lecture, en écriture et en mathématiques aux élèves de la 3^e année et de la 6^e année, en mathématiques aux élèves de la 9^e année, ainsi que le test provincial de compétence linguistique (TPCL), en 10^e année. Les résultats sont présentés en détail dans le rapport annuel de la rencontre d'aujourd'hui.

Plusieurs écoles ont également souligné, ce mois-ci, la Semaine nationale de l'immigration francophone. Il s'agissait d'une occasion de célébrer les traditions des personnes francophones et francophiles, immigrantes, réfugiées et canadiennes et leur apport aux communautés francophones et acadiennes du pays.

Le 25 novembre avait lieu la première journée Viamonde dédiée à la santé mentale du personnel. Chapeautée par l'équipe des ressources humaines, la journée a permis aux membres de la grande équipe Viamonde de vivre des activités sur divers thèmes associés au bien-être et à la santé mentale positive. Plusieurs écoles ont aussi saisi l'opportunité pour organiser des déjeuners-partage et « un carnet de voyage bien-être » a été remis aux employés afin de les inciter à prendre conscience des éléments positifs de leur quotidien.



Enfin, depuis plusieurs années, le mois de novembre est celui au cours duquel les écoles secondaires tiennent leurs soirées portes ouvertes pour les familles. Ces événements permettent aux élèves et à leurs parents de découvrir tout ce que le Conseil peut leur offrir, y compris les programmes d'excellence, dès la 7^e année, exclusifs à Viamonde. Un nouveau portail destiné aux programmes d'excellence et à la transition vers le secondaire a d'ailleurs été mis en ligne il y a quelques semaines. Il est possible de le consulter à partir du site Web du Conseil, en cliquant Programmes d'excellence, sur le menu principal, situé en haut du site csviamonde.ca : [Programmes d'excellence \(csviamonde.ca\)](http://Programmes d'excellence (csviamonde.ca))

Merci.

Le directeur de l'Éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 9 décembre 2022

**NOMINATION UN MEMBRE SUPPLÉANT
POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DE L'ACÉPO**

**À nommer un membre suppléant en plus des membres de facto pour
siéger au comité de l'ACÉPO**

MEMBRES EN 2023
M. Benoît Fortin Présidente de l'ACÉPO (Membre facto)
Mme Geneviève Oger Présidente du Conseil (Membre facto)
----- Suppléant/e au comité de l'ACÉPO

Proposé par : _____

Appuyé par : _____



BÂTIR NOTRE AVENIR AU PRÉSENT!



Bâtir
notre
avenir
au présent

À propos de la FNCSF

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) est un organisme sans but lucratif qui représente les conseils scolaires francophones et acadiens en contexte minoritaire au Canada.

Ces conseils scolaires offrent des services éducatifs en français à près de 173 000 élèves rassemblés dans plus de 700 écoles élémentaires et secondaires (maternelle à la 12e année).

La FNCSF veille aux intérêts de ses membres présents au sein de neuf provinces et trois territoires.

435, rue Donald, bureau 203
Ottawa (Ontario) K1K 4X5

613-744-3443 / 1-888-857-6503
info@fnscsf.ca
www.fnscsf.ca



NOTRE MISSION

La FNCSF veille aux intérêts de ses membres afin de contribuer à la vitalité et à la pérennité des écoles de langue française en situation minoritaire au Canada.



NOTRE VISION

La FNCSF est reconnue comme leader stratégique national du développement de l'éducation en français, langue première, en situation minoritaire.

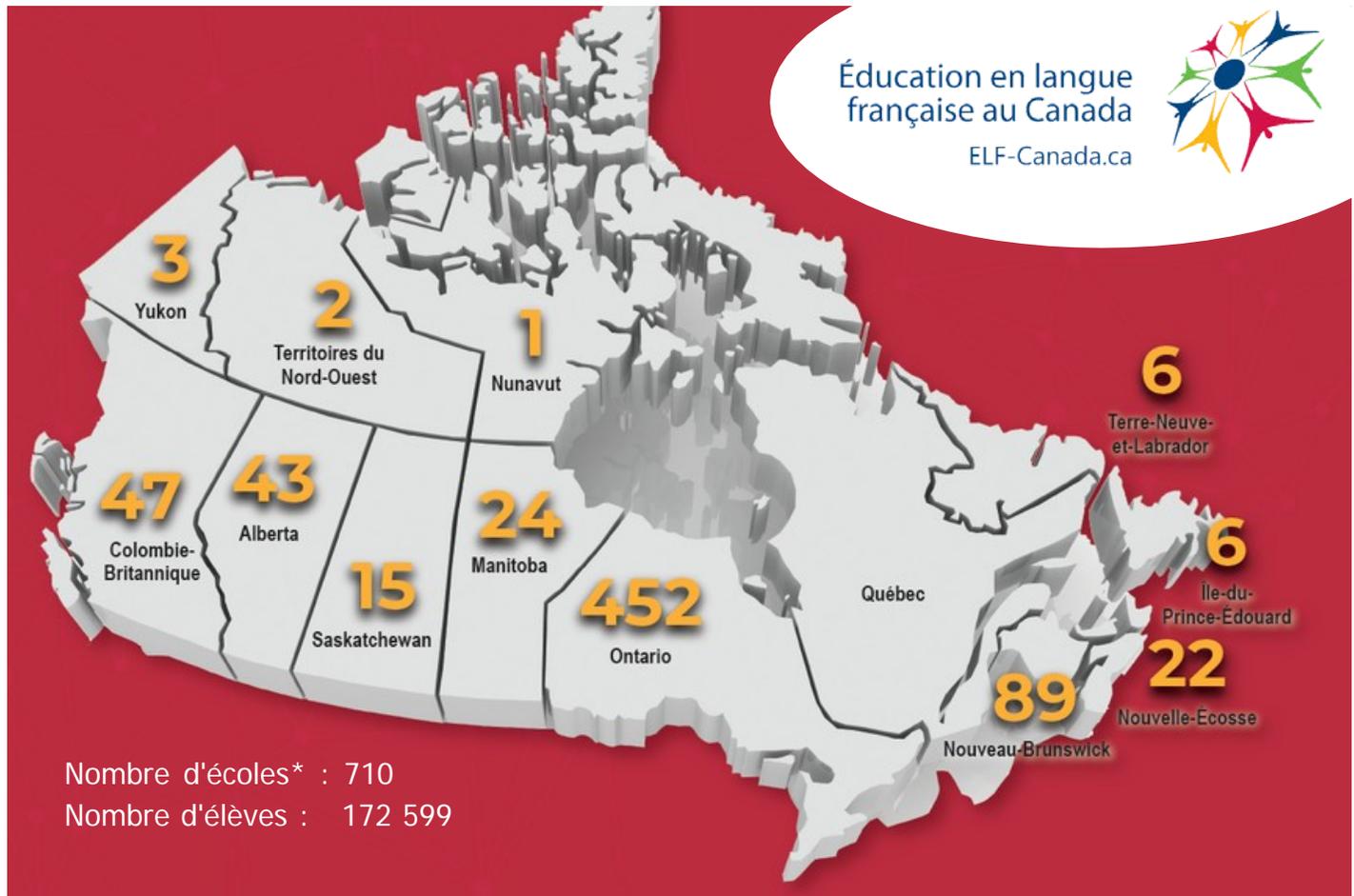


NOS MEMBRES

La FNCSF représente plus de 265 conseillers et commissaires scolaires au Canada issus des 28 conseils scolaires francophones en contexte minoritaire.

RÉPARTITION DES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE

PAR PROVINCE ET TERRITOIRE :



LES AVANTAGES DE L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE :



BILINGUISME DURABLE

RÉUSSITE ET BIEN-ÊTRE



ENVIRONNEMENT CULTUREL ENRICHÉ

EMPLOYABILITÉ



*Le nombre total d'écoles francophones en contexte minoritaire peut être supérieur aux nombres ci-haut mentionnés puisque dans certaines provinces ou territoires, une école peut contenir plusieurs pavillons qui sont considérés comme des écoles distinctes pour les fins de leurs ministères de l'Éducation respectifs.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Correspondance – novembre 2022

Vous trouverez ci-joint la correspondance envoyée et reçue au cours du mois de novembre 2022.

1. Lettre de félicitations en date du 15 novembre 2022, adressée à M. Fabien Hébert pour son élection à la présidence de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO);
2. Lettre en date du 15 novembre 2022, adressée au directeur de l'Éducation au sujet de la pandémie pour réinstaurer les masques dans les écoles de la part de M. Jean-François Pagé;
3. Lettre de félicitations en date du 16 novembre 2022, adressée à Mme Marie-France Lefort et Mme Julie Jardel, Présidente et Directrice générale du Centre francophone de Hamilton (CFH) à l'occasion du 50^e anniversaire du Centre de Hamilton;
4. Lettre en date du 23 novembre 2022, adressée à la présidente du Conseil, Mme Oger pour la féliciter de sa réélection à titre de présidente du Conseil Viamonde, de la part de Mme Isabelle Girard, directrice générale et M. Benoît Fortin, président de l'ACÉPO; les autres membres ont reçu également une lettre personnalisée de félicitations;
5. Lettre en date du 24 novembre 2022, adressée à Mme Geneviève Oger pour la féliciter de sa réélection à titre de présidente du Conseil Viamonde, de la part du président M. Simon Cloutier et la directrice générale, Mme Valérie Morand de FNCSF.

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j.

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, 15 novembre 2022

Monsieur Fabien Hébert
Président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)
435, rue Donald, bureau 336
Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Monsieur,

Le Conseil scolaire Viamonde désire par la présente vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario. Le Conseil se réjouit de collaborer avec vous sur les nombreux dossiers en éducation de langue française.

Vos compétences et vos expériences passées feront certes de vous un atout pour la communauté franco-ontarienne, en particulier en ce qui concerne l'avancement de l'éducation de langue française en Ontario et, par ce fait même, de la francophonie. L'engagement de l'AFO envers la promotion et le rayonnement de la francophonie est d'ailleurs bien connu de tous.

Le Conseil scolaire Viamonde et moi-même tenons encore une fois à vous féliciter pour votre récente élection et vous souhaitons le meilleur des succès dans vos nouvelles fonctions. Je vous prie de croire, Monsieur, en nos sentiments les plus sincères.

La présidente du Conseil scolaire Viamonde,

Geneviève Oger

c. c. Membres du Conseil
 Membres du Comité exécutif



Toronto

Le 15 novembre, 2022.

M. Laverdière,

Je vous écris à nouveau au sujet de la pandémie en cours. Comme l'a précisé le Docteur Moore hier, les mesures sanitaires institutionnelles relèvent de la responsabilité individuelle de chaque commission scolaire. En fait, il n'avait pas besoin de le préciser, car la [Loi sur l'éducation](#) donne clairement aux conseils scolaires le pouvoir d'adopter des politiques visant à promouvoir le bien-être des élèves. Or, je vous demande donc à nouveau de réinstaurer les masques dans les écoles.

Je vous en supplie, en fait.

Comme vous le savez, le lavage des mains ne fait rien pour empêcher la propagation d'un virus aéroporté comme le COVID-19 - on ne peut pas utiliser le Purell sur nos poumons. Et les filtres HEPA sont formidables, mais ils sont réactifs - ils espèrent attraper la contagion dans l'air de la pièce, mais le fait est que la contagion est DANS la pièce. Malheureusement, les taux de vaccination parmi les étudiants et le personnel restent bas. Avec la baisse des températures, il est naturel que certains enseignants hésitent à ouvrir leurs fenêtres autant qu'ils le devraient, ce qui augmente le danger pour votre personnel et vos élèves. Avec le froid qui s'installe, les enfants passent plus de temps à l'intérieur. Veuillez aussi considérer que l'Ontario (oui, toute la province) n'a plus de lits de soins intensifs pour les enfants. Aucun. L'effet domino potentiel, et certains disent qu'il a déjà commencé, sur notre système de soins de santé aura un impact sur nous tous.

Tous ces facteurs vont augmenter le risque pour vos élèves et votre personnel de façon exponentielle.

Comme on pouvait s'y attendre, les cas (et les décès) de COVID-19 (et, maintenant, la VRS et la grippe) sont actuellement en augmentation et, comme l'histoire nous l'a montré, continueront de le faire tout au long de l'hiver et des fêtes à venir. En fait, il y a présentement plus d'enfants hospitalisés à cause des maladies respiratoires, y compris la COVID-19 aujourd'hui qu'à n'importe quel moment de la pandémie selon le Médecin-chef provincial Moore. Hélas, cela ne fera qu'empirer.

Il ne sert plus à rien de se cacher derrière les directives gouvernementales ou les mandats de santé publique. Le gouvernement dit que c'est *votre* décision et la santé publique dit que nous devrions *tous* nous masquer.

POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR

[La Loi sur l'éducation le confirme](#): C'est VOTRE décision. VOTRE chance d'être proactif.

Votre chance d'être un vrai leader pour notre conseil. D'être du bon côté de l'histoire. De restaurer l'image de Viamonde.

Nous vous en supplions, M. Laverdière. Mettez la politique de côté. Imaginez que vous ayez un enfant dans une de vos écoles mal ventilées. Faites ce qui est juste. Nous savons tous qu'un retour au masquage est **inévitabile**. Prenez donc l'initiative. Vous avez notre soutien.

C'est VOTRE chance de protéger toutes les personnes sous votre responsabilité.

Ramenez le masquage! S'Il-vous-plaît. La décision (et les conséquences) vous appartient.

Nous voulons tous que les enfants soient dans les écoles - et les masques sont la meilleure et vraiment la seule façon de s'assurer que cela se produise.

Il n'y a pas de choix personnel en matière de santé publique. Il n'y a que ce qui est *bien* et ce qui est *mal*. Littéralement, chaque expert réputé recommande le masquage et admet qu'il devrait être obligatoire - la seule chose qui manque est la volonté politique. Je vous demande, quand la santé de nos enfants est-elle devenue une question « politique » ? Nous devons dépolitiser le masquage.

C'est littéralement aussi banal qu'utiliser un parapluie quand il pleut. Ça devrait être aussi automatique que de porter une écharpe quand il fait froid. Quand il y a une pandémie, nous portons un masque.

Ces mêmes experts prédisent une saison hivernale particulièrement rude en ce qui concerne la grippe et le virus respiratoire syncytial... coïncidence, [les masques aideront aussi avec la majorité de ces maladies!](#)

Alors, nous espérons que vous choisirez judicieusement et agirez rapidement.

Merci,

-Jean-François Pagé

[@signataires](#)

POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR

De : [Alex Godard](#)
A : publichealth@toronto.ca
Cc : [MPP University-Rosedale Jessica Bell](#); [Dianne Saxe](#); [Deborah Williams](#); [David - M.P. Lametti](#); [Chrystia Freeland](#); [Laverdiere, Michel](#); director@soffice@tdsb.on.ca; boh@toronto.ca; [Melissa Dalgleish](#); info@ofl.ca
Objet : [EXTERNE] - Strongly recommending masks is negligence at this point
Date : 15 novembre 2022 14:15:31

I'm writing out of frustration and anger at the continued negligence relating to covid and continued avoidance of responsibility and duty.

We are in the middle of a public health emergency because of continued efforts to minimize and avoid duties and authority granted by law. There is also the appearance of political pressure from the Premier directing the CMOH to not act as evidence and the situation would require.

Schools and schoolboards have a duty and to create a safe learning environment under the Education Act . The absence of masks is the opposite. Strongly recommending is not enough - we have seen people will not wear masks unless told to do so. They will not stay home when sick or keep children home when they are sick (because they have to work). Boards MUST act.

<https://healthydebate.ca/2022/04/topic/making-schools-safe-spaces-masks>

It is offensive that schoolboards are not even bothering to craft their own message, but copying Public Health's own insufficient recommendation message. Everyone is justifying the status quo that is seeing pediatric hospital capacity overloaded, and general healthcare collapse. There is sufficient evidence of classroom spread to the rest of society and of the effectiveness of masking. Choosing to ignore it is NOT acceptable.

The CMOH Kieran Moore stated conditions that have been met and exceeded currently for when masks would return but has not had the courage to follow through

S22 is still in effect in the Health Protection And Promotion Act

<https://www.ontario.ca/laws/statute/90h07#BK5> How have these conditions not been met? Pediatric hospitals full and over capacity.

Is it because children don't vote? Because fixing schools takes money? That people wouldn't be able to work? Or that a small amount of people would get upset? It looks like people are more concerned with political power than doing the right thing or what it is their duty to do.

Duty of board of health

4 Every board of health,

(a) shall superintend, provide or ensure the provision of the health programs and services required by this Act and the regulations to the persons who reside in the health unit served by the board; and

...

Mandatory health programs and services

POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR

5 Every board of health shall superintend, provide or ensure the provision of health programs and services in the following areas:

...

2. **Control of infectious diseases and diseases of public health significance**, including provision of immunization services to children and adults.

3. **Health promotion, health protection and disease and injury prevention, including the prevention and control of cardiovascular disease, cancer, AIDS and other diseases.**

[My emphasis above - People are dying of post acute cardiovascular events, like beloved local musician Dallas Good of the Sadies.

Evidence is showing that COVID has immune suppressing capabilities... like AIDS.

Clearly preventing infection is part of the duties under the HPPA

It is absurd that covid only transmits at home between family members and not at school or work and on transit and all indoor spaces]

Order by M.O.H. re communicable disease

22 (1) A medical officer of health, in the circumstances mentioned in subsection (2), by a written order may require a person to take or to refrain from taking any action that is specified in the order in respect of a communicable disease. R.S.O. 1990, c. H.7, s. 22 (1).

Condition precedent to order

(2) A medical officer of health may make an order under this section where he or she is of the opinion, upon reasonable and probable grounds,

(a) that a communicable disease exists or may exist or that there is an immediate risk of an outbreak of a communicable disease in the health unit served by the medical officer of health;

(b) that the communicable disease presents a risk to the health of persons in the health unit served by the medical officer of health; and

(c) that the requirements specified in the order are necessary in order to decrease or eliminate the risk to health presented by the communicable disease. R.S.O. 1990, c. H.7, s. 22 (2); 1997, c. 30, Sched. D, s. 3 (1).

If you do not act within your authority to stop healthcare collapse and death of infants and children, then I will request

a) Toronto Board of Health to direct a s22 order including masks and vaccine mandates in schools and childcare settings, or replace the MOH with one who will act with integrity

b) A federal public inquiry on all covid mismanagement with powers for criminal charges. It is absurd that smaller disasters like Walkerton have had full inquiries. That the provincial government is effectively allowed to murder with impunity.

c) Support all efforts for general strikes until those with authority act responsibly for safe workplaces (Occupational and Environmental Health and aerosol transmission

POINT NO 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR

also an issue under HPPA).

d) support any private prosecutions for criminal negligence.

It is absurd that this needs to be shouted at you repeatedly and you all keep trying to avoid it because of a vocal and violent minority , and wildly conflicted government who acts with the appearance of corruption, who seem to face zero consequences for making the world significantly more dangerous for everyone.

I expect you to act without delay this is not acceptable. Show some courage and conviction.

Sincerely

Alex Godard

Externe : Ce courriel provient d'une source à l'externe du conseil. S'il vous plait, faire preuve de prudence avec des pièces jointes, des liens ou des demandes d'information. Si vous avez des questions concernant la validité du courriel en question, veuillez communiquer avec aideinfo à aideinfo@csviamonde.ca.



Toronto, le 16 novembre 2022

Centre francophone de Hamilton (CFH)
Mme Marie-France Lefort, Présidente
Mme Julie Jardel, Directrice générale
2-140 rue King St Est, bureau 309
Hamilton (Ontario) L8N 1B2
Courriel: julie@cfhamilton.ca

Mesdames,

Au nom des membres du Conseil scolaire Viamonde et en notre nom personnel, nous vous adressons toutes nos félicitations pour la célébration du 50^e anniversaire du Centre francophone de Hamilton!

Votre remarquable contribution à l'essor de la francophonie dans la communauté de la région de Hamilton et votre partenariat clé avec notre Conseil a assurément eu un impact direct sur l'éducation de langue française en milieu minoritaire toutes ces années. Nous vous en remercions!

Nous sommes convaincus que votre organisme continuera de mener sa mission avec brio pour les années futures et que la communauté continuera de bénéficier de vos services d'excellente réputation. Nous vous souhaitons bons succès pour les années à venir et encore toutes nos félicitations!

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil,

Le directeur de l'éducation par intérim,

C. c : Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif





Association des conseils
scolaires des écoles publiques de l'Ontario

Le 23 novembre 2022

Geneviève Oger
Conseillère scolaire
CSViamonde
ogerg@csviamonde.ca

Madame Oger,

Nous vous félicitons d'avoir été réélue comme conseillère scolaire au Conseil scolaire CSViamonde. Nous sommes persuadés que nos élèves et les communautés que vous représentez continueront à bénéficier fortement de votre engagement envers l'éducation publique de langue française.

L'ACÉPO aide ses membres, les conseils scolaires, les conseillères et les conseillers scolaires, à assurer le développement durable et la vitalité du système d'éducation publique de langue française de l'Ontario. Nous sommes fiers de faire la promotion des intérêts communs de nos conseils scolaires, de développer la capacité en leadership des conseillères et conseillers scolaires et de représenter nos conseils scolaires publics au niveau central lors de la négociation collective dans les conseils scolaires.

Nous offrons aussi aux conseillères et conseillers scolaires de nombreux moyens pour rester informés ainsi que de l'information quant à leur rôle. Voici quelques ressources mises à votre disposition :

- www.acepo.org
- twitter.com/ACEPOntario
- facebook.com/ACEPOntario
- Revue de presse quotidienne
- conseillerscolairesontario.org- modules de perfectionnement professionnel
- Le Symposium sur l'éducation publique 2023 au Centre Sheraton à Toronto, du 26 au 28 janvier 2023.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou si vous aimeriez en apprendre davantage sur l'ACÉPO.

En vous souhaitant beaucoup de succès au sein de l'ACÉPO et de votre conseil scolaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments les plus sincères.

Isabelle Girard, directrice générale de l'ACÉPO

Benoît Fortin, président de l'ACÉPO



No 5

Le 24 novembre 2022

Madame Geneviève Oger, présidente
Conseil scolaire Viamonde
116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario) M6L 2K5

Madame Oger,

Nous aimerions vous féliciter pour votre réélection à titre de présidente du Conseil scolaire Viamonde.

Nous vous souhaitons un nouveau mandat à la hauteur de vos attentes. La FNCSF sera ravie de poursuivre sa collaboration avec vous pour l'amélioration de l'éducation en français en situation minoritaire, tout comme le fait également son solide réseau national.

La FNCSF est heureuse de compter votre conseil scolaire parmi ses membres qui jouent un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour l'amélioration constante de l'éducation de langue française. Grâce à ces conseils scolaires situés dans neuf provinces et trois territoires canadiens, près de 173 000 élèves peuvent étudier en français dans plus de 700 établissements.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur des personnes passionnées par l'éducation afin d'assurer la vitalité et la pérennité de nos communautés francophones et acadiennes à travers un continuum éducatif qui permet aux francophones d'être scolarisés en français de la petite enfance à l'âge adulte.

Nous sommes confiants que l'année 2022-2023 apportera dans son sillage un vent de renouveau, notamment avec la venue du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028.

Nous vous prions d'accepter l'expression de nos meilleures salutations, et vous souhaitons un franc succès dans la poursuite de vos fonctions.

Le président,

Simon Cloutier

La directrice générale,

Valérie Morand



Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023

SITUATION ACTUELLE

Le calendrier a été présenté au Conseil à l'état d'ébauche lors de la réunion ordinaire d'octobre et à la réunion inaugurale de novembre afin de recevoir les commentaires des membres avant la préparation finale du calendrier 2023.

Le calendrier 2023, incluant les modifications proposées lors des réunions antérieures, est donc présenté pour adoption aujourd'hui à l'**Annexe A**.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 sur le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023* soit reçu.

QUE le Conseil approuve le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2023* tel qu'il figure à l'Annexe A.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

P.j. (1)

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2023

FINAL

DATES	SÉANCES	HORAIRE	Lieu à déterminer
Mercredi 18 janvier 2023	Huis clos	18h00	Réunion TEAMS Siège social
Jeudi 16 février 2023	Publique	19h00	Réunion TEAMS Siège social
	Huis clos	18h00	
Jeudi 16 février 2023	Publique	19h00	Réunion TEAMS Siège social
	Huis clos	18h00	
Congé de mars du 10 au 17 mars 2023			
Vendredi 14 avril 2023	Huis clos	18h00	En présentiel Réunion TEAMS ÉE Chantal-Benoît
	Publique	19h00	
Jeudi 18 mai 2023	Huis clos	18h00	Réunion TEAMS Siège social
	Publique	19h00	
Vendredi 23 juin 2023	Huis clos	18h00	En présentiel Réunion TEAMS ÉS David-Saint-Jacques
	Publique	19h00	
Juillet 2023 –VACANCES			
Août 2023 - VACANCES			
Vendredi 22 septembre 2023	Huis clos	18h00	En présentiel Réunion TEAMS ÉE Dyane-Adam
	Publique	19h00	
Jeudi 19 octobre 2023	Huis clos	18h00	Réunion TEAMS Siège social
	Publique	19h00	
Jeudi 16 novembre 2023	Huis clos	18h00	Réunion TEAMS Siège social
	Publique	19h00	
Vendredi 15 décembre 2023	Huis clos	18h00	En présentiel Réunion TEAMS Siège social
	Réunion d'organisation	19h00	

Au besoin, il pourrait y avoir des réunions extraordinaires par audio ou vidéoconférence.

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Prévisions budgétaires révisées 2022-2023

Antécédents

À sa réunion du 24 juin 2022, le Conseil a adopté un budget de 248 026 251 \$ pour l'année scolaire 2022-2023, et ce, basé sur des effectifs équivalents à temps plein (ETP) de 13 211, soit 10 646 au palier élémentaire et 2 565 au palier secondaire. Le budget prévoyait un déficit planifié de 2 567 177 \$. Le budget approuvé en juin est disponible sur le site web du Conseil au lien suivant :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Budget_2022-2023.pdf

Situation actuelle

L'Annexe A présente un budget révisé de 254 973 849 \$ et reflète les modifications proposées dans le présent rapport.

La méthodologie pour l'établissement du budget révisé comprend les étapes suivantes : une mise à jour des effectifs scolaires et des revenus qui y sont associés, une revue de la dotation et des dépenses salariales, et finalement une revue des dépenses encourues et requises pour compléter l'année scolaire en fonction de l'information disponible.

Le budget révisé a été établi en fonction de la situation actuelle et des tendances observées, mais les résultats pourraient varier. Une surveillance accrue du budget sera en place et les tendances budgétaires seront examinées et reflétées dans les rapports financiers trimestriels.

Nous devons également considérer certains risques financiers qui pourraient avoir une incidence ultérieurement :

- une augmentation de l'absentéisme et des coûts de suppléance associés ;
- une augmentation d'heures supplémentaires travaillées ou le recours à des firmes externes en conséquence de membres du personnel en congé de maladie ou pour couvrir des postes non comblés ;
- une augmentation des coûts de fonctionnement à cause de l'impact de l'inflation sur nos renouvellements de contrats ; et
- une variance dans le nombre d'effectifs final en fin d'année.

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

A. EFFECTIFS

Le Conseil a des effectifs scolaires inférieurs aux prévisions budgétaires. En date du 31 octobre 2022, les effectifs sont :

Équivalent à temps plein (ETP)			
	Prévision budgétaire 2022-2023	31 octobre 2022	Variance
Élémentaire	10 646	10 724	78
Secondaire	2 565	2 399	-166
Total	13 211	13 123	-88

Selon les modes d'apprentissage, les effectifs sont répartis comme suit :

Via Virtuel	68
Via Correspondance	9
Présentiel	13 046
Total	13 123

B. REVENUES

L'Annexe B fait une comparaison entre les revenus du budget révisé et ceux du budget préliminaire. Nous prévoyons une augmentation de 6 883 805 \$ de nos revenus. Cette variance est principalement attribuable à :

- l'augmentation de 1 066 986 \$ à la subvention *Expérience et qualification des enseignants* pour prendre en compte les niveaux salariaux du personnel en place au 31 octobre ;
- la comptabilisation de 1 543 324 \$ en revenus différés de l'année 2021-2022 ;
- l'ajustement des revenus comptabilisé dans les dépenses d'amortissement prévues pour l'année ;
- l'augmentation de 1 192 680\$ en revenus pour des projets spéciaux à la suite de nouvelles subventions annoncées depuis la préparation du budget ; et
- la réduction de la subvention de base pour les élèves et de la subvention de base pour l'école à cause d'un nombre d'effectifs inférieur aux prévisions (830 803 \$), contrebalancé par une augmentation de l'allocation versée pour les écoles éloignées et ruraux (663 342 \$) pour un impact net de moins 167 461\$.

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

C. DÉPENSES

L'Annexe C fait une comparaison entre les dépenses du budget révisé et celles du budget préliminaire.

Variance dans la dotation

Les changements apportés à la dotation des écoles sont comme suit :

Catégorie d'emploi	Budget 2022-2023	Budget révisé 2022-2023	Changement
Personnel enseignant – Présentiel	945	953	8
Personnel enseignant – ViaVirtuel et ViaCorrespondance	0	5	5
Total	945	958	13
Direction d'école	55	55	0
Direction adjointe	17,2	17,2	0
Éducatrice/éducateur de la petite enfance	78	77	(1)
Aide à l'enseignement	200	203,5	3,5
Éducation spécialisée	64	64	0
Bibliothéconomie	39,4	39,4	0
Secrétariat (note 1)	76,8	77,3	0,5
Surveillance du midi (note 1)	21	21,45	0,45
Entretien	154,5	154,5	0
Note générale : La dotation des écoles fut ajustée en début d'année afin d'assurer que le Conseil respecte ses obligations en matière de taille de classe et pour les besoins manifestés à cause de la variance des effectifs.			
Note 1 : Ces postes seront pourvus à la suite de l'adoption du budget révisé.			

Il est recommandé que les postes temporaires supplémentaires suivants soient approuvés:

Membre du personnel à la haute direction (1,0 ETP) : Un poste temporaire fut ajouté à la haute direction du Conseil afin d'appuyer lors d'absences autorisées. Le poste a été maintenu depuis la fin des absences autorisées afin d'aider avec l'arriéré de travail occasionné par les absences. Il est proposé de maintenir le poste jusqu'en août 2023 afin d'avoir un appui supplémentaire dans la mise en œuvre du plan stratégique.

Conseillère ou conseiller en ressources humaines (1,0 ETP) : Il est proposé de maintenir jusqu'en août 2023, un poste temporaire ajouté en début d'année pour combler des absences autorisées. Le poste sera maintenu après le retour au travail des membres du personnel absent, et ce, afin de maintenir une stabilité au sein du service et de faire avancer des projets prévus.

Variance dans les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement furent revues pour tenir compte des changements depuis la préparation du budget préliminaire en juin. Les changements prévus au budget révisé sont :

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

- Titulaires de classe :
 - ajout de 13 postes en enseignement ; et
 - ajustement des salaires pour refléter le personnel en poste.
 - **Impact** : augmentation de 592 970 \$
- Suppléance :
 - augmentation des dépenses suite à une analyse des tendances de la dernière année scolaire et des premiers mois de l'année en cours.
 - **Impact** : augmentation de 1 192 118 \$
- Aide à l'enseignement :
 - ajout de 3,5 postes temporaires en aide à l'enseignement ; et
 - ajustement des salaires pour refléter le personnel en poste.
 - **Impact** : augmentation de 164 363 \$
- Petite enfance :
 - réduction d'un poste en éducation de la petite enfance en raison du nombre d'effectifs; et
 - ajustement des salaires pour refléter le personnel en poste.
 - **Impact** : réduction de 78 559 \$
- Manuels scolaires, matériel et fournitures :
 - intégration des dépenses supplémentaires prévues avec les revenus reportés de l'année 2021-2022.
 - **Impact** : augmentation de 1 114 043 \$
- Ordinateurs de classe :
 - réduction des dépenses pour tenir compte de la réduction de la subvention à cause des effectifs réduits.
 - **Impact** : réduction de 29 369 \$
- Soutien professionnel et para professionnel :
 - augmentation de l'équivalent de 0,45 poste pour la surveillance du midi ;
 - réduction des dépenses de surveillance du midi selon une analyse des tendances réelles ; et
 - ajustement des dépenses salariales pour tenir compte des postes non comblés depuis le début d'année.
 - **Impact** : réduction de 232 482 \$
- Perfectionnement professionnel :
 - ajout de dépenses reliées à la subvention pour l'apprentissage et l'innovation à l'intention des enseignantes et enseignants (AILEE) manqué lors de la préparation du budget préliminaire.
 - **Impact** : augmentation de 45 000 \$
- Secrétaires d'école et fournitures :
 - ajout de 0,5 poste de secrétariat.
 - **Impact** : augmentation de 18 721 \$

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

- Conseillères et conseillers pédagogiques :
 - intégration des revenus reportés de l'année 2021-2022.
 - **Impact** : augmentation de 415 359 \$.

- Administration et gestion du Conseil :
 - ajout d'un poste temporaire de conseillère ou de conseiller en ressources ;
 - ajout d'un poste temporaire à la haute direction ;
 - ajout d'une prévision pour frais d'avocats reliés aux négociations des ententes collectives au niveau local ;
 - ajout d'un service d'appui à la gestion de l'absentéisme ; et
 - ajout des dépenses pour un programme de relève des directions.
 - **Impact** : augmentation de 541 929 \$

- Fonctionnement et entretien des écoles :
 - ajustement en conséquence des postes non comblés et une réduction des heures supplémentaires anticipées.
 - **Impact** : réduction de 200 0000 \$

- Transport des élèves :
 - réduction des dépenses à la suite à d'un processus d'optimisation des routes d'autobus.
 - **Impact** : réduction de 202 281 \$

Si un surplus budgétaire se dégagerait en cours d'année, l'administration pourrait engager des dépenses supplémentaires sous forme de projets ponctuels, d'ajout de personnel temporaire supplémentaire ou d'achat d'équipement supplémentaire, et ce, en lien avec le plan stratégique et en réponse à la pandémie.

D. EXCÉDENT ACCUMULÉ

À la fin de l'exercice financier de 2021-2022, l'excédent de fonctionnements non affecté se chiffrait à 16 870 314 \$. Le budget révisé prévoit l'utilisation de 2 139 223 \$ de l'excédent de fonctionnements accumulé comparativement à 2 080 730 \$ lors de l'approbation initiale du budget.

Le Conseil prévoit de puiser dans la réserve, conformément au maximum permis par le Ministère, soit 1 % de nos revenus de fonctionnement. Le déficit prévu pour l'année scolaire 2022-2023 est le résultat du financement inadéquat en transport scolaire.

L'analyse de l'excédent est présentée à l'Annexe D. Le solde de l'excédent de fonctionnements accumulé prévu au 31 août 2023 est de 14 731 091 \$, ce qui représente environ 6,5 % du budget de fonctionnement. Un excédent de fonctionnements se situant entre 3 à 4 % du budget de fonctionnement est recommandé pour conserver une marge de sécurité adéquate et fera partie des considérations retenues lors de l'élaboration des futurs budgets.

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

E. SOMMAIRE

L'impact net des changements est comme suit :

Augmentations des revenus	6 883 805 \$
Augmentation des dépenses	<u>6 947 598 \$</u>
Impact net	(63 793) \$

L'impact négatif de 63 793 \$ représente l'augmentation de l'utilisation de l'excédent de fonctionnements accumulé par rapport à ce qui était prévu au budget préliminaire.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le Rapport daté du 9 décembre 2022 intitulé *Prévisions budgétaires révisées 2022-2023* soit reçu.

QUE le Conseil adopte le budget révisé de 254 973 849 \$ selon les modalités présentées dans ce rapport et ses annexes, y compris l'ajout de postes temporaires, les changements à la dotation et la variance dans les dépenses.

QUE le Conseil autorise l'administration d'ajouter des projets ponctuels, du personnel supplémentaire et d'acheter de l'équipement supplémentaire si un surplus budgétaire se dégage au cours de l'année, et ce, en lien avec le plan stratégique.

Préparé par :

Le surintendant des affaires et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (4)

Budget révisé 2022-2023 Pour la période du 1er septembre au 31 août

	REVENUS			DÉPENSES	ÉCART
	Subventions EDU et recettes d'impôts fonciers	Subventions FPP et autres recettes	Total		
Fonctionnement					
1 Titulaires de classe	106 869 542	311 564	107 181 106	94 983 298	12 197 808
2 Suppléance	4 061 557	-	4 061 557	8 100 080	(4 038 523)
3 Aide à l'enseignement	13 086 255	400 000	13 486 255	15 717 536	(2 231 281)
4 Petite enfance	4 816 558	35 000	4 851 558	4 535 033	316 525
5 Manuels scolaire, matériel et fournitures	8 031 427	-	8 031 427	8 229 861	(198 434)
6 Ordinateurs de classe	2 117 373	-	2 117 373	2 117 373	-
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 545 212	255 313	12 800 525	12 306 930	493 595
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 669 298	-	3 669 298	3 852 157	(182 859)
9 Perfectionnement professionnel	979 077	-	979 077	992 707	(13 630)
10 Chefs de section	122 195	-	122 195	-	122 195
11 Directions, directions adjointes	10 373 722	-	10 373 722	10 511 057	(137 335)
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 664 618	-	4 664 618	5 248 017	(583 399)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	5 234 781	340 934	5 575 715	5 423 685	152 030
14 Administration et gestion du Conseil	7 030 942	330 000	7 360 942	9 277 527	(1 916 585)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	18 910 225	475 000	19 385 225	23 509 003	(4 123 778)
16 Éducation permanente	-	53 069	53 069	51 053	2 016
17 Transport des élèves	21 043 668	526 985	21 570 653	23 568 221	(1 997 568)
Total - Fonctionnement	223 556 450	2 727 865	226 284 315	228 423 538	(2 139 223)
Installations destinées aux élèves					
18 Location d'installations	160 941	-	160 941	160 941	0
18 Intérêts sur la dette à long terme	4 452 561	-	4 452 561	4 471 669	(19 108)
18 Amortissement des immobilisations	15 848 353	-	15 848 353	16 320 992	(472 639)
Total - Installations	20 461 855	-	20 461 855	20 953 602	(491 747)
Autres					
18 Financement de la dette ant. 1998	570 114	-	570 114	570 114	-
19 Projets spéciaux	-	2 476 595	2 476 595	2 476 595	-
Total - Autres	570 114	2 476 595	3 046 709	3 046 709	-
Disponible aux fins de conformité	244 588 419	5 204 460	249 792 879	252 423 849	(2 630 970)
Autres					
20 Fonds générés par les écoles	-	2 550 000	2 550 000	2 550 000	-
Non disponible	-	2 550 000	2 550 000	2 550 000	-
Grand total	244 588 419	7 754 460	252 342 879	254 973 849	(2 630 970)

Budget révisé 2022-2023 Comparaison des revenus

	Budget 2022-2023	Budget révisé 2022-2023	Écart	
			\$	%
Revenus de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	106 074 134	107 181 106	1 106 972	1,0%
2 Suppléances	4 169 623	4 061 557	(108 066)	(2,6%)
3 Aide à l'enseignement	13 179 634	13 486 255	306 621	2,3%
4 Petite enfance	4 637 508	4 851 558	214 050	4,6%
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 833 973	8 031 427	1 197 454	17,5%
6 Ordinateurs de classe	2 125 342	2 117 373	(7 969)	(0,4%)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 919 399	12 800 525	(118 874)	(0,9%)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 689 478	3 669 298	(20 180)	(0,5%)
9 Perfectionnement professionnel	980 491	979 077	(1 414)	(0,1%)
10 Chefs de section	130 650	122 195	(8 455)	(6,5%)
11 Directions, directions adjointes	10 480 060	10 373 722	(106 338)	(1,0%)
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 625 931	4 664 618	38 687	0,8%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	5 243 066	5 575 715	332 649	6,3%
14 Administration et gestion du Conseil	7 357 749	7 360 942	3 193	0,0%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	19 193 946	19 385 225	191 279	1,0%
16 Éducation permanente	49 700	53 069	3 369	6,8%
17 Transport des élèves	21 310 312	21 570 653	260 341	1,2%
Total des revenus de fonctionnement	223 000 996	226 284 315	3 283 319	1,5%
Installations destinées aux élèves				
18 Location d'installations	160 941	160 941	-	-
18 Intérêts sur la dette à long terme	4 452 569	4 452 569	-	-
18 Amortissement des ACR	13 440 539	15 848 345	2 407 806	17,9%
Total des revenus pour installations	18 054 049	20 461 855	2 407 806	13,3%
Autres				
18 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	-
19 Projets spéciaux	1 283 915	2 476 595	1 192 680	92,9%
Total des autres revenus	1 854 029	3 046 709	1 192 680	64,3%
Affectations non disponibles				
20 Fonds générés par les écoles	2 550 000	2 550 000	-	-
Total des revenus pour affectations non disponibles	2 550 000	2 550 000	-	-
Budget de revenu total	245 459 074	252 342 879	6 883 805	2,8%

Budget révisé 2022-2023 Comparaison des dépenses

	Budget 2022-2023	Budget révisé 2022-2023	Écart	
			\$	%
Dépenses de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	94 390 328	94 983 298	592 970	0,6%
2 Suppléances	6 907 962	8 100 080	1 192 118	17,3%
3 Aide à l'enseignement	15 553 173	15 717 536	164 363	1,1%
4 Petite enfance	4 613 592	4 535 033	(78 559)	(1,7%)
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 115 818	8 229 861	1 114 043	15,7%
6 Ordinateurs de classe	2 146 742	2 117 373	(29 369)	(1,4%)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 539 412	12 306 930	(232 482)	(1,9%)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 852 157	3 852 157	-	-
9 Perfectionnement professionnel	947 707	992 707	45 000	4,7%
10 Chefs de section	-	-	-	-
11 Directions, directions adjointes	10 511 057	10 511 057	-	-
12 Secrétaires d'école et fournitures	5 229 296	5 248 017	18 721	0,4%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	5 008 326	5 423 685	415 359	8,3%
14 Administration et gestion du Conseil	8 735 598	9 277 527	541 929	6,2%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	23 709 003	23 509 003	(200 000)	(0,8%)
16 Éducation permanente	51 053	51 053	-	-
17 Transport des élèves	23 770 502	23 568 221	(202 281)	(0,9%)
Total des dépenses de fonctionnement	225 081 726	228 423 538	3 341 812	1,5%
Installations destinées aux élèves				
18 Location d'installations	160 941	160 941	-	-
18 Intérêts sur la dette à long terme	4 471 669	4 471 669	-	-
18 Amortissement des immobilisations	13 907 886	16 320 992	2 413 106	17,4%
Total des dépenses pour installations	18 540 496	20 953 602	2 413 106	13,0%
Autres				
18 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	-
19 Projets spéciaux	1 283 915	2 476 595	1 192 680	92,9%
Total des autres dépenses	1 854 029	3 046 709	1 192 680	64,3%
Affectations non disponibles				
20 Fonds générés par les écoles	2 550 000	2 550 000	-	-
Total des dépenses pour affectations non disponibles	2 550 000	2 550 000	-	-
Budget total annuel	248 026 251	254 973 849	6 947 598	2,8%

Budget révisé 2022-2023
Détail des excédents accumulés

Excédent de fonctionnement accumulé	Disponible pour fin de conformité						Total	Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil
	Salle de classe	Capital				A réaliser			
		Intérêts sur dette non supportée	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Nouvelles écoles				
Solde au 31 août 2022	16 870 314	1 409 732	118 822	828 675	11 014 509	5 739 511	35 981 563	101 090 458	137 072 021
Résultats annuels	(2 630 970)						(2 630 970)		(2 630 970)
Amortissement travaux financés par le Conseil	403 583				(403 583)		-		-
Travaux nouvelles écoles					3 762 545	(3 762 545)	-		-
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056			(69 056)			-		-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	19 108		(19 108)				-		-
Sous-total	(2 139 223)	-	(19 108)	(69 056)	3 358 962	(3 762 545)	(2 630 970)	-	(2 630 970)
Solde au 31 août 2023	14 731 091	1 409 732	99 714	759 619	14 373 471	1 976 966	33 350 593	101 090 458	134 441 051



**RAPPORT N° 4 (2022)
Comité de participation des parents (CPP)**

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le CPP a tenu une réunion le **24 novembre 2022** de **18 h 45 à 20 h 17**, par vidéoconférence, sous la présidence de M. Hatem Belhi.

Membres du Conseil présents:

M^{me} Emmanuelle Richez, conseillère scolaire
M. Pierre Gregory, conseiller scolaire
M. Benoit Fortin, conseiller scolaire

Parents présents:

M. Hatem Belhi, membre représentant la région du Grand Toronto
M^{me} Badrieh Kojok, membre représentant la région du Sud-Ouest
M^{me} Ginette Brace, membre représentant la région de l'Huronie

Parents absents:

M. Nourredine Hail, membre représentant la région de Peel/Caledon
M^{me} Célia Pennycook, membre représentant la région du Sud-Ouest
M^{me} Ipek Sanal, membre représentant de la région Sud

Membres de l'administration :

M^{me} Tricia Verreault, surintendante exécutive de l'éducation
M. Roland Desloges, surintendant de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documentation CPP 24 nov 2022 R1.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/Documentation_CPP_24_nov_2022_R1.pdf)

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a pris connaissance des candidatures reçues pour participer au CPP pour l'année 2023. La recommandation du comité est présentée ci-après.
2. Qu'il a été consulté en ce qui a trait au projet de participation des parents dans le cadre de la subvention du ministère pour la participation et l'engagement des parents pour l'année 2022-2023.



3. Qu'il a reçu un rapport sur les ateliers et conférenciers proposés aux parents pour l'année scolaire 2022-2023, suite à un sondage mené auprès des parents en 2021-2022.
4. Qu'il a pris connaissance de la lettre de remerciements en date du 31 octobre 2022, envoyée aux conseils d'école pour les remercier de leur engagement envers la vie scolaire des leurs enfants, de la part des co-présidents du comité.
5. Qu'il a remercié les candidats sortants du comité pour leur participation et contribution au sein de leur mandat.
6. Que les dates des prochaines rencontres (2023) du CPP se tiendront via TEAMS à 18 h 30 :
 - mardi 17 janvier 2023
 - mercredi 1^{er} mars 2023
 - mercredi 3 mai 2023
 - mercredi 22 novembre 2023

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 4 (2022) du CPP présenté en date du 9 décembre 2022 soit reçu.

QUE le Conseil approuve les nominations suivantes pour combler les vacances au sein du CPP dans les régions suivantes pour l'année 2023 :

Grand Toronto

- Nicole Treksler (mandat de deux années)
- Karen Brown (mandat d'un an)

Peel/Caledon

- Maryem Chajar (mandat de deux années)

Sud

- Anick Lamarche (mandat de deux années)
- Larissa Mugisha (mandat d'un an)

Sud-Ouest

- Badrieh Kojok (mandat de deux années)

Huronie

- David Croteau (mandat de deux années)

**La surintendante exécutive
de l'éducation**

Le co-président du comité

Mme Tricia Verreault

M. Hatem Belhi



**RAPPORT N° 3 (2022-2023)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre N° 3 de 17 h 34 à 17 h 53 le 15 novembre 2022 par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil :

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent :

M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes :

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto

Représentant d'organisme absent :

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de *VOICE For Deaf & Hard of Hearing Children*
M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario*
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de Boomerang Health

Membres de l'administration présents :

M^{me} Dounia Bakiri, adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/CC_ED_bonne_version_15_nov_22.pdf

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu les données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

POINT NO 5.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Ces données représentent le nombre de PEI préparés par le personnel enseignant dans les écoles pour répondre aux besoins des élèves identifiés et non identifiés.

2. Qu'il a pris connaissance de la correspondance suivante :
 - a) Le rapport annuel de la planification coordonnée des services de Patheway
 - b) Une lettre de Upper Canada District School Board adressée à l'honorable Mme Christine Elliot du ministère de la Santé au sujet de la révision de la NPP 81.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

***QUE** le rapport n° 3 du CCED (2022-2023) présenté en date du 9 décembre 2022 soit reçu.*

**L'adjointe à la surintendance de
L'éducation temporaire**

Dounia Bakiri

Le président du comité

Benoit Fortin



**RAPPORT N° 4 (2022-2023)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre N° 4 de 17 h 54 à 18 h 12 le 15 novembre 2022 par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil :

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent :

M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes :

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'*Autism Ontario – Metro Toronto Chapter*
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto

Représentant d'organisme absent :

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de *VOICE For Deaf & Hard of Hearing Children*
M^{me} Nancy Komi, représentante de *Epilepsy Southwestern Ontario*
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice de Boomerang Health

Membres de l'administration présents :

M^{me} Dounia Bakiri, adjointe à la surintendance de l'éducation temporaire
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Annette Petitpas, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/documents_rencontre_No_4_site_web.pdf

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a pris connaissance de la fin de mandat des membres du CCED.

POINT NO 5.3.3 DE L'ORDRE DU JOUR

2. Qu'il a pris connaissance des divers formulaires de mise en candidature et du plan de communication :
 - a) Mandat des associations
 - b) Mise en candidature comme membre
 - c) Mise en candidature comme membre suppléant
 - d) Mise en candidature pour siéger au Comité CCED
 - e) Attestation de mise en candidature au CCED
3. Qu'il a sondé l'intention de menbriété pour le prochain mandat.
4. Qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents au comité.
5. Que la prochaine rencontre se tiendra le 10 janvier 2023 à 17 h 30 via TEAMS.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

***QUE** le rapport n° 4 du CCED (2022-2023) présenté en date du 9 décembre 2022 soit reçu.*

**L'adjointe à la surintendance de
L'éducation temporaire**

Dounia Bakiri

Le président du comité

Benoit Fortin

POINT NO 5.3.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : DEMANDES DE FRÉQUENTATION HORS ZONE 2022-2023

Le tableau ci-dessous présente la différence entre les demandes de fréquentation hors zone reçues pour ajout, par école du Conseil (renouvellements et nouvelles demandes) et les demandes de fréquentation hors zone reçues pour retrait, par école du Conseil (renouvellements et nouvelles demandes). Les acceptations et les refus sont basés sur l'impact au niveau de la dotation de l'école ainsi que sur la raison avancée par la famille pour la demande hors-zone.

École		Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		Variation
			Renouvellement	Nouvelles demandes	Renouvellement	Nouvelles demandes	
CENTRE	Académie Alexandre-Dumas (Mat/6 ^e)	305	3	2	13	1	-9
		174					
	Académie de la Moraine (Mat/6 ^e)	259	10	3	3	1	9
		150					
	École élémentaire Antonine Maillet (Mat/6 ^e)	328	2	2	22	11	-29
		202					
	École élémentaire Chantal-Benoit (Mat/6 ^e)	118	1	1	2	2	-2
		76					
	École élémentaire Carrefour des jeunes (Mat/6 ^e)	357	13	4	10	2	5
		334					
	École élémentaire Charles-Sauriol (Mat/6 ^e)	544	40	15	10	2	43
		392					
	École élémentaire Félix-Leclerc (Mat/6 ^e)	308	2	2	19	7	-22
		147					
	École élémentaire Gabrielle-Roy (Mat/6 ^e)	423	20	4	22	10	-8
		266					
	École élémentaire Horizon Jeunesse (Mat/6 ^e)	311	5	8	10	11	-8
		211					
	École élémentaire Jeanne-Lajoie (Mat/6 ^e)	381	13	2	26	11	-22
		371					
	École élémentaire La Fontaine (Mat/6 ^e)	167	0	0	8	1	-9
		150					
	École élémentaire La Mosaïque (Mat/6 ^e)	567	26	8	24	4	6
		514					
	École élémentaire Laure-Rièse (Mat/6 ^e)	334	11	3	12	4	-2
		210					
	École élémentaire Le Flambeau (Mat/6 ^e)	366	12	12	11	9	4
		315					
École élémentaire Mathieu-da-Costa (Mat/6 ^e)	239	11	1	8	3	1	
	165						
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr (Mat/6 ^e)	213	1	2	3	5	-5	
	176						
École élémentaire Paul-Demers (Mat/6 ^e)	256	6	1	7	1	-1	
	194						
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau (Mat/6 ^e)	426	32	13	23	3	19	
	380						
École élémentaire Viola-Léger (Mat/6 ^e)	190	1	2	6	4	-7	
	135						
Collège français (7 ^e /12 ^e)	405	18	5	41	13	-31	
	372						

POINT NO 5.3.4 DE L'ORDRE DU JOUR

École		Capacité réelle	Plus (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		
			Renouvellement	Nouvelles demandes	Renouvellement	Nouvelles demandes	
		Effectifs					
Centre	École secondaire Étienne-Brûlé (7 ^e /12 ^e)	530 367	21	13	22	12	0
	École secondaire Jeunes sans frontières (7 ^e /12 ^e)	542 605	8	5	8	3	2
	École secondaire Norval-Morrisseau (7e/12e)	432 158	2	2	2	0	3
	École Ronald-Marion - palier élémentaire (Mat/6e)	236 318	29	13	3	1	38
	École Ronald-Marion - palier secondaire (7e/12e)	333 339	1	7	3	4	1
	École secondaire Toronto Ouest (7e/12e)	566 369	35	5	6	0	34
Total Centre			324	135	324	125	10
Nord	Académie La Pinède (Mat/6 ^e)	325 109	3	0	0	2	1
	École élémentaire La Source (Mat/6 ^e)	380 241	2	2	4	1	-1
	École élémentaire des Quatre-Rivières (Mat/6 ^e)	282 185	3	0	3	1	-1
	École publique Saint-Joseph (Mat/8 ^e)	308 234	0	0	2	0	-2
	École secondaire Roméo Dallaire (7 ^e /12 ^e)	512 299	0	0	0	1	-1
	École secondaire Le Caron (9 ^e /12 ^e)	448 154	0	1	0	0	1
Total Nord			8	3	9	5	-3
Sud	École élémentaire Du Chêne (Mat/6 ^e)	328 202	20	6	1	4	21
	École élémentaire Dyane-Adam (Mat/6 ^e)	363 126	0	0	4	3	-7
	École élémentaire L'Héritage (Mat/8 ^e)	239 136	2	0	3	2	-3
	École élémentaire LaMarsh (Mat/8 ^e)	282 205	4	0	4	0	0
	École élémentaire Nouvel Horizon (Mat/6 ^e)	167 159	16	4	10	1	9
	École élémentaire Patricia-Picknell (Mat/6 ^e)	236 112	6	3	8	3	-2
	École élémentaire Pavillon de la jeunesse (Mat/6 ^e)	285 258	0	0	8	1	-9
	École élémentaire Renaissance (Mat/6 ^e)	213 236	8	2	8	3	-1
	École Franco- Niagara - palier élémentaire (Mat/6 ^e)	453 115	7	3	12	4	-6
	École Franco- Niagara - palier secondaire (7e/12e)	453 169	5	0	4	1	0
	École secondaire Gaetan-Gervais (7 ^e /12 ^e)	395 292	8	4	7	5	0
	École secondaire Georges-P.-Vanier (7 ^e /12 ^e)	687 157	0	1	3	3	-5
Total Sud			76	23	72	30	-3

POINT NO 5.3.4 DE L'ORDRE DU JOUR

École	Capacité réelle	PLUS (école qui reçoit la demande de fréquentation hors zone)		Moins (école de la zone de fréquentation)		
		Effectifs	Renouvellement	Nouvelles demandes	Renouvellement	
Académie de la Tamise (Mat/6 ^e)	288 239	4	3	10	6	-9
École élémentaire L'Envolée (Mat/6 ^e)	420 168	0	0	1	4	-5
École élémentaire L'Harmonie (Mat/8 ^e)	308 297	0	1	2	2	-3
École élémentaire L'Odysée (Mat/6 ^e)	190 151	1	0	1	0	0
École élémentaire La Pommeraie (Mat/6 ^e)	343 357	4	6	17	6	-13
École élémentaire Louise-Charron (Mat/6 ^e)	282 187	1	4	0	0	5
École élémentaire Les Rapides (Mat/6 ^e)	216 154	0	0	0	0	0
École élémentaire Marie-Curie (Mat/6 ^e)	380 228	0	5	2	3	21
École secondaire David-Saint-Jacques (7 ^e /9 ^e)	144	0	0	0	0	0
École secondaire Franco-Jeunesse (7 ^e /12 ^e)	212 86	0	0	0	0	0
École secondaire Gabriel-Dumont (7 ^e /12 ^e)	293 471	0	0	0	0	0
École secondaire Lamothe-Cadillac (7 ^e /12 ^e)	321 224	0	0	0	0	0
Total Sud-Ouest		31	19	33	21	-4
Grand total		439	180	438	181	
			619	619		

Refus : 8
sans zone 5

Il est recommandé :

QUE le présent rapport en date du 9 décembre 2022 intitulé < Demandes de fréquentation hors zone 2022-2023 soit reçu

Les surintendances de l'éducation,

- Dounia Bakiri
- Roland Desloges
- Hugues Kamga Wambo
- Mirela Lonian
- Olivier St-Maurice
- Isabelle Turcotte
- Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation

Michel Laverdière

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : SORTIE ÉDUCATIVE

La sortie éducative à l'extérieur de la province, ci-après, est prévue :

France

Lieu :	Les Alpes et la Côte Méditerranéenne, France
École :	Collège français
Date :	27 juin au 7 juillet 2024
Niveau d'études :	10 ^e , 11 ^e et 12 ^e année
Nombre d'élèves :	35
But du voyage :	Découvrir un pays francophone et mettre en pratique la langue française
Coût par élève :	5 239 \$
Montant défrayé par l'élève :	5 239 \$
Montant défrayé par l'école :	0 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	0 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	183 365 \$

La sortie proposée respecte la politique 3,26 du CS Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 9 décembre 2022 *Sortie éducative* soit reçu.

Que la demande pour la sortie en France, dont le présent rapport fait l'objet, soit approuvée.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michèle Laverdière



Le 09 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Résultats aux tests de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation (OQRE), 3^e et 6^e année (lecture, écriture et mathématiques), 9^e année (test provincial de mathématiques) et test provincial de compétences linguistique pour l'année scolaire 2021-2022

116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

Préambule

L'OQRE (Office de la Qualité et de la Responsabilité en Éducation) est un organisme gouvernemental qui appuie l'apprentissage des élèves et contribue à la responsabilité du système éducatif financé par les fonds publics en évaluant tous les élèves à des étapes clés de leur parcours éducatif.

L'OQRE élabore et administre des tests à grande échelle, produisant ainsi des données que les conseils scolaires et les écoles analysent pour se fixer des objectifs d'amélioration.

Les perturbations provoquées par la pandémie de COVID-19 ont conduit à l'annulation des tests de l'OQRE pendant les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

La reprise des tests de l'OQRE pendant l'année scolaire 2021-2022 a également marqué le début officiel de l'administration des tests au format numérique en ligne, ceci après la mise à l'essai pendant l'année scolaire 2020-2021.

Les tests de l'OQRE ont été administrés aux élèves apprenant en présentiel ainsi qu'aux élèves apprenant à distance et ayant effectué le test en présentiel.

Les données de l'OQRE constituent un indicateur important de l'apprentissage des élèves. Elles contribuent à nourrir les discussions sur l'enseignement et l'apprentissage de ceux-ci. Leur analyse sert de catalyseur pour l'amélioration du rendement des élèves dans l'ensemble de l'Ontario.

De nombreux facteurs influent sur la réussite des élèves et les données de l'OQRE ne fournissent qu'une partie de l'information à cet égard. Pour bien comprendre les tendances de l'apprentissage des élèves, il est important de tenir compte des résultats aux tests de l'OQRE, des données du questionnaire à l'intention des élèves, mais aussi d'informations provenant des données



généérées au niveau de l'école telles que : les données démographiques, les registres de présence, les observations du personnel enseignant, les données sur le comportement et l'attitude des élèves. Toutes ces informations aident le personnel enseignant ainsi que le personnel administratif à cerner les difficultés globales en littératie et en mathématiques et à diriger leur attention là où c'est le plus nécessaire.

Le ministère de l'Éducation a établi le niveau 3 comme étant la norme provinciale.

Ce rapport présente les résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e année à la 6^e année), au test de mathématiques (9^e année) et au test provincial de compétences linguistiques (10^e année) pour l'année scolaire 2021-2022.

Selon les exigences de l'OQRE, les résultats des écoles dont le nombre d'élèves ayant participé pleinement est inférieur à 10 ne peuvent être divulgués. Ces écoles sont identifiées par les cellules en rose dans les tableaux en annexe.

Afin de faciliter la lecture, vous trouverez à l'annexe A, les renseignements relatifs aux résultats des Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e année à la 6^e année) du Conseil et celui des écoles.

L'annexe B présente les renseignements au sujet du test de mathématiques, 9^e année et du test provincial de compétences linguistiques, 10^e année du Conseil et celui des écoles.

Résultats aux tests de l'OQRE de l'année scolaire 2021-2022

Plusieurs éléments contextuels doivent être pris en considération lors de l'analyse des résultats de l'OQRE de l'année scolaire 2021-2022. En effet, en plus d'avoir profondément modernisé la façon dont les tests de l'OQRE sont administrés, il faut noter les changements importants suivants :

- Évaluations adaptatives entièrement numérique, ce qui signifie que la question suivante change en fonction de la réponse des élèves à la question précédente.
- Nouveau programme de mathématique de la 1^{ère} à la 8^e année, introduit lors de l'année scolaire 2020-2021,
- Nouveau programme de mathématique de 9^e année, introduit lors de l'année scolaire 2021-2022,



116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca



- Décloisonnement des cours de mathématiques de 9^e année à partir de l'année scolaire 2021-2022,
- Suspension de la condition d'obtention du TPCL pour l'obtention du diplôme lors des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021,
- Cohorte plus importante des élèves admissibles antérieurement¹,
- Administration du TPCL à l'automne et au printemps avec possibilité pour les élèves qui ne l'ont pas réussi à l'automne de le refaire au printemps,
- Période d'évaluation plus longue pour les tests du cycle primaire, moyen et le test de mathématique 9^e année.

Par conséquent, les résultats de l'OQRE de l'année scolaire 2021-2022 constituent une nouvelle référence et ne peuvent aucunement être comparés à ceux des années scolaires précédentes.

Décloisonnement des cours de mathématiques 9^e année

En juin 2021, le ministère de l'Éducation a aboli le cloisonnement des cours de mathématiques 9^e année et a publié un nouveau cours en remplacement des cours appliqué et théorique de mathématiques 9^e année.

Ce nouveau cours, accessible à tous les élèves a été mis en œuvre dans les salles de classe lors de la rentrée scolaire de septembre 2021. Ce cours décloisonné de mathématique est l'une des initiatives mises en œuvre par le gouvernement pour lutter contre la discrimination systémique ainsi que les obstacles auxquels font face les élèves noirs, autochtones, ceux vivant dans des ménages à faible revenu, ceux ayant un handicap ou des besoins particuliers.

Ce cours décloisonné de mathématiques permet de garder les options des élèves ouvertes afin de soutenir les prises de décisions éclairées sur les futurs cours de mathématiques.

L'année scolaire 2021-2022, fut la première année scolaire au cours de laquelle tous les élèves de 9^e année ont pu passer un test de mathématique de l'OQRE basé sur le cours décloisonné de mathématiques 9^e année.

¹ *Élèves admissibles antérieurement : désignent l'ensemble des élèves qui étaient absents ou qui ont bénéficié d'un report; qui n'ont pas fourni de preuves suffisantes pour déterminer un résultat; qui n'ont pas encore réussi le TPCL lors d'une ou de plusieurs de ses administrations précédentes; qui ont déjà bénéficié d'une exemption, mais qui visent maintenant l'obtention du DESO; ou qui sont en 11^e ou 12^e année en provenance d'une autre province*



Tests en lecture, écriture et mathématiques du cycle primaire (1^{ère} à 3^e année) et du cycle moyen (4^{ème} à 6^e année)

Le test en lecture, écriture et mathématiques du cycle primaire évalue les habiletés en lecture, écriture et mathématiques que les élèves doivent avoir acquis à la fin de la 3^e année² et celui du cycle moyen celles acquises à la fin de la 6^e année.

Lecture - Le test permet à l'élève de démontrer ses habiletés à comprendre les idées et les renseignements explicites et implicites et à répondre aux questions des textes de lecture en établissant des liens avec le contenu des textes et ses connaissances et expériences personnelles.

Écriture – Le test permet à l'élève de démontrer ses habiletés à développer une idée principale à l'aide d'idées secondaires, de structurer des idées et des renseignements de façon cohérente et d'utiliser les conventions linguistiques (orthographe, grammaire, ponctuation) d'une manière qui ne gêne pas la clarté de la communication.

Mathématiques - Le test permet aux élèves de démontrer leurs connaissances et habiletés en lien avec les domaines mathématiques suivants : Nombres, Algèbre, Données, Sens de l'espace et Littératie financière. Les domaines de mathématiques à l'étude mettent l'accent sur le codage, la littératie financière et la modélisation mathématique.

Test de mathématiques, 9^e année

L'année scolaire 2021-2022 a vu la mise en œuvre du décroisement dans le cours de mathématiques 9^e année. Lors du test de mathématiques de l'OQRE, les élèves du cours décroisé démontrent leur acquisition des connaissances et compétences en lien avec le codage, la littératie financière, le processus de la modélisation mathématique et des concepts mathématiques des domaines tels que : Nombres; Algèbre; Données; Géométrie et mesure et enfin Littératie financière.

Test provincial de compétences linguistiques, 10^e année

La réussite au test provincial de compétences linguistiques (TPCL) est une condition d'obtention du diplôme d'études secondaires (DÉSO). À partir de l'année scolaire 2021-2022, les élèves ont deux occasions (automne et

² OQRE, [Test de 3e année, cycle primaire - OQRE \(egao.com\)](https://www.egao.com)



printemps) de démontrer leur acquisition des compétences et habiletés évaluées.

Le TPCL évalue les compétences linguistiques (lecture et écriture) que les élèves de 10^e année doivent avoir acquises. Il est fondé sur les attentes et les contenus d'apprentissage en lecture et en écriture du curriculum de l'Ontario, dans toutes les matières, jusqu'à la fin de la 9^e année.

Conclusion

Tests en lecture, écriture et mathématiques du cycle primaire

À la fin du cycle primaire, on constate de manière générale que le pourcentage des élèves Viamonde qui atteignent ou dépassent la norme provinciale est supérieur à la moyenne de la province dans tous les domaines (lecture 87% pour Viamonde vs 81% pour la province, en écriture 73% pour Viamonde vs 67% pour la province et en mathématiques, 73% pour Viamonde vs 67% pour la province).

Tests en lecture, écriture et mathématiques du cycle moyen

À la fin du cycle moyen, on constate que le pourcentage des élèves Viamonde qui atteignent ou dépassent la norme provinciale est similaire en lecture à ceux de la province (97%) et supérieur en écriture et mathématiques à ceux de la province (écriture 87% pour Viamonde vs 81% pour la province et en mathématiques, 60% pour Viamonde vs 50% pour la province).

Tests de mathématiques 9^e année

Pour le premier test de l'OORE du cours décloisonné de mathématiques, le pourcentage des élèves de Viamonde qui atteignent ou dépassent la norme provinciale est supérieur à celle de la province (Viamonde 65% vs 56% province).

Tests de compétences linguistiques (TPCL)

Au TPCL, le pourcentage des élèves admissibles pour la première fois³ de Viamonde qui ont réussi est légèrement supérieur à celui de la province

³ *Élèves admissibles pour la première fois : désignent les élèves qui sont censés faire le TPCL pour la première fois en deuxième année du secondaire; cela s'applique également aux élèves de 10^e année en provenance d'une autre province.*



(Viamonde 91% vs 89% province). La tendance est la même pour les élèves admissibles antérieurement⁴ (Viamonde 94% vs 91% province).

Planification de l'amélioration des résultats

Avec le soutien des services du secteur de l'éducation, les équipes-écoles analysent présentement leurs résultats de l'OQRE. Cette analyse est faite conjointement avec d'autres données provenant de diverses sources, telles que le niveau de rendement aux bulletins scolaires en utilisant l'outil d'analyse Encompass et les données au niveau des profils de classe. Les données contextuelles, démographiques et les renseignements sur les attitudes des élèves face à l'apprentissage seront également examinés.

À la suite de ces analyses, les écoles pourront réviser leur plan d'amélioration et d'équité, se fixer des objectifs à atteindre et mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour appuyer tous les sous-groupes d'élèves.

Les initiatives mises en œuvre par les écoles pour améliorer le rendement de tous les élèves sont soutenues par des initiatives systémiques comme la Réponse à l'intervention (RAI), les activités de développement professionnel, l'accompagnement de toutes les écoles et les visites du cadre d'efficacité.

Toujours dans le but de mieux soutenir les écoles dans l'amélioration du rendement des élèves, le Conseil continue de travailler à travers le « réseau équité » une culture de données favorisant la pratique réflexive et ayant pour but d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Cette pratique permet de compiler et d'analyser régulièrement des données d'observation de l'apprentissage au niveau de la salle de classe et de l'école. Ceci permet de suivre les progrès des élèves et d'ajuster les pratiques pédagogiques afin d'assurer l'amélioration du rendement de chaque élève. Les données cumulées alimentent les rencontres des équipes de collaboration et permettent de réguler l'apprentissage au fil des jours.

Les résultats provinciaux de l'OQRE sont disponibles en suivant le lien [Résultats \(eqao.com\)](http://eqao.com)

⁴ *Élèves admissibles antérieurement* : désignent l'ensemble des élèves qui étaient absents ou qui ont bénéficié d'un report; qui n'ont pas fourni de preuves suffisantes pour déterminer un résultat; qui n'ont pas encore réussi le TPCL lors d'une ou de plusieurs de ses administrations précédentes; qui ont déjà bénéficié d'une exemption, mais qui visent maintenant l'obtention du DESO; ou qui sont en 11^e ou 12^e année en provenance d'une autre province



Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 09 décembre 2022 sur les Résultats aux tests de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation (OQRE), 3^e et 6^e année (lecture, écriture et mathématiques), 9^e année (test provincial de mathématiques) et le Test provincial de compétences linguistiques pour l'année scolaire 2021-2022 soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation

Hugues Kamga Wambo

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A – Résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) du Conseil et des écoles



Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire Niveau d'études: 3 ^e					
Année	Moyennes	Lecture	Écriture	Mathématiques	Nombre d'élèves
2021-2022	Province	81%	67%	67%	8193
	Conseil	87%	73%	73%	1011

Tableau 1 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 3^e année

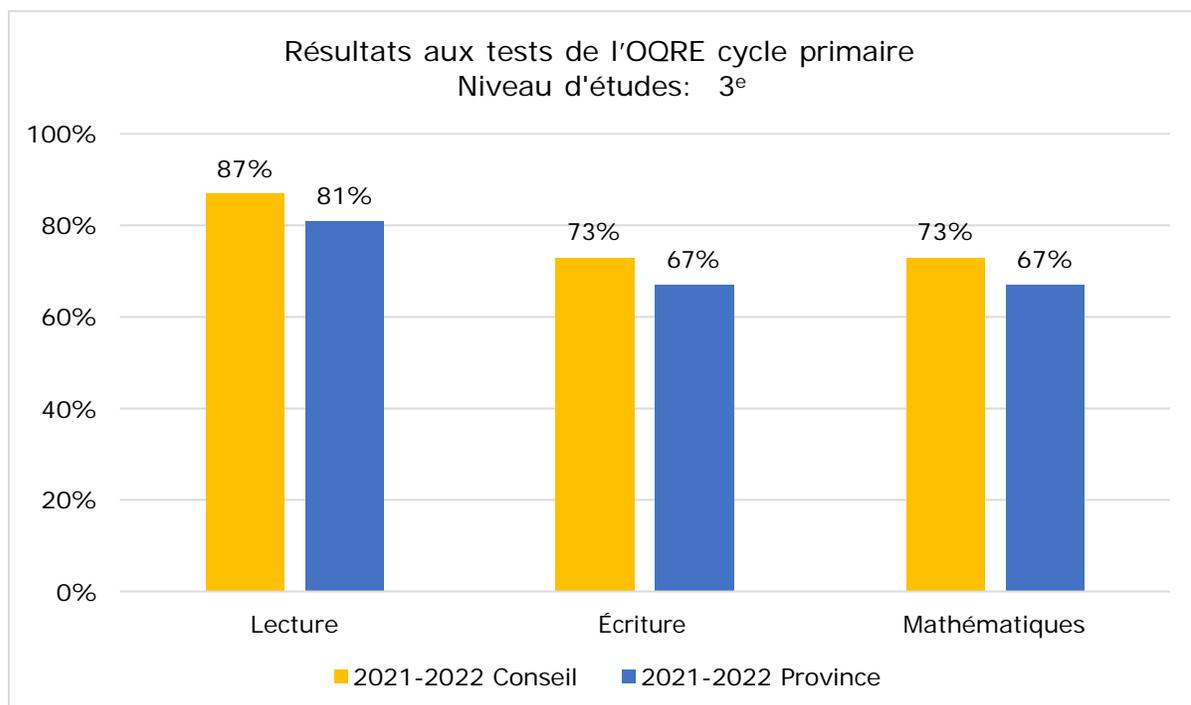


Figure 1 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 3^e année

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A – Résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) du Conseil et des écoles



	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Région du Centre	Académie Alexandre-Dumas	2021-2022	95%	58%	19	100%	19
	Académie de la Moraine	2021-2022	100%	86%	14	79%	14
	École élémentaire Antonine Maillet	2021-2022	65%	60%	20	40%	20
	École élémentaire Carrefour des jeunes	2021-2022	90%	63%	40	73%	40
	École élémentaire Charles-Sauriol	2021-2022	93%	96%	54	87%	54
	École élémentaire Félix-Leclerc	2021-2022	100%	100%	12	100%	12
	École élémentaire Gabrielle-Roy	2021-2022	94%	90%	31	97%	30
	École élémentaire Jeanne-Lajoie	2021-2022	100%	80%	47	79%	47
	École élémentaire Horizon Jeunesse	2021-2022	93%	93%	28	86%	28
	École élémentaire La Mosaïque	2021-2022	95%	88%	59	86%	59
Région	École élémentaire Laure-Rièse	2021-2022	100%	100%	18	100%	18
	École élémentaire La Fontaine	2021-2022	93%	93%	13	77%	13
	École élémentaire Le Flambeau	2021-2022	81%	68%	31	71%	31
	École élémentaire Mathieu-da-Costa	2021-2022	91%	55%	11	45%	11
	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2021-2022	74%	78%	27	78%	27
	École élémentaire Paul-Demers	2021-2022	93%	83%	29	86%	29
	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2021-2022	91%	66%	55	78%	55
	École élémentaire Viola-Léger	2021-2022	100%	91%	11	82%	11
	École Ronald-Marion	2021-2022	84%	77%	43	65%	43
Régio	École élémentaire Chantal-Benoit	2021-2022					

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A – Résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) du Conseil et des écoles



Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Académie La Pinède	2021-2022	100%	82%	11	100%	11
École élémentaire des Quatre-Rivières	2021-2022	100%	79%	17	82%	17
École élémentaire La Source	2021-2022	83%	60%	30	73%	30
École publique Saint-Joseph	2021-2022	79%	46%	28	54%	28
École élémentaire Franco-Niagara	2021-2022					
École élémentaire Dyane-Adam	2021-2022	94%	94%	17	82%	17
École élémentaire Du Chêne	2021-2022	100%	86%	22	95%	21
École élémentaire L'Héritage	2021-2022					
École élémentaire LaMarsh	2021-2022	53%	29%	17	53%	17
École élémentaire Nouvel Horizon	2021-2022	86%	64%	14	71%	14
École élémentaire Patricia-Picknell	2021-2022	73%	64%	11	91%	11
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	2021-2022	72%	56%	25	52%	25
École élémentaire Renaissance	2021-2022	91%	87%	23	61%	23
Académie de laTamise	2021-2022	72%	66%	29	72%	29
École élémentaireLa Pommeraie	2021-2022	92%	58%	38	61%	38
École élémentaire L'Envolée	2021-2022	57%	36%	14	36%	14
École élémentaire L'Harmonie	2021-2022	88%	74%	42	64%	42
École élémentaire L'Odyssée	2021-2022	87%	73%	30	64%	30
École élémentaire Louise-Charron	2021-2022	65%	41%	17	53%	17
École élémentaire Les Rapides	2021-2022	75%	42%	12	58%	12

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A – Résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) du Conseil et des écoles



Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
École élémentaire Marie-Curie	2021-2022	89%	63%	27	67%	27
Légende : Ces données doivent demeurer confidentielles car le nombre d'élèves est trop bas						

Tableau 2 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 3^e année des écoles

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A – Résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) du Conseil et des écoles



Niveau d'études: 6e					
Année	Moyennes	Lecture	Écriture	Mathématiques	Nombre d'élèves
2021-2022	Province	97%	81%	50%	8010
	Conseil	97%	87%	61%	965

Tableau 3 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 6^e année

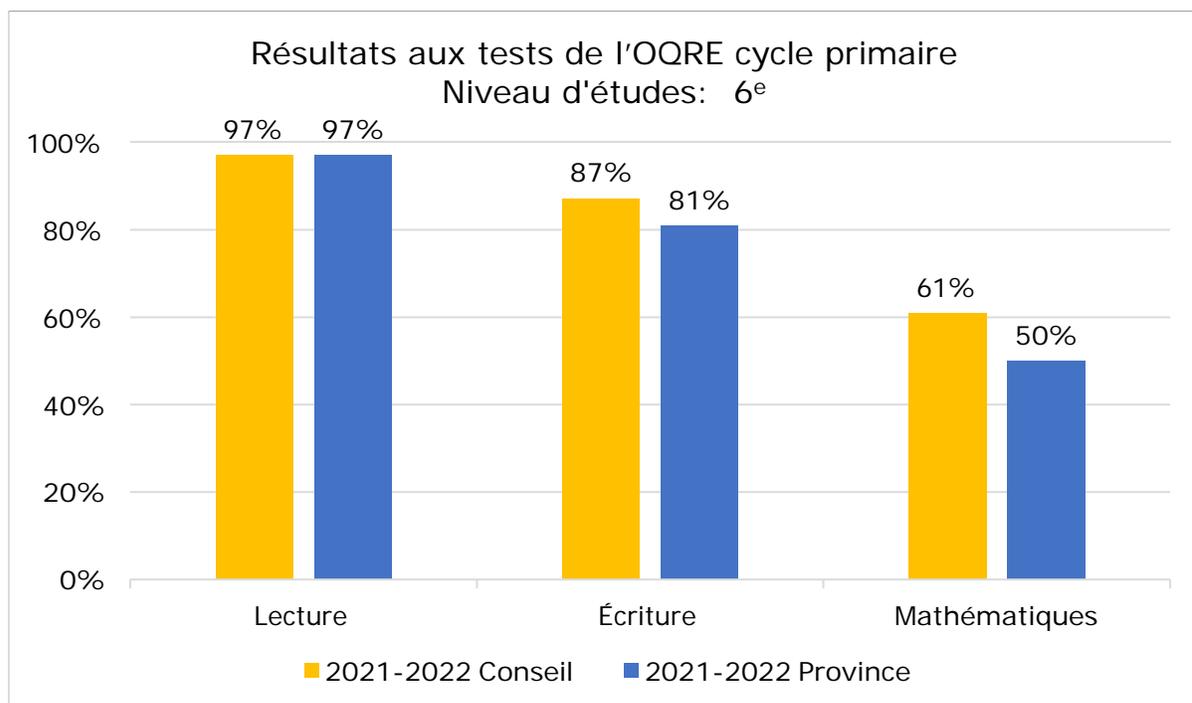


Figure 2 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle primaire niveau 6^e année

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A – Résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) du Conseil et des écoles



Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
Académie Alexandre-Dumas	2021-2022	90%	80%	20	43%	21
Académie de la Moraine	2021-2022	100%	95%	21	63%	21
École élémentaire Antonine Maillet	2021-2022	100%	100%	20	55%	20
École élémentaire Carrefour des jeunes	2021-2022	100%	76%	41	39%	41
École élémentaire Charles-Sauriol	2021-2022	100%	97%	39	77%	39
École élémentaire Félix-Leclerc	2021-2022	100%	100%	18	67%	18
École élémentaire Gabrielle-Roy	2021-2022	100%	96%	24	54%	24
École élémentaire Jeanne-Lajoie	2021-2022	98%	94%	46	70%	46
École élémentaire Horizon Jeunesse	2021-2022	92%	100%	26	88%	26
École élémentaire La Mosaïque	2021-2022	100%	95%	44	70%	46
École élémentaire Laure-Rièse	2021-2022	100%	97%	29	72%	29
École élémentaire La Fontaine	2021-2022	100%	100%	18	70%	18
École élémentaire Le Flambeau	2021-2022	100%	93%	29	72%	29
École élémentaire Mathieu-da-Costa	2021-2022	83%	58%	12	8%	12
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2021-2022					
École élémentaire Paul-Demers	2021-2022	100%	100%	10	70%	10
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2021-2022	88%	86%	34	65%	34
École élémentaire Viola-Léger	2021-2022					
École Ronald-Marion	2021-2022	98%	93%	40	70%	40

Région du Centre

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A – Résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) du Conseil et des écoles



	Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
	École élémentaire Chantale-Benoît	2021-2022					
Région du	Académie La Pinède	2021-2022	96%	72%	22	32%	22
	École élémentaire des Quatre-Rivières	2021-2022	86%	93%	14	50%	14
	École élémentaire La Source	2021-2022	100%	84%	45	51%	45
	École publique Saint-Joseph	2021-2022	100%	80%	16	38%	16
Région du Sud	École élémentaire Franco Niagara	2021-2022	100%	46%	11	9%	11
	École élémentaire Dyane-Adam	2021-2022	100%	100%	12	92%	12
	École élémentaire Du Chêne	2021-2022	100%	100%	16	87%	16
	École élémentaire L'Héritage	2021-2022					
	École élémentaire LaMarsh	2021-2022	82%	77%	13	62%	13
	École élémentaire Nouvel Horizon	2021-2022	100%	100%	15	73%	15
	École élémentaire Patricia-Picknell	2021-2022	100%	92%	12	75%	12
	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	2021-2022	86%	69%	29	34%	29
Région du Sud-Ouest	École élémentaire Renaissance	2021-2022	97%	90%	31	68%	31
	Académie de la Tamise	2021-2022	100%	79%	43	65%	43
	École élémentaire La Pommeraie	2021-2022	98%	73%	40	49%	39
	École élémentaire L'Envolée	2021-2022	94%	72%	32	47%	32
	École élémentaire L'Harmonie	2021-2022	95%	87%	39	46%	39
	École élémentaire L'Odysée	2021-2022					

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A – Résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e à la 6^e année) du Conseil et des écoles

Écoles	Année	Lecture	Écriture	Nombre d'élèves	Mathématiques	Nombre d'élèves
École élémentaire Louise-Charron	2021-2022					
École élémentaire Les Rapides	2021-2022	100%	76%	21	71%	21
École élémentaire Marie-Curie	2021-2022	100%	97%	36	78%	36

Légende :
Ces données doivent demeurer confidentielles en tout temps car le nombre d'élèves est inférieur à 10.

Tableau 4 : Résultats aux tests de l'OQRE cycle moyen, 6^e des écoles



Niveau d'études: 9e - TPM			
Année	Moyennes	TPM - Cours décloisonné	Nombre d'élèves
2021-2022	Province	56%	5706
	Conseil	65%	561

Tableau 5 : Résultats du Conseil au test de mathématiques 9^e année, cours décloisonné

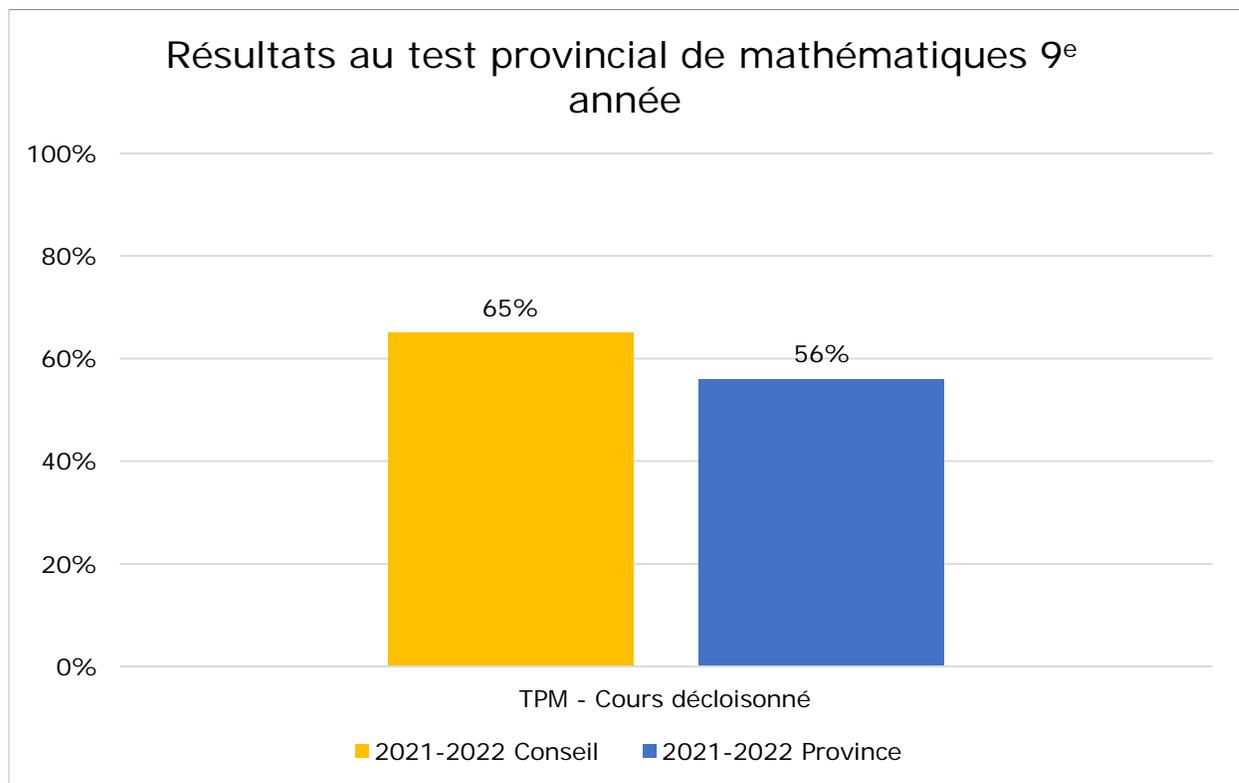


Figure 3 : Résultats du Conseil au test de mathématiques 9^e année, cours décloisonné



Année	2021-2022	
	Nombre d'élèves	% au niveau 3 ou 4
Collège français	19	47%
ÉS Étienne-Brûlé	52	73%
ÉS Jeunes sans frontières	87	62%
ÉS Norval-Morrisseau	29	83%
École Ronald-Marion	48	79%
ÉS Toronto Ouest	46	87%
ÉS Le Caron	23	52%
ÉS Roméo Dallaire	43	51%
ÉS Franco-Niagara	26	73%
ÉS Gaétan Gervais	35	97%
ÉS Georges-P.-Vanier	27	44%
ÉS de Lamothe-Cadillac	27	63%
ÉS Franco-Jeunesse	11	46%
ÉS Gabriel-Dumont	52	40%
ÉS David Saint-Jacques	36	56%

Tableau 6 : Résultats des écoles secondaires au test de mathématiques 9^e année, cours décloisonné



		Élèves admissibles pour la 1 ^e fois	Élèves admissibles pour la 1 ^e fois ayant réussi	Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi	Élèves admissibles antérieurement	Élèves admissibles antérieurement ayant réussi	Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi
2021-2022	Province	6599	5860	89%	5542	5048	91%
	Conseil	731	668	91%	397	374	94%

Tableau 7 : Résultats du Conseil au test provincial de compétences linguistiques – 10^e année

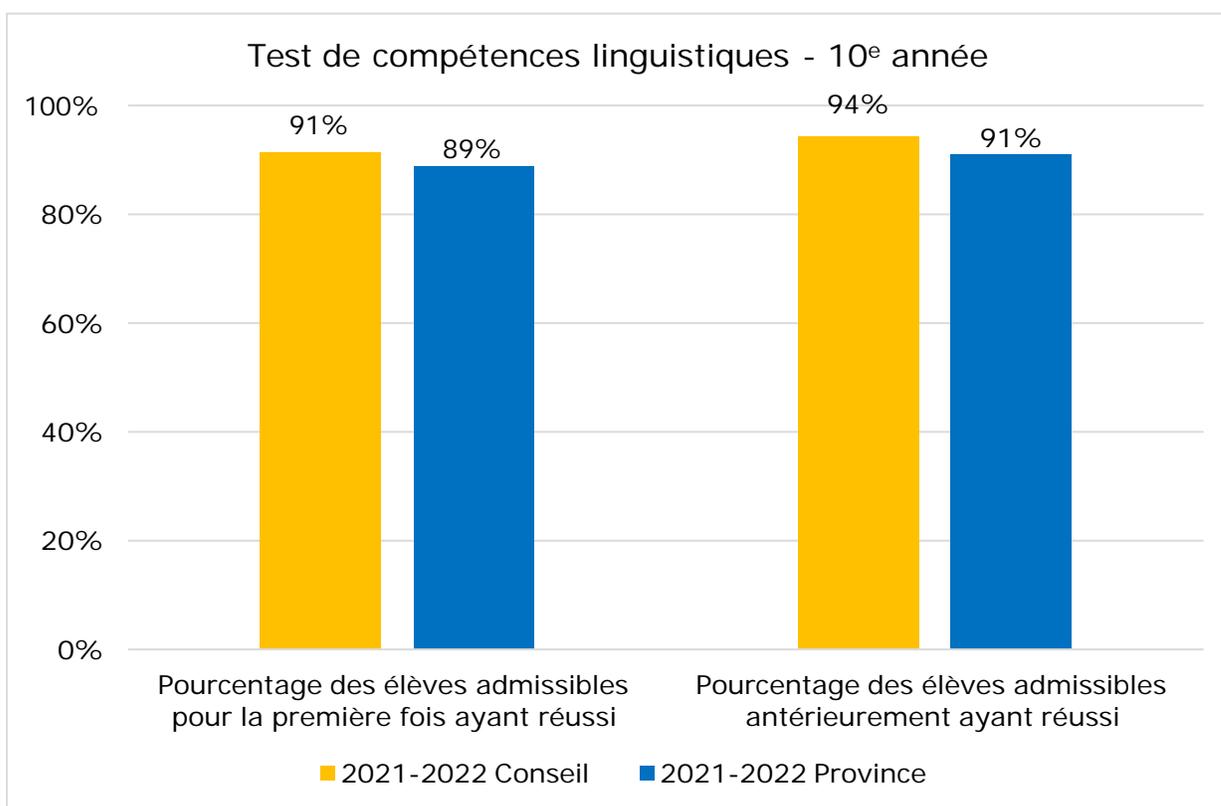


Figure 4 : Résultats du Conseil au test provincial de compétences linguistiques – 10^e année

POINT NO 5.3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe C – Résultats aux tests de l'OQRE pour quelques sous-groupes d'élèves

	Élèves admissibles pour la 1 ^e fois	Élèves admissibles pour la 1 ^e fois ayant réussi	Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi	Élèves admissibles antérieurement	Élèves admissibles antérieurement ayant réussi	Pourcentage des élèves admissibles antérieurement ayant réussi	Élèves ayant participé pleinement ⁵	Élèves ayant réussi
Collège français	81	80	99%				90	98%
ÉS Étienne-Brûlé	49	42	86%	59	55	93%	108	90%
ÉS Jeunes sans frontières	112	100	89%	104	101	97%	216	93%
ÉS Norval-Morrisseau	23	22	96%	18	18	100%	41	98%
École Ronald-Marion	49	46	94%	39	36	92%	88	93%
ÉS Toronto Ouest	95	93	98%				99	98%
ÉS Le Caron	43	41	95%				47	94%
ÉS Roméo Dallaire	45	38	84%	43	42	98%	88	91%
ÉS Franco-Niagara	13	12	92%				20	75%
ÉS Gaétan Gervais	34	31	91%	22	22	100%	56	95%
ÉS Georges-P.-Vanier	53	44	83%				53	83%
ÉS Lamothe-Cadillac	39	28	72%	24	19	79%	63	75%
ÉS Franco-Jeunesse	13	11	85%				22	91%
ÉS Gabriel-Dumont	67	65	97%	53	53	100%	120	98%
ÉS David Saint-Jacques	15	15	100%				15	100%
Légende : Ces données doivent demeurer confidentielles en tout temps car le nombre d'élèves est inférieur à 10.								

Tableau 8 : Résultats des écoles au test provincial de compétences linguistiques – 10^e année

⁵ Ensemble des élèves ayant participé au test provincial de compétences linguistiques

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Proposition de changement - zones de fréquentation de l'École élémentaire Charles-Sauriol

PRÉAMBULE

Le 19 septembre 2022, le Conseil a reçu une demande d'un groupe de parents pour réévaluer deux zones de fréquentation à Toronto. Précisément, ces parents désiraient qu'une portion au nord-ouest de la zone de fréquentation de l'École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau soit attirée à l'École élémentaire Charles-Sauriol.

SITUATION ACTUELLE

Selon l'analyse de l'administration, les deux écoles peuvent accommoder les élèves prévus à moyen terme et les deux options seraient acceptables.

Le 3 novembre 2022, l'administration a invité les parents, tutrices et tuteurs à une consultation (voir Annexe A).

Le 10 novembre 2022, une soirée de consultation en virtuel a eu lieu afin de prendre le pouls de la communauté et recevoir les commentaires.

Le 14 novembre 2022, les familles ont reçu une deuxième lettre (voir annexe B), les invitant à fournir leur rétroaction par courriel à communications@csviamonde.ca. La lettre fournissait encore une fois les options de changements à considérer.

L'administration a recueilli 31 rétroactions (voir annexes C et D).

En revoyant les commentaires, il est évident que malgré le désir exprimé par le groupe de parents initial, plusieurs autres parents préfèrent les zones actuelles.

Étant donné que les opinions sur le sujet sont loin d'être unanimes, un changement à la zone causerait autant de frustration que de satisfaction. Pour cette raison, il n'est pas recommandé de procéder aux changements de ces zones.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 intitulé *Proposition de changement - zones de fréquentation de l'École élémentaire Charles-Sauriol* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la décision de ne pas changer les zones de fréquentation des écoles élémentaires Charles-Sauriol et Pierre-Elliott-Trudeau et que la décision soit communiquée aux groupes consultés.

Préparé par :

Le directeur du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Le directeur des communications et du marketing,
Steve Lapiere

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (4)



Toronto, le 3 novembre 2022

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

Nous souhaitons vous inviter à une consultation publique virtuelle au cours de laquelle nous aimerions recueillir votre opinion sur un scénario proposé qui modifierait légèrement les zones de fréquentation scolaire des écoles élémentaires Charles-Sauriol et Pierre-Elliott-Trudeau.

Cette consultation fait suite à la demande d'un groupe de parents qui souhaiterait que leur quartier soit intégré à la zone de fréquentation de l'École élémentaire Charles-Sauriol plutôt qu'à la zone de l'École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau, comme c'est le cas actuellement. Ces parents, tuteurs ou tutrices considèrent que l'école Charles-Sauriol est plus près de leur domicile et plus facilement accessible.

Afin de recueillir les commentaires de toutes les familles d'élèves, nous vous invitons à assister à une rencontre de consultation publique qui se tiendra **le jeudi 10 novembre de 18 h 30 à 19 h 30**.

Pour participer, il vous suffira de vous brancher [via Zoom](#) en entrant les coordonnées suivantes :

ID de réunion : 810 3856 6536 Code secret : 8hsaz5

Une proposition de mouvements de zone a été annexée à cette communication afin que vous puissiez débiter votre réflexion à ce sujet. Nous discuterons de la possibilité de d'étendre les limites de la zone de fréquentation de l'École élémentaire Charles-Sauriol pour y inclure les blocs 1 et 2 délimités sur la carte. Il ne s'agit que d'une proposition qui servira de base aux discussions. Aucune décision n'a été prise.

Si vous ne pouvez être des nôtres, faites-nous parvenir vos commentaires et opinions à l'adresse courriel communications@csviamonde.ca. Nous sommes disponibles en tout temps pour répondre à vos questions.

Veillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos meilleures salutations.

Le surintendant de l'éducation,

Roland Desloges

p. j. carte zone scolaire – modifications proposées
c. c. Membres du Conseil scolaire Viamonde
Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim
Équipe directions écoles élémentaires CHSA et PIET





Toronto, le 14 novembre 2022

Chères familles,

Nous tenons d'abord à remercier les parents, tutrices et tuteurs des écoles élémentaires Charles-Sauriol et Pierre-Elliott-Trudeau qui ont participé à la consultation publique du jeudi 10 novembre au sujet d'une proposition de modification aux zones de fréquentation des deux écoles.

Nous avons pris en note de nombreux commentaires qui permettront de poursuivre le travail d'analyse et de faire une recommandation au Conseil.

Toutefois, dans le but de donner la chance à toutes les personnes concernées de s'exprimer sur la question, nous vous donnons la possibilité de transmettre vos commentaires par écrit, au plus tard **le lundi 21 novembre à 16 h**.

Pour faciliter le processus, nous vous suggérons de répondre aux questions de la page suivante afin d'exprimer votre position par rapport à l'intégration potentielle des secteurs délimités sur la carte ci-jointe (identifiées comme bloc 1 et bloc 2) dans la zone de fréquentation scolaire de l'École élémentaire Charles-Sauriol. Ces secteurs font actuellement partie de la zone de fréquentation de l'École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau.

Répondez aux questions, sauvegardez la lettre et vos réponses, puis acheminez-nous le tout par courriel à l'adresse communications@csviamonde.ca

En vous remerciant de votre collaboration, chères familles, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Le directeur des immobilisations, de l'entretien et de la planification,

Miguel Ladouceur

c.c. Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim
Roland Desloges, surintendant de l'éducation
Directions des écoles CHSA et PIET

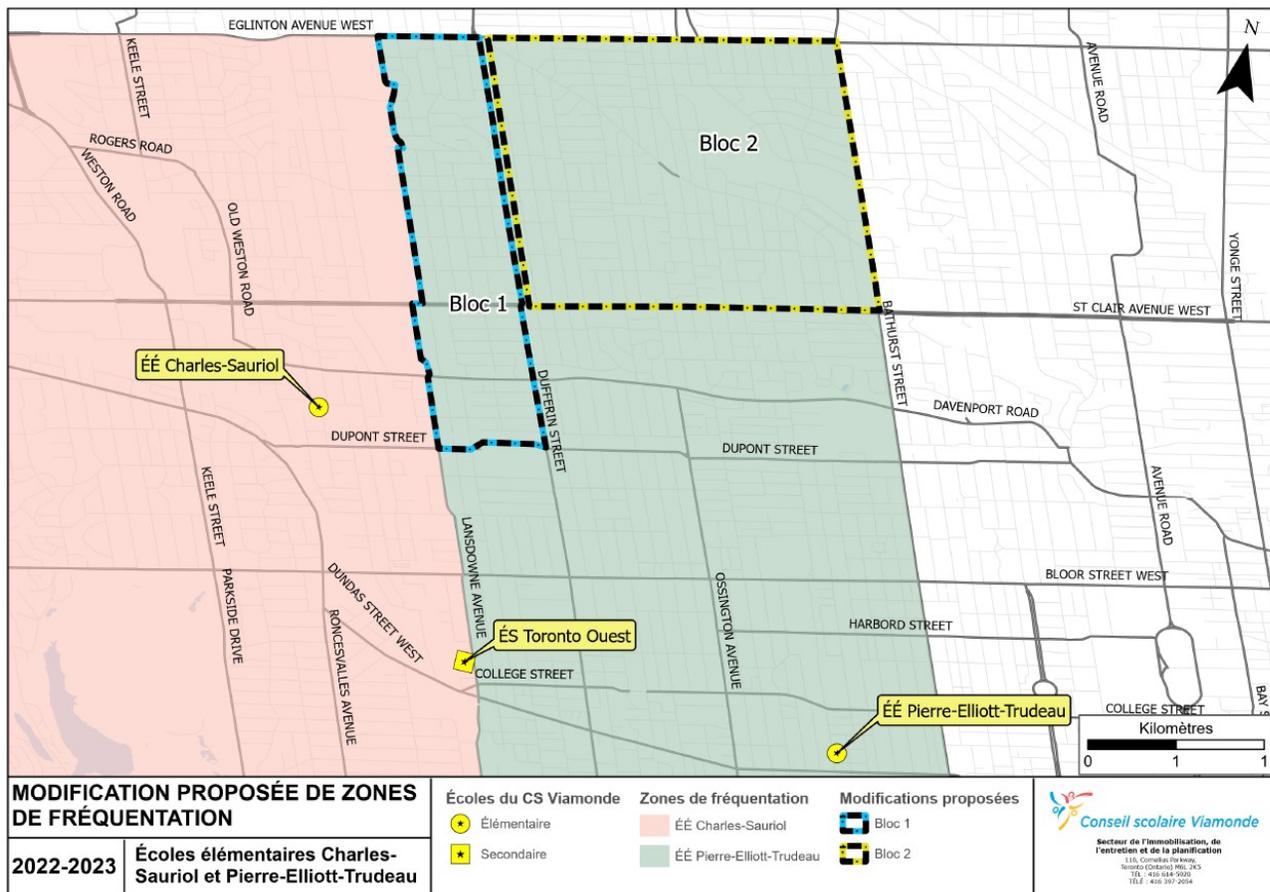
p.j. Carte – modifications proposées pour analyse



Questionnaire de consultation

Avez-vous participé à la consultation virtuelle? <i>(cochez)</i>	OUI			NON		
Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille et leur niveau scolaire respectif						
Dans quel secteur (bloc) vivez-vous? <i>(cochez)</i>	BLOC 1			BLOC 2		
École que vos enfants fréquentent actuellement <i>(cochez)</i>	Charles-Sauriol			Pierre-Elliott-Trudeau		
Comment vos enfants se rendent-ils à l'école? (autobus, TTC, voiture, vélo, marche...)						
Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? <i>(cochez)</i>	BLOC 1			BLOC 2		
	OUI	NON	INDIF	OUI	NON	INDIF
Commentaires <i>(utilisez l'espace ci-dessous)</i>						

Modification proposée de zones de fréquentation



COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE 2,05

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP)
- Les représentants des syndicats.

Politique 2,05 – Aires de structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Charles-Sauriol	<p>1. PRÉAMBULE Nous appuyons la clarification sur l'obligation de rendre les structures de jeux accessibles au public à l'extérieur des heures d'école, ainsi que la possibilité de tenir compte de situations particulières.</p> <p>2. PRINCIPES DIRECTEURS Nous les appuyons.</p> <p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Nous les appuyons et nous apprécions particulièrement la formalisation de la possibilité de prêt de la part du CSV, à hauteur de 50% et 50 000 \$.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Nous sommes absolument RAVIS que le CSV accepte (enfin!) de prendre en charge l'entretien des aires de jeux, des aménagements extérieurs, et de l'équipement sportif! BRAVO et MERCI!!</p>	
Membres du Conseil d'école de l'École élémentaire Horizon Jeunesse		X
Membres du personnel de l'École élémentaire La Mosaïque		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École		X

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
élémentaire La Pommeraie		
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire Le Flambeau		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire L'Odysée	<p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p><i>À la suite de la réception de l'équipement, le SIEP coordonnera l'installation de l'équipement par un entrepreneur qualifié.</i></p> <p>Il me semble que ceci ne devrait pas être centralisé car les directions et conseils d'école sont souvent mieux placées pour trouver des contracteurs locaux qui sont plus rapides et moins chers... tout en assurant le côté assurance et qualité... Ceci économiserait ainsi l'essence et l'empreinte écologique mais aussi rend le service de réparations plus simple et rapide. Il faut à tout prix soutenir notre propre communauté et bâtir des relations mais si on fait venir des contracteurs d'ailleurs (ce qui est souvent le cas), on ne peut pas.</p> <p>Idée : Pourrait-il y avoir un budget d'école pour ceci? Un montant fixe qui pourrait être reporté aux années suivantes au besoin? De cette façon le processus serait plus fluide et répondrait aux besoins de chaque école et communauté.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p>Avec le nombre d'écoles qui se tournent vers des cours naturelles (bûches, roches, arbres, paillis, etc...), est-ce que le conseil serait en mesure de payer l'entretien de ces derniers :</p> <p>L'ajout de paillis au besoin Vernis/peinture pour refaire le bois au besoin L'aération de la terre sur les terrains de jeux L'ajout de gravier au besoin La repeinture des jeux sur l'asphalte.</p>	
Membre du personnel de l'École élémentaire Marie-Curie	<p>1. PRÉAMBULE Réaménagement d'un terrain de balle (baseball et/ou softball) pour des cours d'éducation physique inclusif et pour des ligues locales de jeunes (niveau récréatif et non compétitif).</p> <p>2. PRINCIPES DIRECTEURS</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>Notre école a déjà perdu un terrain de balle par manque d'entretien, cela serait bien de ne pas perdre notre terrain actuel mais de le réaménager pour le rendre plus fonctionnel.</p> <p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Coût minimale de 15 000\$ (terrain de balle scolaire).</p> <p>Les besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle grille (arrêt-balle sans toiture) conforme aux normes et exigences (dimensions : longueur- hauteur L'arrêt balle à une hauteur de 9,14m sur une distance de 24,38m). - 2 Banc des joueurs (peut être en bois mais ancré au sol) - Mise en place des attaches de buts (pour 3 coussins). Il y en a déjà du vieux terrain mais elles doivent être plus accessible. - Allée en terre (corridor de course) et le terrain serait en gazon naturel Champ Avant Champ et Champ extérieur. <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Créer une entente et un partenariat avec la ville de London pour que leur ligue de jeunes du quartier puisse utiliser le terrain pendant la saison de balle comme cela se fait sur plusieurs terrains d'école. Le terrain servirait le jour pour les cours d'éducation physique et santé et il pourrait être utiliser le soir comme terrain d'entraînement et de pratique pour des équipes de la ligue de baseball Oakridge (notre secteur de la ville).</p> <p>5. Références Conception et aménagement - Terrains de Balle (guides-sports-loisirs.ca) Developing a Plan for your Field (baseballsask.ca)</p> <p>Il faudra consulter d'autres écoles élémentaires qui ont des terrains de balle.</p>	
<p>Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Marie-Curie</p>	<p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Il n'y a pas de contexte ici – combien coûte-il d'habitude pour une structure de jeu? Comment peut Viamonde nous aider à formuler des Demandes de subventions? Si une nouvelle structure de jeu coûte 50 000\$, et on a besoin de repayer un prêt dans 5 ans, ça veut dire que l'école (et les parents de l'école) doivent financer 10 000\$ par ans pour 5 ans? Pour une petite école comme le nôtre, avec environs 120 familles, c'est environs 83\$ / année pour cinq années, pour payer pour une structure qui devrait</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>durer pendant 20-25 années. Ce n'est pas juste ni raisonnable – les frais devrons être repayer à travers la vie raisonnable d'une nouvelle structure.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p>Sur le partie d'inspection – « c » - ca note « Le SIEP s'assure qu'une inspection annuelle des structures de jeu est faite par une personne accréditée en inspection de structure de jeu... » C'est quoi annuelle – durant l'année scolaire</p>	
	<p>ou l'année calendrier? Quand est le temps préférer pour s'assurer que l'inspection et les réparations, si besoin, sont complétés pour s'assurer que les structures de jeu sont ouvertes au début de l'année scolaire (en septembre). Cette année notre école avec les structures fermées jusqu'à fin avril pour tout l'année scolaire, comment bien modifier les détails pour essayer d'éviter pareil dans le futur?</p> <p>Aussi, plus de détails sur le sujet de comment bien protéger les structures de jeu et équipement sportif permanent. Par exemple, si l'équipement peut être utilisé par le public hors des horaire d'école, les filets (de football, basketball) ne vont pas durée aussi longtemps. Je pense que – surtout si ce sont les parents de l'école que doivent financier l'achat ou les réparations de l'équipement – l'administration devrait ranger tout l'équipement non-permanant/facilement briser a la fin de l'année scolaire.</p>	
<p>Membres du personnel et du conseil d'école de l'École élémentaire Nouvel-Horizon</p>		<p>X</p>

Membres du conseil d'école et du personnel de l'École secondaire Franco-Jeunesse		X
--	--	---

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
NON	1	2 ème année			Bloc 2	PIET	Voiture/ TTC	NON	NON	
	1	5 ème année			Bloc 2	PIET		NON	NON	<p>Bonjour et à qui de droit.</p> <p>Je n'ai pu être présente pour la consultation virtuelle.</p> <p>Nous sommes dans la zone très à la limite du bloc 2 et fréquentant l'école Pierre Elliott Trudeau. Nous sommes à Bathurst et St-Clair West à quelques maisons au nord.</p> <p>Cody Schaap, Mon fils de 10 ans, est sur le spectre de l'autisme, il a de très grands besoins, et fréquente cette école depuis la maternelle. Il est maintenant en cinquième année.</p> <p>Perdre notre école et devoir aller dans une autre école serait tragique pour nous. Cody est entouré de personnel enseignant et d'amis qui le connaissent bien et qui connaissent aussi ses besoins. se retrouver dans un nouvel environnement scolaire serait un choc et un désastre pour Cody sans parler du choc pour le personnel car il faut apprendre à bien connaître Cody pour pouvoir gérer ses besoins.</p> <p>Je refuse d'aller dans une autre école et je compte à ce que Cody reste à Pierre-Elliott-Trudeau jusqu'en sixième année pour sa graduation car par la suite il ira probablement dans une école spécialisée.</p> <p>S'il vous plaît ne nous forcé pas à aller dans une autre école. J'utiliserai tous les moyens que j'ai pour rester à Pierre Elliott Trudeau.</p> <p>Cindy Landerman</p>

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
NON	2	1 ^{ère} année	MA (2023)		Bloc 2	PIET	Autobus	NON	NON	<p>Merci de nous avoir donné l'opportunité de remplir un questionnaire. Voici mes réponses et commentaires en pièce jointe. J'ai également lancé un sondage sur le groupe Facebook des parents de PIET avec plus de 25 signatures s'opposant au changement de zone. Je vous transmettrai les détails d'ici lundi si ceci pourrait vous être utile également.</p> <p>Cordialement, Sara Bennett 647-459-7272</p>
OUI	2				Bloc 1	CHSA	Voiture	OUI		<p>Oui, l'école Charles Sauriol est beaucoup plus près pour nous et nous n'avons jamais pu accéder au transport scolaire. Les sièges de courtoisie ne nous conviennent pas parce qu'il faut aller à une arrête dans la zone de fréquentation – qui est souvent la même distance de notre domicile que la distance de l'école et prendrait le même temps pour y arriver. Aussi, nous préférons l'horaire de l'école Charles Sauriol parce qu'il est plus aligné avec l'horaire de notre famille.</p> <p>Dépendant des options pour le transport scolaire, c'est possible que nous ne l'utilisions pas et continuions d'emmener nos enfants en voiture. Sans information à propos du transport scolaire (où se situe l'arrête, l'horaire) c'est difficile de savoir en ce moment-ci cela nous conviendra ou non. Donc, le changement de zone nous impactera de façon minimum.</p>
OUI	1	MA			Bloc 1	CHSA	Voiture/ marche	OUI	INDICATIF	<p>L'école Charles Sauriol est plus près de notre domicile, et c'est beaucoup plus convenable pour nous de se rendre à Charles Sauriol, soit en voiture ou à pied. Nous préférons aussi les heures de classe de Charles Sauriol. De plus, notre jeune fils fréquente la garderie chez Charles Sauriol (les Amis du Monde), alors nous préférons que les deux enfants fréquentent la même école.</p>

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
OUI	1	MA			Bloc 1	CHSA	Voiture/TTC	OUI	INDICATIF	<p>Merci encore une fois pour cette consultation. Voici les facteurs pourquoi nous aimerions que le bloc 1 soit intégré à la zone scolaire de Charles Sauriol :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-Distance beaucoup plus courte du bloc 1 vers Charles Sauriol 2-Temps de transport beaucoup plus court, surtout en heure de pointe vers le centre ville 3-topographie et pistes cyclables plus facile à utilisé et plus nombreuses vers Charles Sauriol 4-Selon les informations obtenus lors de la consultation virtuelle, il y a plus d'enfants en demande hors zone dans le bloc 1 que du nombre d'enfants qui prennent l'autobus scolaire vers Pierre Elliot Trudeau.
OUI	2	JA	MA (2023)		Bloc 1	CHSA	Vélo	OUI	INDICATIF	
					Bloc 2	PIET				<p>Bonjour, Nous habitons dans le bloc 2. À mon avis, le bloc 2 n'est pas plus proche de l'école Charles Sauriol que de l'école PIET. Nous sommes très heureux de l'école PIET et de sa communauté. En aucun cas je ne voudrais changer l'école de mon fils. Si le service d'autobus est impacté dû à ce changement, j'en serais fort déçue. Il devra y avoir un plan alternatif pour les enfants qui sont déjà à PIET. Merci Judith Mitnyan 647-382-2908</p>

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
OUI	2	3 ^{ème} année	5 ^{ème} année		Bloc 2	PIET	Autobus	INDICATIF	NON	<p>Nos enfants ne veulent pas changer d'école. Les dernières années ont été difficiles pour elles avec la situation de covid et les « lockdowns ». Les amis de nos enfants sont tous à PIET - nous ne voulons pas bouleverser leurs vies encore une fois, en les forçant à changer d'écoles soudainement.</p> <p>Si notre zone de fréquentation change, nous serons obligés de soumettre une demande d'envoyer nos filles à PIET 'hors zone' pour les 3 prochaines années. Si leur droit d'utiliser l'autobus scolaire de PIET est révoqué, nous nous attendons à être obligés à les conduire à l'école chaque matin, les mettre dans un programme de garde après l'école chaque jour (à un coût considérable), et les ramasser chaque soir du programme de garde après les heures du travail (nous travaillons tous les deux habituellement de 9h à 17h, alors ce n'est pas généralement possible d'aller les ramasser à l'école à 14h50). Ceci ne serait certainement pas idéal pour notre famille, surtout maintenant que nos filles sont plus âgées.</p> <p>En plus, notre vie familiale est généralement orientée autour de la région/communauté centrale-ouest de la ville, aux alentours de la zone actuelle de PIET. Nos bureaux sont situés près de King St. - pour moi à l'ouest de Spadina, pour Ryan à l'est de Dufferin. Les centres communautaires et les camps auxquelles nous envoyons les filles sont souvent dans cette même zone centrale-ouest de la ville, e.g.: Alliance Française Spadina, Dovercourt Boys & Girls, St. Albans Boys & Girls, Bob Abate CRC, Trinity Bellwoods CRC, etc. Nos médecins et notre dentiste sont situés dans cette même zone. C'est vrai que l'école Charles-Sauriol n'est pas trop loin de nous, mais cette école n'est pas située dans la zone que nous considérons notre communauté.</p> <p>Il faut aussi apprécier que plusieurs parents ont fait le choix de vivre dans la zone de fréquentation PIET parce qu'ils veulent envoyer leurs enfants à PIET. Ceci a été un facteur important quand nous avons fait la décision de déménager en 2020. Ce n'est pas un choix facile quand le prix des maisons ou de location dans cette zone est très élevé.</p> <p>Comme nous avons entendu pendant la consultation publique, les deux écoles ne sont pas à leur capacité. En outre, il n'y a pas eu de demande pour changer la zone de fréquentation du Bloc 2 avant la consultation. Il me semble que si le conseil veut faire cette modification, qu'il serait juste de donner une période étendue d'avertissement aux familles affectées avant d'apporter un changement important</p>
NON	1	5 ^{ème} année			Bloc 2	PIET	Autobus	INDICATIF	NON	

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
NON	1				Bloc 2	PIET	Autobus	INDICATIF	NON	<p>Nous venons d'apprendre avec appréhension que le Conseil scolaire Viamonde a proposé une modification à la zone de fréquentation de l'école élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau. Notre fille, Aria Shamoon-Chassaing, fréquente cette école depuis la maternelle, et son frère l'a fréquenté également jusqu'à cette année car il a commencé sa 7e année à Toronto Ouest. Depuis notre arrivée de France il y a 7 ans, notre communauté se situe à PIET : les amis de nos enfants, nos amis, nos activités, etc. Cette communauté est extrêmement importante pour nous et nos enfants.</p> <p>Nous habitons à la frontière du bloc 2 depuis seulement un an (à St. Clair et Christie, donc la distance entre chez nous et PIET équivaut plus ou moins à celle de Charles Sauriol). Notre fille n'a seulement 2 ans d'école élémentaire à compléter avant de rentrer à Toronto Ouest. Être obligée de commencer une nouvelle école l'année prochaine, en 5e année, serait tout simplement une déchirure pour elle et pour nous. Après plus de deux ans d'interruptions liées à la pandémie, elle a besoin de stabilité ! Nous souhaitons vivement rester dans la zone de fréquentation de PIET et préserver notre accès à l'autobus scolaire pour PIET. Ceci est crucial pour le bien-être de notre famille.</p> <p>Cordialement, Ilana Shamoon et Xavier Chassaing</p>
NON	1	1 ère année			Bloc 1	PIET	Voiture	NON	NON	<p>Bonjour, nous aimerons garder les zones de fréquentations comme elles sont, pour pouvoir continuer avec access a l'autobus scolaire (quand ils vont être plus grands) et aussi pour assurer que ma fille (et son petit frère) vont pouvoir continuer d'aller au PIET, sans avoir devoir compléter un autre formulaire. merci</p>

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2	Commentaires
OUI	2	1 ^{ère} année	MA (2023)		Bloc 2	PIET	Autobus	INDICATIF NON	<p>Je préférerais grandement que notre enfant, présentement à PIET, ne soit pas forcé de changer d'école. Non seulement il a tout son cercle d'amis à cet école et s'est bien adapté à son milieu scolaire, mais nous avons besoin du service de garde (dans la zone de PIET), situé près de notre maison.</p> <p>Je suis surtout préoccupée pour mon plus jeune enfant, qui souffre d'anxiété et qui a de la difficulté à s'adapter aux nouveaux environnements. Tous ses amis (de la garderie dans la zone scolaire de PIET) comptent aller à Pierre-Elliott Trudeau. De plus, c'est important pour moi que l'option de se rendre en autobus au service de garde demeure une possibilité. Nous ne pouvons pas toujours revenir à la maison à 17h et nous n'avons qu'une seule voiture, que mon mari occupe pour le travail. S'il travaille de soir, je peux actuellement prendre mon vélo et ramener mes deux enfants à la maison dans un chariot attaché au vélo ou alors marcher environ 30 minutes jusqu'à la maison.</p> <p>Cette option ne serait pas possible si la garderie était à Landsdowne et Dupont. Le transport en commun impliquerait aussi au moins trois changements de</p>
NON	2					PIET	Voiture	NON	Maman est dans le block 2 et aimerai continuer avec pierre Elliot Trudeau pour les enfants
NON	2	JA	MA (2023)		Bloc 1	CHSA	Marche Voiture	OUI INDICATIF	

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
NON	3	MA	2 ème	4 ème année	Bloc 2	PIET	Autobus	NON	NON	Je crois que changer les zones quand les parents veulent est une mauvaise idée. Pourquoi la zone 2 même. Ce n'est pas vraiment plus proche de l'autre côté. Les zones proposées me semblent bizarres. La zone 1 proposée est si proche de l'école, mais finie à Dupont et non Bloor. La zone 2 est beaucoup plus loin que ce petit coin non proposée. Très bizarre toute cette affaire de changement.
OUI	2	MA	1 ère année		Bloc 1	CHSA	Vélo, marche, voiture	OUI	INDICATIF	Nous sommes absolument en support de l'inclusion de bloc 1, et au moins une partie to bloc 2 (jusqu'à Oakwood, face aux commentaires durant la consultation virtuelle) dans la zone de Charles Sauriol (CS).
OUI	2	2 ème année	4 ème année		Bloc 1	PIET	Autobus	NON		J'ai déjà envoyé un message avant mais je voulais être certaine que vous aviez l'information requise.
NON	2	2 ème année	4 ème année		Bloc 1	CHSA	Vélo ,voiture	OUI	OUI	
OUI	1	1 ère année			Bloc 1	CHSA	Vélo, voiture	OUI	INDICATIF	Merci encore pour avoir tenu la consultation publique en faisant suite à notre lettre envoyée en septembre. Notre famille supporte toujours la proposition de déplacer le Bloc 1 pour qu'elle se trouve dorénavant dans la zone de l'École élémentaire Charles-Sauriol. Avec cette modification, notre fille aura ainsi accès au transport scolaire dès l'année prochaine pour se rendre vers l'école Viamonde la plus près et celle du quartier. L'accès au transport scolaire pour la majorité des élèves dans le Bloc 1 créerait également un sentiment de communauté francophone entre les enfants sur le bus et entre les parents aux arrêts de bus. Nous croyons également qu'il y a certaines familles francophones du quartier qui trouvent la distance vers Pierre-Elliott-Trudeau trop long et qui choisiraient ainsi de fréquenter Charles-Sauriol.

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
OUI	2				Bloc 2	PIET	Autobus		NON	We really love being part of the PIET community. For us, the location works very well. My husband works out of the city and I work downtown. So if I ever needed to pick the kids up from school, it is very easy for me to access the school quickly. If we are re-zoned to Charles-Sauriol, this will be a very long commute for me to get to from downtown to get the kids from school if ever required, ie. due to sickness, emergency, etc. Also, the kids get picked up from a bus stop very close to their after care provider. We were able to stay with our same home daycare provider who has been caring for the kids since infancy, because the bus stop is so close to her home. If we are re-zoned, I don't know that our bus stop will be so close for her, and that will impact our after care solution, which would be a huge detriment to the kids and our established routine. Also, my son is very shy, and does not make friends easily. He has known many of his schoolmates now at PIET since he was in MAJA, and feels comfortable with them. Changing him to a new school without familiar faces will cause him distress and anxiety. Ultimately, we feel very strongly to not be re-zoned, and would like the opportunity to continue attending PIET with the same bus availability as we currently have. Thank you for your consideration.
NON	3	JARDIN	2 ème année	4 ème année	Bloc 2	PIET	Autobus	NON	NON	Voir lettre attachée - Courriel du 18 nov 13:02
NON	2	4 ème année	5 ème année		Bloc 1	PIET	Autobus	NON		

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
OUI	2	MA	4 ^{ème} année		Bloc 1	PIET	Autobus	NON	NON	<p>Suite à la consultation virtuelle du jeudi 10 novembre concernant la modification des zones de fréquentation des écoles élémentaires de Pierre-Elliott-Trudeau et de Charles-Sauriol, nous souhaitons vous écrire pour vous faire part de la situation de nos enfants, élèves à l'école élémentaire de Pierre-Elliott-Trudeau.</p> <p>Notre fils aîné, Léo, actuellement en 4^e année, la fréquente depuis la maternelle. La communauté de PIET occupe une grande place dans sa vie. Léo est un enfant anxieux avec divers besoins d'apprentissage qui sont très bien pris en charge à l'école. En particulier, depuis sa 2^e année, Léo suit un PEI et commencera bientôt une évaluation psychopédagogique pour déterminer les spécificités de son TDAH.</p> <p>En septembre dernier, notre plus jeune fils, Quentin, est entré à la maternelle. Avant ça, il était à La Farandole depuis ses 18 mois (garderie située dans les bâtiments de PIET).</p> <p>Nos deux garçons ont noué des relations, des amitiés et développé une véritable affection avec leur école, leurs enseignants et leurs camarades. Après trois ans de tribulations liées à la crise sanitaire du COVID, il est essentiel pour nous de maintenir un environnement de stabilité pour nos enfants. Leur retirer cette possibilité serait une nouvelle épreuve difficile à vivre pour eux.</p>
OUI	2	1 ^{ère} année	MA (2023)		Bloc 1	CHSA	Voiture, marche	OUI		

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2	Commentaires
NON	2	3 ème année	5 ème année		Bloc 2	PIET	Autobus	NON NON	<p>We write in response to the request for comments regarding the proposal to merge parts of the Pierre-Elliott-Trudeau school zone (Bloc 1 and 2) into the Charles-Sauriol school zone.</p> <p>We are the parents of three children, Alexa, Élise and Luc Massam. Our oldest daughter (Alexa) attended PIET through to grade 6. Our two younger children are currently at PIET in grades 3 (Luc) and 5 (Élise). They have been at PIET since senior kindergarten – in other words, for 4 and 6 years respectively.</p> <p>Out of a deep concern for the well-being of the children who would be negatively impacted by this proposed change, including our own children, we are alarmed and strongly opposed to the idea of changing the school zones.</p> <p>To state the obvious: the change is not just administrative in nature. The change will have a direct, immediate, difficult and very upsetting impact on affected children. Our children's friends, their day-to-day lives and their emotional and social support network is centred in the strong school community they have been a part of for years. Having this continued stability in their lives, particularly given the incredibly difficult situation the kids have had to survive through the pandemic, is of utmost importance.</p> <p>The proposal to change the school boundary to exclude children living in Blocs 1 and 2, will result in our children, and many others, being torn from their social and emotional support network. These children will be forced to try rebuild friendships and connections with peers, teachers, and other supportive adults in their school, in an entirely new and unknown environment. This will be extremely upsetting, destabilizing and scarring for our children.</p> <p>The health, physical and mental well-being of our children should be the absolute and uncompromised priority.</p> <p>If changes need to be made to the school zones for efficiency, capacity or other administrative reasons, such changes should be rolled out so that they do not impact on children who are already part of the PIET community. If changes were to be necessary, they should only be implemented on a go-forward basis for children who will be joining the school board in the future. Children who live in Bloc 1 and Bloc 2 and who already attend PIET must not be forced out of their school and away from</p>

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2		Commentaires
OUI	2	MA	2 ^{ème} année		Bloc 2	PIET	Autobus		NON	<p>Nous sommes très heureux et fiers que nos enfants fassent parti de la communauté PIET. C'est une école extraordinaire que nos enfants adorent fréquenter. L'école est aussi située près du centre-ville là où nous travaillons, ce qui est très pratique.</p> <p>Les 2 dernières années ont été difficile avec la pandémie et notre fils qui est en 2ieme année est très anxieux. Il ne s'adapte pas facilement aux changements et changer d'école, d'amis, etc. serait très difficile pour lui.</p> <p>Nous souhaitons vraiment rester à PIET avec le service d'autobus.</p> <p>Merci de votre compréhension.</p> <p>Alex Yandle</p>
NON	1					PIET	Autobus	OUI	INDICATIF	
NON	2	3 ^{ème} année	5 ^{ème} année		Bloc 1	PIET	Autobus		NON	<p>Non, je ne veux pas que le Bloc 1 soit intégré à la zone de Charles Sauriol.</p> <p>Nous avons acheté précisément notre maison en prenant en compte la Zone de PIET.</p> <p>Nos enfants dépendent du bus scolaire.</p> <p>Je ne veux pas rentrer dans une logiue de dérogations annuelles pour que mes enfants continuent de bénéficier de ce dont ils ont toujours bénéficié : une scolarité à PIET et un bus scolaire qui les y amène. Je ne veux aucun changement. Merci bien.,</p> <p>Manuel Verreydt</p>

**Compilation des réponses - Questionnaire de consultation
Zones PIET-CHSA (10 au 21 novembre 2022)**

Avez-vous participé à la consultation virtuelle?	Nombre d'enfants d'âge scolaire dans votre famille	Niveau scolaire-enfant 1	Niveau scolaire-enfant 2	Niveau scolaire-enfant 3	Dans quel secteur (bloc) vivez-vous	École que vos enfants fréquentent actuellement	Comment vos enfants se rendent-ils à l'école?	Aimeriez-vous que ces secteurs (blocs) soient intégrés à la zone de Charles-Sauriol? BLOC 1-BLOC 2	Commentaires
NON	2	4 ème année	6 ème année		Bloc 1	PIET	Autobus	NON	<p>Nous avons acheté il y a plusieurs années, une maison qui était dans le secteur de Pierre-Elliott Trudeau. Après tant d'années à fréquenter l'école et à prendre le bus, il serait vraiment difficile pour nous trouver une autre solution. Nous dépendons du bus scolaire. Nous sommes l'une des familles à habiter le plus loin de l'école et c'est déjà un désavantage.</p> <p>Merci de votre considération.</p> <p>Karine Ricard</p>
NON	2	3 ème année	5ème année		Bloc 1	PIET	Autobus	NON	<p>J'espère que vous prendrez en compte ce retour même s'il arrive après la date limite. Je dois dire que pour commencer, le format utilisé pour vous renvoyer ces commentaires aurait pu être plus pratique pour les parents. Sous la forme d'un formulaire à remplir en ligne par exemple.</p> <p>Même si en théorie, je ne suis pas contre le changement proposé, mes enfants étant scolarisés à Pierre Elliott Trudeau et ayant des amis depuis de nombreuses années, je ne pense pas que cela soit bon pour eux de changer d'école à ce stade. Pour nous, perdre le service de bus serait catastrophique. Nous sommes deux parents qui travaillent et ont déjà du mal avec la gestion quotidienne. Ne plus pouvoir accéder au transport pour que nos enfants restent dans leur zone serait très difficile.</p> <p>Peut-être faire un changement plus graduel et au moins permettre aux enfants qui sont déjà inscrits à PET de continuer à fréquenter leur école?</p> <p>Geneviève Trilling</p>

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Mise en disponibilité du Conseil: L'ancienne école Champlain

SITUATION ACTUELLE

L'ancienne école élémentaire Champlain a fermé ses portes à la fin de l'année scolaire 2018-2019 et tous les élèves ont été transférés à l'École Franco Niagara en septembre 2019.

La propriété a une superficie totale de 6,65 acres (2,69 hectares). L'édifice de l'école, construit en 1954, est d'une superficie de 21 207 pi² (1970 m²).

Le bâtiment est vacant depuis sa fermeture et aucun besoin n'a été identifié à long terme pour conserver cette propriété dans le parc immobilier du Conseil. De plus, le Conseil continu de déboursier des sommes pour entretenir la propriété et maintenir l'accès aux services publics (distribution d'eau, électricité et gaz naturel).

L'administration considère que cette propriété est excédentaire aux besoins du Conseil.

Il est nécessaire de faire circuler la mise en disponibilité aux diverses entités publiques selon le règlement de l'Ontario 444/98, avant qu'il soit possible de procéder à toute vente de terrain. Si aucune offre n'est reçue parmi ces entités, le terrain pourra être vendu sur le marché privé.

Selon les exigences du ministère de l'Éducation, les sommes générées par cette vente seront ajoutées aux sommes disponibles pour les projets de réfections du Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 intitulé *Mise en disponibilité du Conseil: L'ancienne école Champlain* soit reçu.

QUE le Conseil déclare la propriété, identifié dans l'annexe A, de l'ancienne école Champlain excédentaire à ses besoins.

Préparé par :

Le directeur du secteur de l'immobilisation,
de l'entretien et de la planification
Miguel Ladouceur

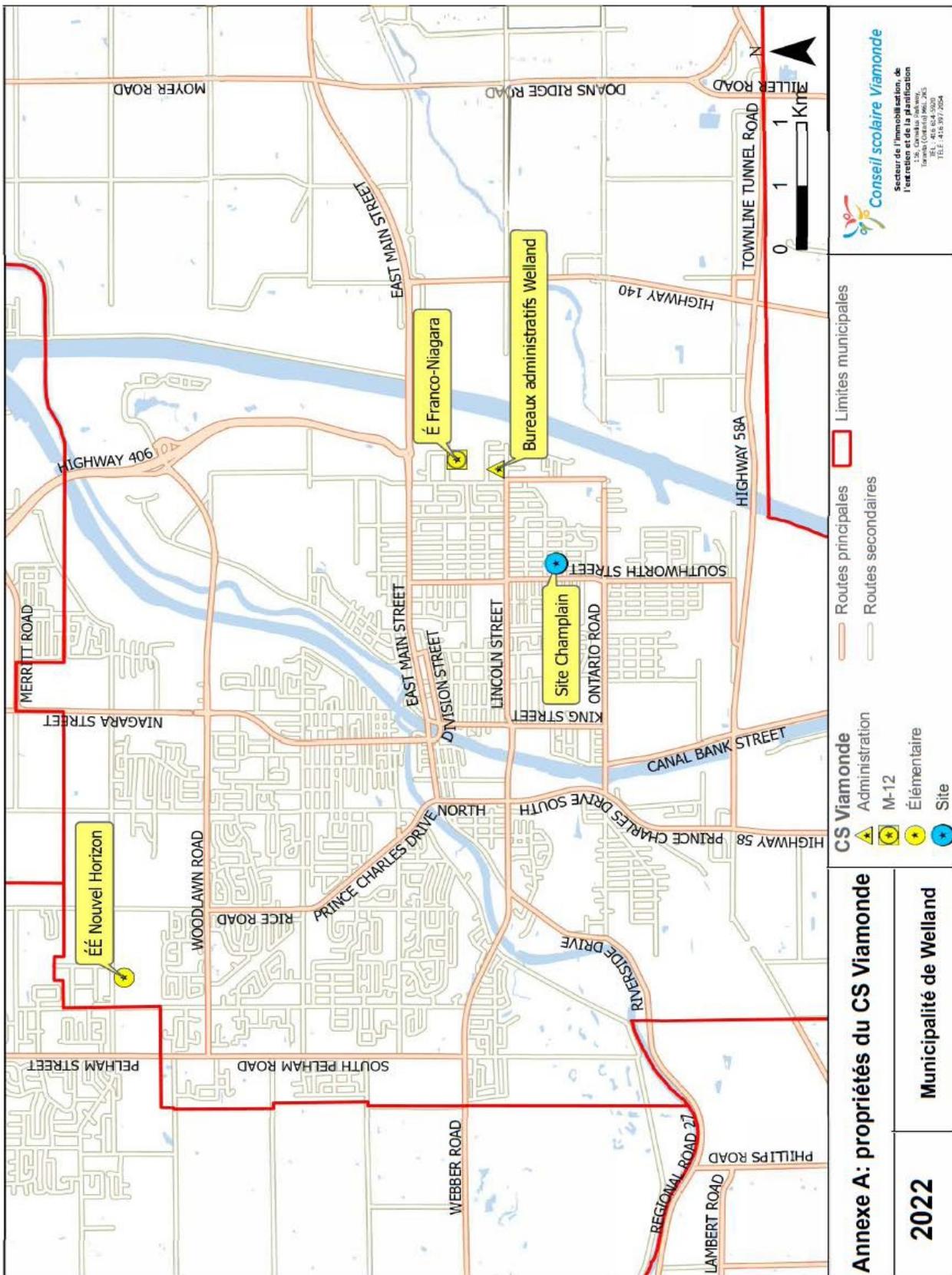
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim
Michel Laverdière

P. j. (1)

ANNEXE A



Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent

PRÉAMBULE

La nouvelle *Politique 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent*, qui avait été présentée le 27 mai 2022, fut envoyée pour consultation aux instances habituelles le 1^e juin 2022.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version finale de la *Politique 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'Annexe B les directives administratives à titre informatif.

Vous trouverez à l'Annexe C les commentaires reçus lors de la consultation publique.

La nouvelle politique et les directives administratives prendront effet à la suite de l'approbation de ce rapport.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 sur la *Politique 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent* soit reçu.

QUE la *Politique 2,05 Aires et structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent* soit approuvée telle que présentée.

Préparé par :

Le directeur du secteur des immobilisation, de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Présenté par :

Le directeur de l'Éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (3)

ADMINISTRATION**Politique n° 2,05****AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

Approuvée le 9 décembre 2022
Entrée en vigueur le 9 décembre 2022
Prochaine révision en 2025-2026

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît l'apport que les structures de jeu et les aménagements extérieurs créatifs peuvent apporter au développement de l'élève. Le Conseil encourage les écoles, les services de garde et les groupes communautaires à collaborer à des collectes de fonds pour acheter ou aménager des aires extérieures ou des structures de jeu.

Le Conseil reconnaît l'importance d'établir des normes et des modalités qui régissent le financement, l'installation, l'inspection, l'entretien et la démolition de toute aire ou structure de jeu, d'aménagements extérieurs ou d'équipement sportif permanent sur ses terrains. Le Conseil demeure en tout temps propriétaire des structures de jeu, des aménagements extérieurs et de l'équipement sportif permanent installés sur ses propriétés à moins qu'il existe une entente écrite qui indique d'autres modalités. Ces structures et installations sont disponibles au public à l'extérieur des heures scolaires, à moins de situation spécifique approuvée par la surintendance de l'école et la direction du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP).

Les structures de jeu, les aménagements extérieurs et l'équipement sportif qui sont la propriété d'un autre organisme par voie d'une entente doivent être entretenus par celui-ci. Le Conseil se réserve le droit de condamner ou d'enlever une structure de jeu, un aménagement extérieur ou de l'équipement sportif si leur état le nécessite.

Les structures de jeu et les installations sont disponibles au public à l'extérieur des heures scolaires, sauf pour une raison spécifique, avec l'autorisation au préalable de la surintendance et du SIEP.

PRINCIPES DIRECTEURS

Toute structure de jeu ou tout aménagement extérieur doit fournir des lieux où les élèves:

- peuvent jouer dans un environnement sécuritaire;
- sont encouragés à socialiser; et
- sont encouragés à faire des activités physiques.

Les facteurs suivants doivent toujours être pris en compte lors de la planification de projet de structure de jeu et d'aménagement extérieur :

- Le projet est bien défini.
- Le budget du projet est bien défini et les sommes requises sont disponibles.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

-
- Les coûts d'entretien sont abordables et l'entretien à long terme est pris en compte.
 - Les approbations sont toujours obtenues au préalable.
 - Les politiques et les directives administratives sont respectées.

Les projets ne peuvent en aucun temps déplacer d'autres lieux fonctionnels et importants sur les sites des écoles.

Les nouvelles installations de structures de jeu et d'aménagements extérieurs doivent respecter les exigences de *la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario 191/11* et l'Association canadienne de normalisation pour les structures de jeu et équipements et la plus récente version de CAN/ CSA Z614.

L'autorisation du SIEP doit être obtenue pour tout projet de ce type au moment de la conception et, selon le besoin, des autres étapes pertinentes.

**FINANCEMENT DES STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

Le financement des nouvelles structures de jeu, d'aménagements extérieurs et les frais de remplacement ou d'ajout à des composantes de structures de jeu ou d'aménagements existants sont la responsabilité des conseils d'école.

Le conseil d'école peut demander un prêt financier au Conseil pour l'installation ou l'achat de structure de jeu, d'aménagement extérieur ou d'équipement sportif permanent selon les modalités suivantes :

- La balance de tout prêt existant doit être payée en entier avant qu'une nouvelle demande de prêt soit considérée.
- Le montant du prêt ne peut pas excéder 50 000 \$ ou 50 % de la valeur estimée du projet.
- Le conseil d'école doit financer la valeur du projet moins la valeur du prêt obtenu.
- Un plan de remboursement sur cinq ans démontrant la capacité de rembourser le Conseil doit être mis en place.

Un appel d'offres sera lancé une fois que l'entièreté des fonds requis est devenu disponible.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

**ENTRETIEN DES STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE
L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

Le Conseil scolaire dispose d'un budget annuel pour effectuer l'entretien et des réparations sur les structures de jeu, les aménagements extérieurs et l'équipement sportif permanent. Le Conseil prend en charge leur entretien et leur réparation. À la suite d'inspections annuelles, le SIEP assure les suivis nécessaires pour que ces installations soient sécuritaires ou met les structures de jeu ou l'équipement sportif hors service, selon le besoin.

Le Conseil scolaire peut, à sa discrétion, condamner ou procéder à la démolition d'une structure de jeu, d'un aménagement extérieur ou de l'équipement sportif permanent, en informant au préalable le conseil d'école.

Le conseil d'école peut prélever des fonds pour remettre en service une structure de jeu, un aménagement extérieur ou un équipement sportif ou effectuer des réparations supplémentaires.

Le Conseil scolaire n'est pas responsable du remplacement d'équipement ou de la remise à neuf de composantes des structures de jeu lorsqu'elles ont atteint leur durée de vie.

Le Conseil scolaire n'est pas responsable de l'entretien des structures de jeu, des aménagements extérieurs ou de l'équipement sportif permanent appartenant aux garderies.

RÉFÉRENCE

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario 191/11

Association canadienne de normalisation - Codes et normes CSA Z614 : F20 Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection.

Les directives en matière d'approvisionnement dans le secteur public.

La politique et les directives administratives n° 2,01 - Approvisionnement.

La politique n° 2,17 – Dons.

La politique n° 3,04 - Bénévolat dans les écoles.

La politique et les directives administratives n° 3,24 - Conseils d'école.

La politique et les directives administratives n° 3,29 - Activités de financement.

ADMINISTRATION**Directives administratives n° 2,05****AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

Approuvées le 9 décembre 2022
Entrées en vigueur le 9 décembre 2022
Prochaine révision en 2025-2026

Page 1 de 8

PRÉAMBULE

Les présentes directives administratives ont pour but d'établir les procédures à suivre pour l'approvisionnement, l'installation, l'inspection, l'entretien et l'enlèvement de structures de jeu, d'équipement sportif permanent ou d'autres aménagements extérieurs sur les terrains des écoles du Conseil. Elles s'appliquent à toutes les écoles et tous les conseils d'école du Conseil.

Les structures de jeu et installations sont disponibles au public à l'extérieur des heures scolaires. Si une école considère qu'une situation particulière justifie l'interdiction à l'accès d'un terrain ou d'une structure de jeu, l'approbation de la surintendance de l'école et de la direction du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) devra être obtenue au préalable.

PROCESSUS

L'approbation peut être accordée pour l'achat et l'installation de structure de jeu, d'aménagements extérieurs ou d'équipement sportif permanent sur les lieux des écoles à condition que toutes les modalités suivantes soient respectées.

La direction d'école est responsable de toutes les communications entre le conseil d'école et les services du Conseil.

1. Étapes à suivre pour les demandes de structures de jeu, d'aménagements extérieurs et d'équipement sportif permanent**a) Première étape – conceptualisation**

- i. La direction d'école ou le conseil d'école en collaboration avec la direction d'école identifie les besoins en termes généraux en matière de structure de jeu, d'aménagements extérieurs ou d'équipement sportif permanent. Ceci devrait inclure une description du résultat final, son emplacement et une idée approximative du budget.

b) Deuxième étape – approbation du concept

- i. La direction d'école transmet le concept au superviseur des édifices (via l'adresse courriel aide-siep@csviamonde.ca), qui doit ensuite le revoir et le transmettre avec ses commentaires ou recommandations au gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien, au gestionnaire au fonctionnement des édifices et à la surintendance de l'éducation responsable de l'école.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

-
- ii. Tout en considérant les commentaires reçus de la surintendance de l'école et du service du fonctionnement des édifices, le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien peut approuver ou refuser le concept. Si le concept est approuvé, la prochaine étape est de remplir le formulaire « Demande de projet de structure de jeu, d'aménagements extérieurs ou d'équipement sportif permanent ». Si le concept est refusé, une explication est fournie à la direction d'école qui par la suite, en avise son conseil d'école (le cas échéant).
- c) Troisième étape – rencontre au sujet du processus d'approvisionnement
- i. À la suite de l'approbation du concept, la direction d'école organise une rencontre préliminaire. L'intention de cette rencontre est de fournir une orientation au comité de parents sur le déroulement du projet, assurer que toutes les personnes impliquées dans le projet comprennent l'envergure du projet, connaissent les différentes étapes à franchir aux fins d'assurer le respect des directives administratives n° 2,01 - Approvisionnement.
- ii. Si le conseil d'école et la direction d'école planifient l'utilisation d'une ou d'un professionnel/consultant pour aider à développer le concept, ceci doit être discuté à cette étape afin que la surintendance des affaires ou sa personne déléguée puisse les aviser du processus à suivre pour la sélection.
- iii. La réunion peut avoir lieu par téléphone, par moyen électronique ou en personne.
- iv. Les personnes qui doivent participer à la rencontre sont :
- la direction d'école;
 - le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien;
 - la surintendance des affaires ou sa personne déléguée (au besoin);
 - un membre du service des achats (au besoin);
 - la surintendance de l'école;
 - la présidence du conseil d'école ou sa personne désignée (si le projet est initié par le conseil d'école).
- v. À la suite de cette rencontre, le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien, en consultation avec le Service des achats et autres services du SIEP, détermine si un professionnel doit être embauché pour l'élaboration des spécifications ou pour l'obtention de permis.
- d) Quatrième étape – détails spécifiques du projet
- i. À la suite de la rencontre prévue à la troisième étape, les informations suivantes doivent être fournies par l'école et le conseil d'école :

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

-
- La description détaillée des besoins (ex. : type d'installation, groupe d'âge visé, type de surface de protection, le cas échéant, etc.);
 - Les plans/plans de site qui indiquent l'emplacement des différents éléments;
 - L'établissement d'un budget pour le projet;
 - L'identification des fonds disponibles et des prêts applicables;
 - La projection des fonds à prélever; et
 - Le calendrier de réalisation souhaité.
- ii. Dans le cas où l'école se voit offrir les services ou produits gratuits par une personne ou une compagnie, ceux-ci doivent recevoir au préalable l'approbation du gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien et de la surintendance des affaires. Afin d'obtenir cette approbation :
- Les produits offerts gratuitement ne peuvent pas être usagés et doivent atteindre les normes de qualité équivalente aux produits qui seraient typiquement spécifiés.
 - Les services offerts gratuitement doivent répondre à toutes les exigences professionnelles requises pour les tâches à accomplir. De plus, une couverture d'assurances appropriées doit être démontrée. Selon le type de service offert, il est possible que la section 9 - Bénévole soit également applicable. Les déboursés du projet pourrait être acceptés et remboursés (ex. : frais de permis seulement).
- e) Cinquième étape – revue de la demande
- i. Il faudra démontrer que 50 % des fonds qui sont la responsabilité du conseil d'école ont été amassés avant que la cinquième étape du processus puisse débuter.
 - ii. Le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien révisé la demande aux fins d'approbation. La revue vise à confirmer que le projet final correspond en frais et en conception avec le projet approuvé.
 - iii. S'il manque des informations importantes à la demande, celle-ci sera retournée à la direction d'école qui assurera la communication avec la présidence du conseil d'école ou sa personne déléguée, le cas échéant.
 - iv. Si la demande est approuvée, un processus d'approvisionnement sera entamé conformément à la politique n° 2,01 – Approvisionnement.
- f) Sixième étape – gestion du projet
- i. Le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien travaillera avec la direction de l'école pour définir les modalités de gestion du projet. Dépendant

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

l'envergure du projet, le SIEP pourrait assigner un chargé de projet pour accompagner l'école dans la bonne mise en œuvre du projet.

COÛTS

Le conseil d'école peut demander un prêt financier au Conseil pour l'installation ou l'achat de structure de jeu ou d'aménagement extérieur selon les modalités suivantes :

- a) Le solde de tout prêt existant doit être payé en entier avant qu'une nouvelle demande de prêt soit considérée.
- b) Le montant du prêt ne peut pas excéder 50 000 \$ ou 50 % de la valeur du projet.
- c) Le conseil d'école doit financer la valeur du projet, moins la valeur du prêt obtenu.
- d) Un plan de remboursement sur cinq ans démontrant la capacité de rembourser le Conseil doit être mis en place.

ÉCHÉANCIERS

Les projets qui ont franchi la cinquième étape avant le 1^{er} février pourront être réalisés au cours de l'été de la même année.

Afin de respecter cet échéancier, il est primordial que le travail d'identification de concept débute dès que possible au début de l'année scolaire.

AUTRES INFORMATIONS GÉNÉRALES

- a) Structures de jeu ou aménagements extérieurs
 - i. Toute structure de jeu ou tout équipement d'aire de jeu nouvellement acheté ou nouvellement installé doit être conforme à la norme actuelle de la CSA-Z614.
 - ii. Le Conseil ne permet pas l'installation de nouvelles structures de jeu avec des pièces mobiles telles que des balançoires, des « teeter-totters », des « zip-lines », etc.
 - iii. Toutes les glissoires doivent être fabriquées en plastique moulé.
 - iv. Les plateformes des structures ne doivent pas excéder 1,8 mètre (6 pieds) en hauteur.
 - v. L'installation de structures de jeu doit être supervisée par des personnes certifiées en installation de structure de jeu et l'inspection doit être faite par une personne

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

certifiée en inspection telle que définie par l'Association canadienne de normalisation.

- vi. Tout installateur de structures de jeu ou d'aménagements extérieurs doit fournir une preuve d'assurance responsabilité avec une couverture de deux millions de dollars en y identifiant le Conseil comme co-assuré.
 - vii. Tout installateur de structures de jeu ou d'aménagements extérieurs doit fournir un certificat de décharge de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).
 - viii. À la suite de l'installation et avant que le paiement final soit émis, le fournisseur doit fournir :
 - Une lettre confirmant que l'équipement et l'installation sont conformes avec le Code et les normes de CAN/CSA-Z614 Aires et équipement de jeu.
 - Un document indiquant les conditions des garanties.
 - ix. La documentation doit être envoyée électroniquement au gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien et une copie doit être conservée à l'école au bureau de la conciergerie, selon le programme de gestion et de rétention des documents et archivage du Conseil.
- g) Cabanon ou entrepôt
- i. Seuls les entrepôts ou cabanons en matériaux ignifuges seront considérés aux fins d'approbation. Pour des raisons de sécurité et de frais d'entretien, toute demande d'autres types de structure sera rejetée automatiquement et sans considération.
 - ii. Une demande pour un cabanon ou un entrepôt doit être faite au superviseur des édifices (via l'adresse courriel aide-siep@csviamonde.ca). Si l'école ne prévoit pas en financer l'achat et l'installation, l'approbation d'une telle demande dépendra des fonds disponibles. Dans tous les cas, l'installation d'un cabanon ou d'un entrepôt est coordonnée par le SIEP. L'emplacement d'un cabanon ou d'un entrepôt doit être approuvé par le SIEP qui veillera à ce:
 - Qu'une base appropriée a été choisie pour la structure.
 - Que la structure ne bloque pas ou n'est pas située à proximité d'une fenêtre.
 - Que l'emplacement de la structure ne donne pas accès au toit de l'école.
 - Que l'endroit choisi pour son emplacement en facilite la supervision.

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

- Que l'endroit choisi pour son emplacement minimise les défis de circulation et déneigement.

h) Équipement sportif fixe

- i. La direction d'école identifie les besoins en termes généraux. Ceci devrait inclure une description de l'équipement, son emplacement, une idée approximative des coûts associés et le délai d'installation souhaité.
- ii. En plus du budget du conseil d'école, avec un accord au préalable du Service des finances, le budget d'école peut être utilisé pour ce genre d'équipement. Si l'école ne prévoit pas en financer l'achat et l'installation, l'approbation d'une telle demande dépendra des fonds disponibles.
- iii. Tout en considérant les détails des besoins identifiés, le gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien peut soit approuver, demander de modifier ou refuser la demande.
- iv. Si la demande est approuvée, un processus d'approvisionnement sera entamé par l'école pour l'achat de l'équipement conformément à la politique n° 2,01 – Approvisionnement.
- v. À la suite de la réception de l'équipement, le SIEP coordonnera l'installation de l'équipement par un entrepreneur qualifié.
- vi. S'il s'agit d'un projet d'envergure (ex. : terrain de ballon-panier), le SIEP sera responsable de la gestion du projet jusqu'à la complétion de celui-ci et l'école remboursera le SIEP par la suite.

i) Permis

- i. Si un permis est requis pour l'installation de l'équipement, une ou un professionnel doit être embauché.

j) Reçus pour dons

- i. Les reçus pour dons de matériaux sont remis selon les modalités de la politique n° 2,17 Dons.
- ii. Aucun reçu n'est délivré pour un don de service.

INSPECTION

- a) La direction d'école ou sa personne désignée est responsable de la sécurité des aires de jeu, des structures de jeu, de l'équipement sportif permanent et de leur supervision durant la journée scolaire.

ADMINISTRATION

Directives administratives n° 2,05

AIRES ET STRUCTURES DE JEU, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT

Page 7 de 8

- b) La direction d'école s'assure que les inspections requises dans le carnet de bord du personnel d'entretien sont effectuées correctement. Ceci inclut les structures de jeu, les aménagements extérieurs, l'équipement sportif permanent et les aires de jeu.
- c) Le SIEP s'assure qu'une inspection annuelle des structures de jeu est faite par une personne accréditée en inspection de structure de jeu, et ce, selon les modalités publiées par l'Association canadienne de normalisation. **Dans la mesure du possible, les inspections sont effectuées au printemps et les réparations requises sont effectuées avant la prochaine rentrée scolaire.**
- d) Le SIEP s'assure qu'une inspection annuelle de l'équipement sportif est faite par un entrepreneur qualifié.
- e) Les rapports d'inspection annuels sont remis à la direction d'école qui par la suite, les partage avec son conseil d'école et les garderies, le cas échéant.
- f) Le SIEP se base sur les rapports reçus pour prioriser les réparations requises pour s'assurer que les structures de jeu, les aménagements extérieurs et l'équipement sportif permanent ne présentent pas de danger en santé et sécurité ou s'assurera de la mise hors service ou de la démolition de ces installations, le cas échéant.

DÉMOLITION

Si de l'avis du SIEP, une structure de jeu ou un équipement sportif est trop dangereux ou trop dispendieux à réparer, la structure ou l'équipement sera condamné ou enlevé.

CONSIDÉRATIONS EN PÉRIODE HIVERNALE

Les conditions hivernales ci-dessous mentionnées peuvent accroître le risque de blessures liées à l'équipement de jeu. Dans ce cas, les directions d'école doivent interdire l'accès à cet équipement. Toute structure de jeu doit être condamnée pendant les mois de janvier et de février. La responsabilité incombe à la direction d'école de confirmer les autres moments de l'année au cours desquels les structures de jeu doivent être condamnées conformément aux critères ci-dessous mentionnés.

Des exemples de conditions qui pourraient rendre les structures dangereuses sont :

- i. Si la température est sous zéro degré Celsius.
- ii. S'il y a une accumulation de neige. ou
- iii. S'il y a de la pluie verglaçante ou de la glace.

Étapes à suivre pour condamner une structure de jeu :

**AIRES ET STRUCTURES DE JEU,
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET
ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT**

-
- i. S'assurer que la structure est inaccessible (ex. : fermez et verrouillez la barrière de la clôture qui donne accès à la structure ou s'il n'y a pas de clôture permanente, installer une clôture temporaire autour de la structure de jeu pour empêcher son utilisation).
 - ii. Attacher un ruban jaune « ATTENTION / CAUTION » sur la clôture et devant les points d'accès de la structure de jeu.
 - iii. Afficher une enseigne fournie par le Conseil qui indique que la structure de jeu est fermée et de ne pas l'utiliser.
 - iv. Aviser les membres du personnel et les élèves que la structure de jeu est condamnée.
 - v. Surveiller la structure condamnée pour s'assurer qu'elle n'est pas utilisée et que la clôture temporaire est intacte.

ATELIERS SUR LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

La direction d'école est responsable d'offrir, en septembre de chaque année, des ateliers de formation sur les règles de sécurité à respecter dans ses aires de jeu. Ces ateliers doivent s'adresser aux élèves, au personnel et à tout surveillant bénévole. Le SIEP est responsable de la formation des directions d'école.

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LA POLITIQUE 2,05

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP)
- Les représentants des syndicats.

Politique 2,05 – Aires de structures de jeu, aménagements extérieurs et équipement sportif permanent

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Charles-Sauriol	<p>1. PRÉAMBULE Nous appuyons la clarification sur l'obligation de rendre les structures de jeux accessibles au public à l'extérieur des heures d'école, ainsi que la possibilité de tenir compte de situations particulières.</p> <p>2. PRINCIPES DIRECTEURS Nous les appuyons.</p> <p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Nous les appuyons et nous apprécions particulièrement la formalisation de la possibilité de prêt de la part du CSV, à hauteur de 50% et 50 000 \$.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Nous sommes absolument RAVIS que le CSV accepte (enfin!) de prendre en charge l'entretien des aires de jeux, des aménagements extérieurs, et de l'équipement sportif! BRAVO et MERCI!!</p>	
Membres du Conseil d'école de l'École élémentaire Horizon Jeunesse		X
Membres du personnel de l'École élémentaire La Mosaïque		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École		X

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
élémentaire La Pommeraie		
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire Le Flambeau		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire L'Odysée	<p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p><i>À la suite de la réception de l'équipement, le SIEP coordonnera l'installation de l'équipement par un entrepreneur qualifié.</i></p> <p>Il me semble que ceci ne devrait pas être centralisé car les directions et conseils d'école sont souvent mieux placées pour trouver des contracteurs locaux qui sont plus rapides et moins chers... tout en assurant le côté assurance et qualité... Ceci économiserait ainsi l'essence et l'empreinte écologique mais aussi rend le service de réparations plus simple et rapide. Il faut à tout prix soutenir notre propre communauté et bâtir des relations mais si on fait venir des contracteurs d'ailleurs (ce qui est souvent le cas), on ne peut pas.</p> <p>Idée : Pourrait-il y avoir un budget d'école pour ceci? Un montant fixe qui pourrait être reporté aux années suivantes au besoin? De cette façon le processus serait plus fluide et répondrait aux besoins de chaque école et communauté.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p>Avec le nombre d'écoles qui se tournent vers des cours naturelles (bûches, roches, arbres, paillis, etc...), est-ce que le conseil serait en mesure de payer l'entretien de ces derniers :</p> <p>L'ajout de paillis au besoin Vernis/peinture pour refaire le bois au besoin L'aération de la terre sur les terrains de jeux L'ajout de gravier au besoin La repeinture des jeux sur l'asphalte.</p>	
Membre du personnel de l'École élémentaire Marie-Curie	<p>1. PRÉAMBULE Réaménagement d'un terrain de balle (baseball et/ou softball) pour des cours d'éducation physique inclusif et pour des ligues locales de jeunes (niveau récréatif et non compétitif).</p> <p>2. PRINCIPES DIRECTEURS</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>Notre école a déjà perdu un terrain de balle par manque d'entretien, cela serait bien de ne pas perdre notre terrain actuel mais de le réaménager pour le rendre plus fonctionnel.</p> <p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Coût minimale de 15 000\$ (terrain de balle scolaire).</p> <p>Les besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle grille (arrêt-balle sans toiture) conforme aux normes et exigences (dimensions : longueur- hauteur L'arrêt balle à une hauteur de 9,14m sur une distance de 24,38m). - 2 Banc des joueurs (peut être en bois mais ancré au sol) - Mise en place des attaches de buts (pour 3 coussins). Il y en a déjà du vieux terrain mais elles doivent être plus accessible. - Allée en terre (corridor de course) et le terrain serait en gazon naturel Champ Avant Champ et Champ extérieur. <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Créer une entente et un partenariat avec la ville de London pour que leur ligue de jeunes du quartier puisse utiliser le terrain pendant la saison de balle comme cela se fait sur plusieurs terrains d'école. Le terrain servirait le jour pour les cours d'éducation physique et santé et il pourrait être utiliser le soir comme terrain d'entraînement et de pratique pour des équipes de la ligue de baseball Oakridge (notre secteur de la ville).</p> <p>5. Références Conception et aménagement - Terrains de Balle (guides-sports-loisirs.ca) Developing a Plan for your Field (baseballsask.ca)</p> <p>Il faudra consulter d'autres écoles élémentaires qui ont des terrains de balle.</p>	
<p>Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Marie-Curie</p>	<p>3. FINANCEMENT DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT Il n'y a pas de contexte ici – combien coûte-il d'habitude pour une structure de jeu? Comment peut Viamonde nous aider à formuler des Demandes de subventions? Si une nouvelle structure de jeu coûte 50 000\$, et on a besoin de repayer un prêt dans 5 ans, ça veut dire que l'école (et les parents de l'école) doivent financer 10 000\$ par ans pour 5 ans? Pour une petite école comme le nôtre, avec environs 120 familles, c'est environs 83\$ / année pour cinq années, pour payer pour une structure qui devrait</p>	

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
	<p>durer pendant 20-25 années. Ce n'est pas juste ni raisonnable – les frais devrons être repayer à travers la vie raisonnable d'une nouvelle structure.</p> <p>4. ENTRETIEN DES AIRES ET STRUCTURES DE JEU, DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF PERMANENT</p> <p>Sur le partie d'inspection – « c » - ca note « Le SIEP s'assure qu'une inspection annuelle des structures de jeu est faite par une personne accréditée en inspection de structure de jeu... » C'est quoi annuelle – durant l'année scolaire</p>	
	<p>ou l'année calendrier? Quand est le temps préférer pour s'assurer que l'inspection et les réparations, si besoin, sont complétés pour s'assurer que les structures de jeu sont ouvertes au début de l'année scolaire (en septembre). Cette année notre école avec les structures fermées jusqu'à fin avril pour tout l'année scolaire, comment bien modifier les détails pour essayer d'éviter pareil dans le futur?</p> <p>Aussi, plus de détails sur le sujet de comment bien protéger les structures de jeu et équipement sportif permanent. Par exemple, si l'équipement peut être utilisé par le public hors des horaire d'école, les filets (de football, basketball) ne vont pas durée aussi longtemps. Je pense que – surtout si ce sont les parents de l'école que doivent financier l'achat ou les réparations de l'équipement – l'administration devrait ranger tout l'équipement non-permanant/facilement briser a la fin de l'année scolaire.</p>	
<p>Membres du personnel et du conseil d'école de l'École élémentaire Nouvel-Horizon</p>		<p>X</p>

Membres du conseil d'école et du personnel de l'École secondaire Franco-Jeunesse		X
--	--	---

Le 9 décembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 3,15 Équité et éducation inclusive

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique 3,15 Équité et éducation inclusive* a été revue et doit être envoyée en consultation publique.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version revue de la *Politique 3,15 Équité et éducation inclusive* qui inclut des changements.

Vous trouverez à l'Annexe B les directives administratives à titre informatif.

La *Politique 3,15 Équité et éducation inclusive*, comme revue sera présentée aux instances habituelles aux fins de consultation publique. Ces instances sont : les directions d'école, le personnel enseignant, les conseils d'école, les syndicats, le comité de participation des parents et toute autre instance jugée utile. La version revue de la politique sera aussi affichée sur le site web du Conseil et mentionnée avec un hyperlien dans les Faits saillants de la présente réunion.

À l'issue de la consultation publique, la politique sera revue à la lumière des commentaires reçus de la part des différentes instances et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil, aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 9 décembre 2022 portant sur la *Politique 3,15 Équité et éducation inclusive* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique 3,15 Équité et éducation inclusive* telle que modifiée à l'Annexe A, pour consultation publique sur le site web du Conseil et envoi aux instances suivantes comme mentionnées ci-dessus.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :
La direction de l'éducation par intérim
Michel Laverdière

P. j. (2)

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE

Approuvée le 13 novembre 2010

~~Révisée le 30 janvier 2013~~~~Révisée le 12 mai 2017~~

Révisée le [REDACTED]

Prochaine révision en [REDACTED] 2026-2027

Page 1 de 6

ÉNONCÉ DE POLITIQUE PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (ci-après le Conseil) s'engage à mettre en œuvre la [Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive](#) (« la Stratégie ») et la [note Politique/Programmes \(« NPP »\) n° 119 du ministère de l'Éducation de l'Ontario](#) (« le Ministère »). Cette politique a pour but de promouvoir un environnement scolaire et de travail inclusif, libre de toute forme de discrimination où l'ensemble des membres de ~~sa~~ [la](#) communauté scolaire, à savoir, les élèves, les membres du personnel, les parents, tuteurs ou tutrices et tout autre intervenant, se sentent respectés, appuyés, ~~et~~ [et](#) valorisés et ~~sont~~ [sont](#) traités avec dignité, respect et équité.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Pour ce faire, le Conseil s'engage à respecter les principes d'équité et d'éducation inclusive et à contrer toute [forme de](#) discrimination fondée sur les motifs illicites prévus par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario¹; (« le Code »), soit la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, l'état familial ou le handicap, dans toutes ses opérations, ses politiques, ses programmes, ses procédures et ses pratiques, dans les limites des droits à l'enseignement en langue française reconnus par la *Loi sur l'éducation de l'Ontario*² et l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.³

Il incombe à la direction de l'éducation d'émettre des directives et autres textes d'application et d'accompagnement visant l'application de cette politique, d'en assurer la mise en œuvre dans chacune de ses écoles et de publier annuellement un sommaire des progrès réalisés.

DÉFINITIONS

La présente politique incorpore par renvoi tous les termes définis par le Code et aux fins de la présente, les termes suivants veulent dire :

Diversité : Présence d'une vaste gamme de qualités humaines et d'attributs dans un groupe, une organisation ou une société. Les dimensions de la diversité ont notamment trait à l'ascendance, à la culture, à l'origine ethnique, au sexe, à l'identité fondée sur le genre, à l'identité sexuelle, à l'expression de l'identité sexuelle, à l'orientation sexuelle, à la langue, aux capacités physiques ou intellectuelles, à la race, à la religion, et au statut économique, telle que définie par la Stratégie.

Éducation inclusive : Éducation basée sur les principes d'acceptation et d'inclusion de tous les élèves. L'éducation inclusive veille à ce que tous les élèves se sentent représentés dans le curriculum et dans leur milieu immédiat, de même que dans leur

milieu scolaire en général, et dans lequel la diversité est valorisée et toutes les personnes sont respectées, comme défini par la Stratégie.

Équité : Principe de traitement juste, inclusif et respectueux de toutes les personnes. L'équité ne signifie pas que tout le monde est traité de la même façon, sans égard aux différences individuelles, telle que définie par la Stratégie.

Ministère : Désigne le ministère de l'Éducation.

Obstacle systémique : obstacle inhérent aux structures sociales ou administratives d'un organisme, y compris l'accessibilité physique d'un organisme, les politiques, pratiques et processus décisionnels internes, ou la culture d'entreprise. Bien que ces obstacles systémiques semblent neutres en apparence, ils peuvent avoir pour effet d'exclure les groupes protégés en vertu du Code des droits de la personne.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil reconnaît qu'une éducation équitable et inclusive :

- est à la base de l'excellence:
Dans une société diversifiée, l'équité est un élément fondamental contribuant à l'excellence en éducation et à de hauts niveaux de rendement des élèves.
- répond aux besoins individuels:
L'équité ne signifie pas un traitement identique pour tous. Bien au contraire, il s'agit de combler les besoins individuels de chacun, en reconnaissant et en respectant les identités sociales, l'intersectionnalité des identités multiples et de fournir les conditions nécessaires et les mesures d'intervention requises pour l'aider à réussir.
- reconnait et élimine les obstacles:
Tous les élèves et les membres du personnel sont appuyés équitablement grâce à l'identification et à l'élimination des préjugés et des obstacles discriminatoires, qu'ils soient individuels, systémiques ou croisés qui les empêchent de réaliser leur plein potentiel.
- encourage un sentiment d'appartenance:
Offrir une éducation équitable et inclusive est primordial pour procurer à chaque élève et membre du personnel un sentiment d'acceptation et de bien-être.
- met à contribution la communauté dans son ensemble:
Des partenariats efficaces et significatifs entre écoles et communautés constituent une composante essentielle d'un système d'éducation reposant sur l'équité et l'inclusion.
- vient prolonger et améliorer les initiatives existantes ou antérieures:
Des recherches claires et des analyses comparatives menées sur des politiques et pratiques réussies sont à la base du développement et du partage de ressources.
- se manifeste dans l'ensemble du système.

[Le Conseil et les écoles intégreront des principes d'équité et d'éducation inclusive dans tous leurs programmes, politiques et pratiques.](#)

DOMAINES D'INTERVENTION

Le Conseil reconnaît que les neuf domaines d'intervention ci-dessous mentionnés sont primordiaux pour faire [avancer et régner l'équité](#) dans ses établissements et pour assurer un environnement éducatif [accueillant et inclusif](#) pour ses élèves et ses membres du personnel.

1. POLITIQUES, ~~ET~~ DIRECTIVES ADMINISTRATIVES, PROGRAMMES ET PRATIQUES DU CONSEIL

Le Conseil s'engage à desservir [les membres du personnel](#), les élèves [et leurs familles](#) issus des diverses communautés en intégrant les principes d'équité et d'éducation inclusive dans tous les aspects de son fonctionnement, [de ses structures, de ses politiques, de ses programmes, de ses directives administratives et de ses pratiques, conformément aux principes du Code.](#)

2. LEADERSHIP COLLECTIF ET ENGAGÉ

Le Conseil exerce un leadership collectif et engagé visant à améliorer le rendement des élèves et à combler les écarts en matière de rendement des élèves en identifiant, en abordant et en éliminant tout préjugé discriminatoire [et les obstacles systémiques à l'apprentissage.](#)

3. ACTIVITÉS ET ORGANISATIONS D'ÉLÈVES

Le Conseil s'engage à appuyer les élèves qui désirent mettre sur pied et diriger des activités ou des organisations qui favorisent un milieu d'apprentissage inclusif, ainsi que l'acceptation et le respect des autres.

Ces activités et organisations peuvent, entre autres, encourager l'équité entre les sexes, encourager la lutte contre le racisme, favoriser la sensibilisation aux personnes handicapées ou promouvoir la sensibilisation aux personnes de toutes orientations et identités sexuelles.

Ces activités et organisations peuvent comprendre, entre autres, des organisations « alliance gai-hétéro ».

Le nom de toute activité ou organisation d'élèves doit être conforme à la promotion d'un climat scolaire positif et un milieu d'apprentissage [accueillant et inclusif.](#)

4. RELATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Le Conseil s'engage à établir et à maintenir des partenariats avec l'ensemble de sa communauté afin que les points de vue et les expériences de tous les élèves, de toutes les familles et de tous les membres du personnel soient reflétés au sein de ses comités et de ses partenariats.

5. CARACTÈRE INCLUSIF DU CURRICULUM ET DES PRATIQUES D'ÉVALUATION

Le Conseil s'engage à mettre en œuvre un curriculum inclusif et à réviser ses ressources, ses stratégies pédagogiques et ses pratiques d'évaluation afin d'identifier et d'éliminer les stéréotypes, les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques, si tant est qu'ils existent, pour s'assurer qu'elles reflètent la diversité des besoins et des cheminements de chaque élève.

Le Conseil respecte la langue maternelle des élèves tout en leur offrant, [en collaboration avec les parents, tuteurs ou tutrices](#), des programmes de soutien en français dans le cadre des programmes et des activités d'aménagement linguistique en français.

6. ACCOMMODEMENTS POUR DIVERSES RELIGIONS

Le Conseil reconnaît le droit de chaque personne d'accepter ou de refuser toute croyance ou pratique religieuse sans faire l'objet d'actes de discrimination ou de harcèlement. Conformément au Code, le Conseil s'engage à respecter la liberté de religion de ses élèves et des membres du personnel en leur offrant les accommodements qui s'imposent pour respecter leurs observances religieuses.

Une demande d'accommodement peut viser une partie du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation ou des cas particuliers, par exemple : une activité marquant le début ou la fin du jour de classe; l'absence pour des fêtes religieuses; prière; alimentation; jeûne; tenue vestimentaire; protection de la pudeur pendant les classes d'éducation physique, participation aux activités et aux programmes d'études de tous les jours.

7. CLIMAT SCOLAIRE ET PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION ET DU HARCÈLEMENT

Le Conseil s'engage à favoriser un climat scolaire et un milieu d'apprentissage qui sont respectueux, positifs et libres de toute forme de discrimination ou de harcèlement.

[Le Conseil veille à mettre en œuvre des mécanismes permettant aux élèves et aux membres du personnel de signaler en toute sécurité les cas de discrimination et/ou de harcèlement, permettant une intervention en temps opportun.](#)

8. APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

Le Conseil s'engage à fournir aux membres du personnel ainsi qu'aux membres élus la possibilité de participer à des séances de formation portant sur les sujets sous-tendant l'éducation inclusive, dont la lutte contre le racisme, la discrimination et la violence fondée sur des motifs discriminatoires.

Le Conseil s'engage aussi à fournir aux élèves et aux parents, tuteurs ou tutrices de l'information qui renforcera leurs connaissances et leur compréhension à l'égard des questions d'équité et d'éducation inclusive.

9. RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE

Le Conseil s'engage à afficher la présente politique sur son site Web et de communiquer tout progrès accompli en matière d'équité et d'éducation inclusive à la communauté.

Le Conseil tiendra compte de la présente politique dans l'élaboration de ses plans d'amélioration pluriannuels et dans la révision périodique de ses politiques.

Le Conseil s'engage à faire l'inventaire des mesures prises pour mettre en œuvre la présente politique et à noter les progrès accomplis et leur incidence sur la réduction des écarts en matière de rendement des élèves.

DÉFINITIONS

~~La présente politique incorpore par renvoi tous les termes définis par le Code et aux fins de la présente, les termes suivants veulent dire :~~

~~**Diversité** : Présence d'une vaste gamme de qualités humaines et d'attributs dans un groupe, une organisation ou une société. Les dimensions de la diversité ont notamment trait à l'ascendance, à la culture, à l'origine ethnique, au sexe, à l'identité fondée sur le genre, à l'identité sexuelle, à l'expression de l'identité sexuelle, à l'orientation sexuelle, à la langue, aux capacités physiques ou intellectuelles, à la race, à la religion, et au statut économique, telle que définie par la Stratégie.~~

~~**Éducation inclusive** : Éducation basée sur les principes d'acceptation et d'inclusion de tous les élèves. L'éducation inclusive veille à ce que tous les élèves se sentent représentés dans le curriculum et dans leur milieu immédiat, de même que dans leur milieu scolaire en général, et dans lequel la diversité est valorisée et toutes les personnes sont respectées, telle que définie par la Stratégie.~~

~~**Équité** : Principe de traitement juste, inclusif et respectueux de toutes les personnes. L'équité ne signifie pas que tout le monde est traité de la même façon, sans égard aux différences individuelles, telle que définie par la Stratégie.~~

~~**Ministère** : Désigne le ministère de l'Éducation.~~

~~**Obstacle systémique** : obstacle inhérent aux structures sociales ou administratives - d'un organisme, y compris l'accessibilité physique d'un organisme, les politiques,~~

~~pratiques et processus décisionnels internes, ou la culture d'entreprise. Bien que ces - obstacles systémiques semblent neutres en apparence, ils peuvent avoir pour effet - d'exclure les groupes protégés en vertu du Code des droits de la personne.~~

~~DIRECTIVES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE~~

~~Il incombe à la direction de l'éducation d'émettre des directives et autres textes d'application et d'accompagnement visant l'application de cette politique, d'en assurer la mise en œuvre dans chacune de ses écoles et de publier annuellement un sommaire des progrès réalisés.~~

~~LIENS — DIRECTIVES ADMINISTRATIVES CONNEXES~~

~~Les directives administratives Équité et éducation inclusive (3,15)~~

~~L'Annexe A des directives administratives Équité et Éducation inclusive, Directives administratives sur les accommodements pour diverses religions.~~

~~Références~~ **ÉFÉRENCES**

- [Ministère de l'Éducation de l'Ontario; Comment tirer parti de la diversité – Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive \(2009\) | \(gov.on.ca\)](#)
- [Ministère de l'Éducation de l'Ontario; Politique/Programmes Note 119 - Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario \(2013\) | Ontario.ca](#)
- [Ministère de l'Éducation de l'Ontario; Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario – Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, 2014 | \(gov.on.ca\)](#)
- [Ministère de l'Éducation; Plan d'action ontarien pour l'équité en matière d'éducation \(2017\) | \(gov.on.ca\)](#)
- [Ministère de l'Éducation de l'Ontario; Politique/Programmes Note 145 - Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves \(2018\) | Ontario.ca](#)

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE

Approuvées le 13 novembre 2010

Révisées le 9 décembre 2022

Prochaine révision en 2025-2026

Page 1 sur 25

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) souscrit à la vision et aux principes directeurs de la [Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive](#) (« la Stratégie »). Les présentes directives administratives se veulent un plan de mise en œuvre en vertu duquel le Conseil satisfait aux obligations que lui imposent la [Note Politique/Programmes n° 119](#) (2013) (« la NPP 119 ») et le document afférent [Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario : Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, 2014](#) (« les lignes directrices »).

Le Conseil vise à promouvoir le respect des droits fondamentaux de la personne selon les exigences établies dans la NPP n° 119, la *Stratégie*, le *Code des droits de la personne de l'Ontario* (« le Code »), la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur l'éducation, et des Règlements tels que modifiés*, afin de mettre en œuvre la politique d'équité et d'éducation inclusive à l'échelle du Conseil et de ses écoles.

Le Conseil reconnaît également l'importance d'assurer un lien étroit avec la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004*, la NPP n° 148 « *Politique régissant l'admission à l'école de la langue française en Ontario* », *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario : Énoncé de politique et directives, 2009* et le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit de 2007*.

MODALITÉS

Le Conseil entend mettre en œuvre la Stratégie et la Note N° 119 en prenant les mesures qui suivent dans les neuf domaines d'intervention suivants :

1. POLITIQUES, DIRECTIVES ADMINISTRATIVES, PROGRAMMES ET PRATIQUES DU CONSEIL**Énoncé de politique**

Le Conseil s'engage à desservir les membres du personnel, les élèves et leurs familles issus des diverses communautés en intégrant les principes d'équité et d'éducation inclusive dans tous les aspects de son fonctionnement, de ses structures, de ses politiques, de ses programmes, de ses directives administratives et de ses pratiques conformément aux principes du Code.

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE**Mesures à prendre**

Le Conseil doit :

- 1.1 Établir le cadre sur lequel reposera la révision périodique des politiques existantes ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique complète sur l'équité et l'éducation inclusive qui reconnaît les préjugés fondés sur les motifs illicites prévus par le Code, soit la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, l'état familial ou un handicap, et qui vise à vaincre ces préjugés.
- 1.2 Élaborer une politique sur l'équité et l'éducation inclusive ou examiner les politiques existantes portant sur l'équité et l'éducation inclusive et élargir ou étoffer ces politiques de sorte qu'elles se conforment aux exigences des règlements en vigueur, de la Stratégie, de la NPP n° 119 et du Code.
- 1.3 S'assurer que les principes d'équité et d'éducation inclusive sont intégrés dans l'ensemble des politiques, des programmes, des directives administratives, des activités, des pratiques lors de leur révision périodique de même que dans les plans d'amélioration du Conseil et de ses écoles.
- 1.4 Offrir des formations aux membres du personnel pour qu'ils mettent en œuvre des pratiques d'emploi positives favorisant l'équité en matière de recrutement, de mentorat, de rétention, de promotion des membres du personnel et de planification de la relève, qui tiennent compte de la diversité de la communauté scolaire du Conseil.
- 1.5 Consulter l'ensemble de la communauté scolaire, y compris les élèves, les parents, tuteurs ou tutrices, les membres du personnel, les conseils d'école, le comité consultatif pour l'enfance en difficulté, le comité de la participation des parents, tuteurs ou tutrices, le comité consultatif pour l'équité, la diversité, l'inclusion et les droits de la personne et les partenaires communautaires, dans le cadre de l'élaboration ou la révision de la politique d'équité et d'éducation inclusive, le cas échéant. Il enquête de manière approfondie et en temps opportun sur toute allégation de discrimination ou de racisme et prend les mesures voulues en conformité avec les principes du Code.

Les écoles doivent :

- 1.6 Élargir, étoffer ou mettre en œuvre des stratégies favorisant la participation active des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices et de la communauté dans son ensemble à la révision, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir et à promouvoir l'équité et l'éducation inclusive.
- 1.7 Mettre en œuvre la politique d'équité et d'éducation inclusive du Conseil ainsi que les programmes et les plans d'action du Conseil reflétant les besoins de leurs diverses communautés scolaires.

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE**2. LEADERSHIP COLLECTIF ET ENGAGÉ****Énoncé de politique**

Le Conseil exerce un leadership collectif et engagé visant à améliorer le rendement des élèves et à combler les écarts en matière de rendement en identifiant, en abordant et en éliminant tout préjugé discriminatoire et les obstacles systémiques à l'apprentissage.

Mesures à prendre

Le Conseil doit :

- 2.1 Désigner une personne-ressource pour assurer la liaison avec le Ministère et les autres conseils scolaires dans le but d'échanger des renseignements sur les défis posés, les pratiques prometteuses et les ressources disponibles.
- 2.2 Offrir aux élèves, aux membres du personnel et aux membres élus l'occasion de participer à des initiatives de formation et de leadership portant sur l'équité et l'éducation inclusive.

Les écoles doivent :

- 2.3 Promouvoir un leadership chez les élèves qui se soucie des questions d'équité relativement aux enjeux de justice sociale.
- 2.4 Faire preuve de leadership afin que la mise en œuvre de la Stratégie au sein des écoles se fasse de façon positive et proactive.

3. ACTIVITÉS ET ORGANISATIONS D'ÉLÈVES**Énoncé de politique**

Le Conseil s'engage à appuyer les élèves qui désirent mettre sur pied et diriger des activités ou des organisations qui favorisent un milieu d'apprentissage inclusif, ainsi que l'acceptation et le respect des autres.

Ces activités et organisations peuvent, entre autres, encourager l'équité entre les sexes, encourager la lutte contre le racisme, favoriser la sensibilisation aux personnes handicapées ou promouvoir la sensibilisation aux personnes de toutes orientations et identités sexuelles.

Ces activités et organisations peuvent comprendre, entre autres, des organisations « alliance gai-hétéro ».

Le nom de toute activité ou organisation d'élèves doit être conforme à la promotion d'un climat scolaire positif et un milieu d'apprentissage accueillant et inclusif. **Mesures à prendre**

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE

Le Conseil doit :

- 3.1 Soutenir la révision effectuée par les écoles des activités ou organisations d'élèves qui favorisent un milieu d'apprentissage inclusif, ainsi que l'acceptation et le respect des autres.

Les écoles doivent :

- 3.2 Encourager et appuyer les élèves dans leurs efforts de mettre en place des activités ou des organisations en vue de promouvoir un milieu d'apprentissage inclusif, ainsi que l'acceptation et le respect des autres.
- 3.3 Examiner les activités ou organisations d'élèves pour s'assurer qu'elles soutiennent les principes d'équité et d'éducation inclusive et qu'elles sont conformes aux politiques d'équité et d'éducation inclusive de leur établissement.

4. RELATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LE MILIEU SCOLAIRE**Énoncé de politique**

Le Conseil s'engage à établir et à maintenir des partenariats avec l'ensemble de sa communauté afin que les points de vue et les expériences de tous les élèves, de toutes les familles et de tous les membres du personnel soient reflétés au sein de ses comités et de ses partenariats.

Mesures à prendre

Le Conseil doit :

- 4.1 Examiner ses partenariats communautaires pour s'assurer qu'ils soutiennent les principes d'équité et d'éducation inclusive et reflètent la diversité de la communauté dans son ensemble.
- 4.2 Mettre en œuvre des stratégies visant à identifier et à éliminer les obstacles discriminatoires qui entravent l'engagement des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices et de la communauté, de façon que la diversité des groupes et de la communauté dans son ensemble soit mieux représentée au sein du Conseil et que tous puissent avoir un meilleur accès à ses initiatives.

Les écoles doivent :

- 4.3 Mettre en œuvre des stratégies permettant de revoir leurs partenariats communautaires de manière qu'ils reflètent davantage la diversité de la communauté dans son ensemble.
- 4.4 Encourager et faciliter la représentation de groupes diversifiés au sein des comités scolaires, notamment pour développer les plans d'amélioration des écoles.

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE**5. CARACTÈRE INCLUSIF DU CURRICULUM ET DES PRATIQUES D'ÉVALUATION****Énoncé de politique**

Le Conseil s'engage à mettre en œuvre un curriculum inclusif et à réviser ses ressources, ses stratégies pédagogiques et ses pratiques d'évaluation afin d'identifier et d'éliminer les stéréotypes, les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques, si tant est qu'ils existent, pour s'assurer qu'elles reflètent la diversité des besoins et des cheminements de chaque élève.

Le Conseil respecte la langue maternelle des élèves tout en leur offrant, en collaboration avec les parents, tuteurs ou tutrices, des programmes de soutien en français dans le cadre des programmes et des activités d'aménagement linguistique en français.

Mesures à prendre

Le Conseil doit :

- 5.1 Réviser ses politiques et pratiques d'évaluation et de communication des travaux des élèves afin d'y relever et d'en éliminer les préjugés systémiques potentiels en vue de réduire les écarts de rendement, en se fondant sur des principes conformes au Code.
- 5.2 Soutenir la révision par les écoles des stratégies utilisées en salle de classe afin de promouvoir les politiques et les pratiques d'équité et d'éducation inclusive dans chaque école, particulièrement en ce qui concerne les motifs de discrimination prévus par le Code.

Les écoles doivent :

- 5.3 Examiner et réviser au besoin les stratégies utilisées en salle de classe afin d'en assurer la conformité aux politiques d'équité et d'éducation inclusive de leur établissement.
- 5.4 Veiller à ce que les attentes, les contenus d'apprentissage, les exemples et les questions du personnel enseignant pour alimenter les discussions tiennent tous compte des notions de diversité, notamment des groupes historiquement marginalisés.
- 5.5 Fournir aux élèves et aux membres du personnel des possibilités authentiques et pertinentes pour leur permettre d'apprendre différents contextes historiques, culturels et perspectives.
- 5.6 Appuyer les pratiques pédagogiques efficaces qui reflètent la diversité des besoins et des voies d'apprentissage de chaque élève.
- 5.7 Examiner les pratiques d'évaluation et de communication du rendement qui doivent suivre les principes directeurs de la politique *Faire croître le succès : Évaluation et*

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE

Page 6 sur 25

communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, Première édition, 1^{re} – 12^e année, 2010 et ses documents connexes.

6. ACCOMMODEMENTS POUR DIVERSES RELIGIONS**Énoncé de politique**

Le Conseil reconnaît le droit de chaque personne d'accepter ou de refuser toute croyance ou pratique religieuse sans faire l'objet d'actes de discrimination ou de harcèlement. Conformément au Code, le Conseil s'engage à respecter la liberté de religion de ses élèves et de ses membres du personnel en leur offrant les accommodements qui s'imposent pour respecter leurs observances religieuses.

Mesures à prendre

Le Conseil doit :

- 6.1 Respecter les directives sur les accommodements pour diverses religions, et communiquer ces directives à la communauté scolaire. Ces directives administratives seront jointes en annexe à la présente.
- 6.2 Respecter les fêtes et pratiques religieuses importantes de l'ensemble de la communauté diversifiée qu'elle dessert.

Les écoles doivent :

- 6.3 Revoir ou mettre en œuvre les pratiques relatives aux accommodements pour diverses religions afin de les rendre conformes aux directives administratives du Conseil en la matière.
- 6.4 Éviter dans la mesure du possible d'organiser des événements à grands rassemblements le jour des fêtes religieuses importantes des membres de la communauté scolaire.

7. CLIMAT SCOLAIRE ET PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION ET DU HARCÈLEMENT**Énoncé de politique**

Le Conseil s'engage à favoriser un climat scolaire et un milieu d'apprentissage qui sont respectueux, positifs et libres de toute forme de discrimination ou de harcèlement.

Le Conseil veille à mettre en œuvre des mécanismes permettant aux élèves et aux membres du personnel de signaler en toute sécurité les cas de discrimination et de harcèlement, permettant une intervention en temps opportun.

Mesures à prendre

Le Conseil doit :

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE

- 7.1 Mettre en œuvre des stratégies visant à identifier et à éliminer les obstacles discriminatoires qui limitent la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices et de la communauté, de sorte que la diversité des groupes et de la communauté dans son ensemble soit mieux représentée au sein du Conseil et que tous puissent avoir un meilleur accès aux initiatives du Conseil.
- 7.2 Assurer l'efficacité des mécanismes établis permettant aux élèves et aux membres du personnel de signaler en toute sécurité les incidents de discrimination et de harcèlement, et au Conseil d'intervenir rapidement.
- 7.3 Enquêter en temps opportun sur toute allégation de discrimination ou de harcèlement et prendre les mesures voulues en conformité avec les principes du Code.
- 7.4 Effectuer des sondages anonymes sur le climat scolaire auprès des élèves du Conseil, des membres du personnel et des parents, tuteurs ou tutrices d'élèves au moins une fois tous les deux ans pour assurer un climat scolaire positif et évaluer l'efficacité des politiques et directives administratives du Conseil.

Les écoles doivent :

- 7.5 Recourir et mettre en œuvre des pratiques de discipline progressive pouvant inclure les pratiques réparatrices.
- 7.6 Faire en sorte que chaque élève reçoit le soutien dont il a besoin pour adopter les comportements attendus et qu'elle ou il aspire à réussir dans milieu scolaire où règne une culture d'inclusion, de respect d'autrui et d'attentes élevées en matière d'apprentissage.

8. APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL**Énoncé de politique**

Le Conseil s'engage à fournir aux membres du personnel ainsi qu'aux membres élus la possibilité de participer à des séances de formation portant sur les sujets sous-tendant l'éducation inclusive, dont la lutte contre le racisme, la discrimination et la violence fondée sur des motifs discriminatoires.

Le Conseil s'engage aussi à fournir aux élèves et aux parents, tuteurs ou tutrices de l'information qui renforcera leurs connaissances et leur compréhension à l'égard des questions d'équité et d'éducation inclusive.

Mesures à prendre

Le Conseil doit :

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVEPage 8 sur 25

- 8.1 Appuyer la révision par les écoles des stratégies utilisées en salle de classe afin de promouvoir dans chacune des écoles la politique et les pratiques d'équité et d'éducation inclusive.
- 8.2 Donner l'occasion aux élèves, aux membres du personnel ainsi qu'aux membres élus de participer à des initiatives de formation et à des activités diverses de leadership portant sur l'équité et l'éducation inclusive.
- 8.3 Faire en sorte que les principes de l'équité et de l'éducation inclusive soient modélisés et incorporés dans les programmes d'apprentissage professionnel.

Les écoles doivent :

- 8.4 Revoir les stratégies utilisées en salle de classe et les réviser au besoin pour veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques et aux pratiques d'équité et d'éducation inclusive de chaque école.
- 8.5 Encourager et appuyer les élèves dans leurs efforts en vue de promouvoir la justice sociale, l'équité ainsi que la lutte contre le racisme et la discrimination à l'école et en classe.
- 8.6 Promouvoir la collaboration entre les membres du personnel pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques efficaces et exemplaires d'équité et d'éducation inclusive.

9. RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE**Énoncé de politique**

Le Conseil s'engage à afficher la présente politique sur son site Web et à communiquer tout progrès accompli en matière d'équité et d'éducation inclusive à la communauté. Le Conseil tiendra compte de la présente politique dans l'élaboration de ses plans d'amélioration pluriannuels et dans la révision périodique de ses politiques. Le Conseil s'engage à faire l'inventaire des mesures prises pour mettre en œuvre la présente politique et à noter les progrès accomplis et leur incidence sur la réduction des écarts en matière de rendement des élèves.

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE**Mesures à prendre**

Le Conseil doit :

- 9.1 Intégrer les principes d'équité et d'éducation inclusive dans l'ensemble des politiques, des programmes, des lignes directrices et des pratiques.
- 9.2 Afficher la politique d'équité et d'éducation inclusive sur son site Web et fournir des renseignements sur les politiques, procédures et pratiques d'équité et d'éducation inclusive aux élèves, aux parents, tuteurs ou tutrices, aux membres du personnel, aux conseils d'école et aux bénévoles et appuyer les parents, tuteurs ou tutrices qui ne comprennent pas le français.
- 9.3 Mettre en place des processus comprenant des indicateurs de succès afin de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité de ses politiques, programmes et procédures.
- 9.4 S'assurer que dans son rapport annuel, la direction de l'éducation du Conseil informe le Ministère des progrès accomplis en matière de mise en œuvre de sa politique d'équité et d'éducation inclusive et lui indique si les principes d'équité et d'éducation inclusive ont été intégrés aux politiques et pratiques existantes du Conseil lors de leur révision périodique tout en décrivant les mesures prises et leur incidence sur la réduction des écarts en matière de rendement des élèves.

Les écoles doivent :

- 9.5 Rendre compte des progrès au Conseil chaque année.
- 9.6 Examiner et établir des modes d'autoévaluation visant à mesurer l'efficacité de leur plan et leurs procédures en matière d'équité et d'éducation inclusive.
- 9.7 Développer et communiquer leur plan d'amélioration et d'équité en conformité avec la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive.
- 9.8 Mettre en place des outils de réflexion et d'autoévaluation pour déterminer l'efficacité des stratégies d'équité et d'éducation inclusive de leur plan d'amélioration.

ÉQUITÉ ET ÉDUCATION INCLUSIVE**RÉFÉRENCES**

[Politique n°3,17 - Évaluation du rendement des élèves](#)

[Politique n°3,32 – Stratégie pour la sécurité dans les écoles](#)

[Politique n°3,33 - Le rassemblement au début ou à la fin du jour de classe](#)

ANNEXES

Annexe A - *Directive administrative sur les accommodements pour diverses religions.*

Annexe A1 – *Lignes directrices sur l’accommodement relatif au Kirpan.*

Annexe A2 - *Organigramme : Demande d’accommodement pour diverses religions.*

Annexe A3 – *Lettre pour une demande d’accommodement sur la base de croyance.*

Annexe B - *Exemption de l’enseignement relatif au développement de la personne et à la santé sexuelle 1^{re} à 8^e année.*

Annexe B1 – *Sommaire des apprentissages du domaine Vie Saine : développement de la personne et éducation sexuelle.*

Annexe B2 – *Formulaire de demande d’exemption de l’enseignement relatif au développement de la personne et à la santé sexuelle.*

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES SUR LES ACCOMMODEMENTS POUR DIVERSES RELIGIONS

Le Conseil reconnaît le droit de chaque personne d'accepter ou de refuser toute croyance ou pratique religieuse sans faire l'objet de discrimination ou de harcèlement, ainsi que le devoir correspondant qui lui incombe de fournir aux élèves et aux membres du personnel des accommodements qui ne lui imposent pas un préjudice injustifié, afin que ces derniers soient en mesure de respecter leurs observances religieuses.

Le Conseil respecte la dignité de toute personne et considère chacune comme égale. Il reconnaît, valorise et respecte les nombreuses coutumes, traditions et croyances auxquelles adhère sa communauté.

Les présentes directives tendent à fournir un milieu d'apprentissage et de travail qui valorise et favorise la diversité au sein de sa communauté et à faire en sorte que l'ensemble des membres du personnel, des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices et autres membres de la communauté scolaire connaissent leurs droits et leurs responsabilités en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario*¹ (*le Code*) en ce qui a trait aux accommodements pour diverses croyances (p. ex. religion). Les directives établissent également la procédure gouvernant les accommodements pour observances religieuses.

I. LE CONTEXTE DES LOIS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Tous les conseils scolaires sont assujettis à un cadre législatif et politique qui protège et défend les droits de la personne. Le Conseil a adopté un certain nombre de politiques afin d'appliquer les lois fédérales et provinciales pertinentes et de s'assurer que les libertés qu'elles garantissent sont respectées au sein de sa communauté scolaire.

Entre autres, la *Charte canadienne des droits et libertés* protège la liberté de religion, le *Code* protège les individus contre le harcèlement ou les comportements discriminatoires fondés sur plusieurs motifs dont la croyance (p. ex. religion) et la *Loi sur l'éducation* et les règlements et politiques afférentes régissent l'équité et l'éducation inclusive dans les écoles.

II. LIGNES DIRECTRICES SUR LES ACCOMMODEMENTS

Ce qui suit établit la procédure gouvernant les demandes d'accommodements pour observances religieuses.

i. Accommodements fondés sur une demande

Il incombe à la personne qui désire un accommodement de le demander. Bien qu'il incombe au Conseil et aux membres du personnel de veiller à ce que la communauté scolaire fasse preuve d'équité et de respect envers les diverses croyances et pratiques religieuses, il ne revient pas aux administratrices et administrateurs scolaires de s'assurer que les élèves et les membres de son personnel s'acquittent de leurs obligations religieuses ou de les contraindre à le faire.

¹ L.R.O. 1990, c. H.19 [le Code].

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES SUR LES ACCOMMODEMENTS POUR DIVERSES RELIGIONS

Cela dit, lorsque les croyances et les pratiques religieuses soulèvent certaines préoccupations au sein de la communauté scolaire, il est nécessaire que l'école, l'élève, sa famille et le groupe religieux en cause collaborent en vue de prendre en considération ces préoccupations et au besoin, de prévoir des accommodements adéquats.

Élèves

Les élèves doivent présenter à la direction de l'école dans un délai raisonnable, un avis écrit de leurs parents, tuteurs ou tutrices indiquant qu'ils ont besoin d'accommodements en raison de leurs observances religieuses, ce qui inclut les absences pendant les fêtes religieuses. Cet avis doit être fourni préférablement au début de l'année scolaire, ou sinon, dès que possible, afin que la planification de l'horaire des évaluations principales puisse être établie, dans la mesure du possible, en tenant compte des observances religieuses.

Le guide des élèves et les bulletins aux parents, tuteurs ou tutrices devraient inclure des renseignements sur la procédure gouvernant les demandes d'accommodement. Ces renseignements devraient être faciles à comprendre par les membres du personnel, les élèves et les parents, tuteurs ou tutrices.

Membres du personnel

Le membre du personnel qui veut se prévaloir d'accommodements doit présenter à sa personne superviseure un avis écrit au début de l'année scolaire, ou sinon, dès que possible.

Toute demande d'accommodement sera mûrement étudiée sans représailles. La décision sera prise au regard du critère du « préjudice injustifié », conformément au Code et des politiques du Conseil.

Demandes non résolues

Il se peut qu'une personne ayant présenté une demande d'accommodement s'estime lésée par la décision rendue. Dans un tel cas, le Conseil doit prendre en temps opportun des mesures raisonnables pour réévaluer la situation.

Lorsque la demande d'accommodement vise à obtenir l'autorisation de s'absenter en raison de fêtes religieuses et que la personne s'estimant lésée est un membre du personnel, la situation doit être confiée à la surintendance de l'éducation ou à la direction du secteur et service. Par la suite, si la situation ne se règle pas, elle doit être confiée à la direction des ressources humaines. Lorsque la personne est une ou un élève, la situation doit être confiée à la surintendance de l'éducation.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES SUR LES ACCOMMODEMENTS POUR DIVERSES RELIGIONS

ii. Cas particuliers pouvant faire l'objet de demandes d'accommodement

Il y a des cas particuliers qui sont plus susceptibles de porter atteinte aux pratiques ou préceptes religieux, auquel cas, le Code impose au Conseil l'obligation de tenir compte des besoins de la personne concernée, en se fondant sur les besoins du groupe dont elle fait partie. En voici une liste non exhaustive :

- i. Activité marquant le début ou la fin du jour de classe
- ii. Absence pour des fêtes religieuses
- iii. Prière
- iv. Alimentation
- v. Jeûne
- vi. Tenue vestimentaire
- vii. Protection de la pudeur pendant les classes d'éducation physique
- viii. Participation aux activités et aux programmes d'études de tous les jours.

iii. Activité marquant le début ou la fin du jour de classe

Conformément à la [NPP n° 108 \(Activité du début ou à la fin du jour de classe dans les écoles publiques élémentaires et secondaires\)](#) du ministère de l'Éducation, lorsqu'un élève, ses parents, tuteurs ou tutrices s'objectent, en tout ou en partie, à l'activité marquant le début ou la fin du jour de classe en raison de leurs croyances religieuses, l'élève doit être exempté de cette activité et avoir le choix de ne pas y participer en demeurant en classe ou à un endroit fixé d'un commun accord pendant la durée de l'activité.

La NPP n° 108 prévoit ce qui suit :

- Toutes les écoles publiques élémentaires et secondaires de l'Ontario doivent débiter ou terminer chaque jour de classe par l'exécution de l'hymne national. L'exécution du *God Save the Queen* peut être comprise dans cette activité.
- Il est laissé à la discrétion des conseils publics d'ajouter d'autres exercices, en plus de l'exécution de « *Ô Canada* », à l'activité du début ou de la fin du jour de classe.
- Les conseils publics qui décident que leurs écoles, en plus de se conformer au premier point susmentionné, ajouteront d'autres exercices à l'activité du début ou de la fin du jour de classe doivent choisir l'un ou l'autre, ou bien les deux exercices suivants :
 - une ou plusieurs lectures qui véhiculent des valeurs sociales, morales ou spirituelles et qui sont représentatives de notre société multiculturelle; ces lectures peuvent être tirées de textes sacrés, y compris de prières, et de textes profanes; une période de silence.
- Les parents, tuteurs ou tutrices qui s'opposent à cette activité, en tout ou en partie, peuvent demander à la directrice ou au directeur de l'école que leurs enfants en soient exemptés. Les élèves qui ont l'âge adulte peuvent également se prévaloir de ce droit.
- Ces exigences doivent être interprétées en conformité avec le Code, et le Conseil doit étudier les autres demandes d'accommodement qui pourraient lui être soumises.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES SUR LES ACCOMMODEMENTS POUR DIVERSES RELIGIONS

iv. Absences pour des fêtes religieuses

Le Conseil valorise la diversité des confessions religieuses dans ses écoles. L'alinéa 21(2) (g) de la *Loi sur l'éducation* prévoit qu'une personne est dispensée de fréquenter l'école « un jour considéré comme fête religieuse par l'Église ou la confession religieuse à laquelle elle appartient ».

Par conséquent, tous les membres du personnel et les élèves qui observent des fêtes religieuses peuvent être exemptés de se présenter à l'école, sous réserve qu'ils se conforment à la procédure gouvernant les accommodements pour observances religieuses.

Le Conseil invite les membres des divers groupes religieux à indiquer les dates de leurs fêtes religieuses au début de l'année scolaire. De cette façon, le Conseil pourra, dans la mesure du possible, en tenir compte dans le cadre de la planification des évaluations, des conférences et des ateliers pédagogiques ainsi que des activités scolaires et parascolaires.

Exemples de fêtes religieuses importantes	
<i>NB : Cette liste est non exhaustive</i>	
<i>Bahaïsme</i>	Ridvan
<i>Bouddhisme</i>	Nouvel An lunaire/chinois
<i>Christianisme occidental</i>	Vendredi saint
<i>Christianisme oriental</i>	Noël Vendredi saint
<i>Hindouisme</i>	Diwali
<i>Judaïsme</i>	Rosh Hashanah (2 jours) Yom Kippour Pâque (1 ^{er} jour)
<i>Islam</i>	Eid-ul-Fitr Eid-ul-Adha
<i>Sikhisme</i>	Baisakhi

v. Prière

Le Conseil est conscient de l'importance de la prière dans la pratique religieuse. Il fera donc des efforts raisonnables pour permettre aux membres du personnel et aux élèves qui le demandent de faire leurs prières quotidiennes en mettant à leur disposition un endroit convenable à cette fin. Lorsqu'il est question d'une ou d'un élève, la présence d'un adulte doit être requise strictement à des fins de surveillance.

vi. Alimentation

Le Conseil est conscient des différentes restrictions alimentaires que respectent divers groupes religieux. Au besoin, il le manifeste notamment en se préoccupant des menus offerts par les fournisseurs de services d'alimentation, des collations dans les écoles élémentaires ainsi que des aliments offerts à l'école pendant des activités parascolaires ou parrainées par

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES SUR LES ACCOMMODEMENTS POUR DIVERSES RELIGIONS

l'école, particulièrement lorsqu'il est question d'activités en plein air ou de sorties éducatives qui ont lieu pendant l'heure d'un repas.

Pour planifier leurs menus, les programmes de déjeuner et de dîner offerts dans les écoles élémentaires et secondaires doivent, au besoin, tenir compte de ces restrictions alimentaires.

vii. Jeûne

Le Conseil est conscient des périodes de jeûne qu'imposent certaines religions. Les écoles doivent donc s'efforcer de donner accès aux personnes qui observent un jeûne religieux des lieux appropriés avec supervision, autres que la cafétéria et les salles à manger.

Le Conseil est aussi conscient que les élèves qui jeûnent pourraient avoir besoin d'être exemptés de certaines classes d'éducation physique; auquel cas, les écoles doivent faire des efforts raisonnables pour accommoder les besoins de l'élève.

viii. Tenue vestimentaire

Le code vestimentaire est l'ensemble des règles de tenue vestimentaire définies par une école, et il peut prévoir le port d'un uniforme.

Le Conseil est conscient que certains groupes religieux imposent le port de vêtements particuliers qui peuvent ne pas être conformes au code vestimentaire d'une école. Les écoles du Conseil doivent donc accorder des accommodements raisonnables aux élèves en ce qui concerne les vêtements portés pour des motifs religieux. Les vêtements en question ne sont pas des vêtements traditionnels, lesquels sont portés pour raisons culturelles.

Dans les écoles où le code vestimentaire prévoit un uniforme, l'administration peut demander que les vêtements portés pour des raisons religieuses soient de la même couleur que l'uniforme (p. ex., les foulards des jeunes filles). Toutefois, pour des raisons religieuses, il se pourrait que la couleur ne puisse être modifiée.

Il faut accorder une attention particulière aux accommodements nécessaires pour que les élèves puissent participer aux classes d'éducation physique et aux sports organisés à l'école.

À l'annexe A1, les présentes directives administratives prévoient des règles de procédure distinctes pour ce qui est des demandes d'accommodement visant le port du kirpan.

Le Conseil tient à favoriser un climat de compréhension culturelle afin de prévenir les incidents de harcèlement que pourrait inciter le port de vêtements pour des motifs religieux.

Les écoles doivent être conscientes que ce type de harcèlement est l'une des formes les plus courantes de harcèlement et d'intimidation. Le Conseil et ses écoles ne doivent tolérer aucune taquinerie et aucun geste inapproprié à l'endroit d'une personne qui porte des vêtements pour des motifs religieux et devront prendre les mesures qui s'imposent, conformément au continuum des mesures de discipline progressive, à l'égard de ceux ou celles qui contreviendront à cette règle.

ix. Protection de la pudeur pendant les classes d'éducation physique

Le Conseil est conscient que certains groupes religieux protègent strictement la pudeur de leurs membres pour des motifs religieux. Cette pratique peut poser un problème dans le

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES SUR LES ACCOMMODEMENTS POUR DIVERSES RELIGIONS

cadre des activités d'éducation physique. Par conséquent, dans la mesure du possible, l'école devra prendre les mesures qui s'imposent pour satisfaire aux besoins de l'élève.

Si une famille craignait que le curriculum en matière d'éducation physique porte atteinte à ses croyances et à ses pratiques religieuses, l'école devrait en discuter avec elle et lui offrir des accommodements raisonnables qui tiennent compte des exigences du ministère de l'Éducation quant au programme d'éducation physique. Également, l'école devra expliquer les exigences du programme de sorte que la famille soit en mesure de faire un choix éclairé quant aux solutions de rechange qui lui sont offertes.

x. Participation aux activités et aux programmes d'études de tous les jours

Le Conseil doit faire son possible pour accorder des accommodements raisonnables aux élèves lorsqu'une classe ou un programme d'étude est manifestement incompatible avec les exigences ou les préceptes d'un groupe religieux. Lorsqu'un accommodement est demandé relativement à un programme d'étude, l'école devra avoir des discussions éclairées avec les parents, tuteurs ou tutrices des élèves pour être en mesure d'apprécier la nature et la portée de cette incompatibilité.

Pendant les discussions, l'école devra indiquer clairement que son rôle est de protéger les élèves et les membres du personnel contre le harcèlement et la discrimination fondés sur leurs pratiques religieuses. Lorsque ces pratiques sont incompatibles avec les activités habituelles ou le programme d'étude, l'école doit prévoir des accommodements, dans la mesure où les croyances religieuses ne sont pas incompatibles avec les politiques adoptées par le Conseil et le ministère de l'Éducation.

Là où le curriculum où les activités en salle de classe visent l'inclusion, peu importe sous quel motif protégé par le code, aucun accommodement ne sera accordé.

xi. Participation aux activités et aux programmes-cadres d'éducation physique et santé de 1^{er} à 8^e année

Le ministère de l'Éducation a mis sur pied un programme-cadre pour l'enseignement d'éducation physique et santé, de la 1^{re} à la 8^e année – [Éducation physique et santé \(2019\)](#). Les conseils scolaires sont responsables de la mise en œuvre de celui-ci et de l'élaboration de méthodes d'enseignement qui permettent aux élèves de réussir.

Si une exemption est demandée relativement au contenu d'apprentissage du sujet *Développement de la personne et santé sexuelle* du domaine d'étude D prévu dans le *curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé (2019)*, les parents, tuteurs ou tutrices doivent se référer à l'annexe B.

xii. Limites aux accommodements pour des raisons religieuses

Bien que le Conseil s'engage à respecter la liberté de religion et le droit de toute personne de manifester ses croyances et d'observer les préceptes de sa religion, la liberté de religion n'est pas absolue. Conformément au Code, le Conseil ne sera pas en mesure d'accommoder les pratiques religieuses qui pourraient mettre en péril la sécurité, la santé ainsi que les droits et libertés d'autrui, ni celles qui s'avèrent incompatibles avec d'autres politiques du Conseil.

LIGNES DIRECTRICES SUR L'ACCOMMODEMENT RELATIF AU KIRPAN

Le kirpan est une dague rituelle que doivent porter tous les Sikhs Khalsa (c'est-à-dire baptisés). Le Conseil est disposé à accorder des accommodements aux Sikhs Khalsa qui portent le kirpan, selon les modalités suivantes :

- Au début de l'année scolaire ou au moment de l'inscription, l'élève et ses parents, tuteurs ou tutrices doivent signaler à l'administration de l'école que l'élève est un Sikh Khalsa et qu'il porte les cinq objets rituels, dont un kirpan.
- La direction d'école, en consultation avec l'élève et ses parents, tuteurs ou tutrices, doit déterminer les accommodements nécessaires pour que l'élève puisse porter le kirpan tout en assurant la sécurité au sein de l'école. Par exemple, le droit de porter le kirpan peut être assujéti aux conditions suivantes :
 - Le kirpan doit mesurer six pouces ou moins.
 - Le kirpan doit être maintenu bien en place dans une gaine munie d'un rabat piqué, pour qu'il ne soit pas facile de l'en extraire.
 - Le kirpan ne doit pas être visible, mais être porté sous les vêtements.
 - La direction d'école doit recevoir un avis écrit de l'élève et de ses parents, tuteurs ou tutrices et, dans la mesure du possible, du gurdwara (lieu du culte), pour confirmer que l'élève qui demande l'accommodement est effectivement un Sikh Khalsa.
 - Les élèves de moins de 18 ans doivent être accompagnés de leurs parents, tuteurs ou tutrices lors des discussions sur les règles applicables au port du kirpan.

Organigramme : Demande d'accommodement pour diverses religions

Il est important de noter que l'entente en matière d'accommodement devrait être examinée annuellement, notamment en fonction de changements qui pourraient survenir en fonction du curriculum et/ou des attentes en fonction des niveaux scolaires.

L'école rencontre les parents/tuteurs, ainsi que l'élève afin de discuter de la demande. La discussion vise : à cerner les exemptions au *curriculum de l'Ontario* recherchées, les méthodes d'évaluation alternatives, le nombre de minutes d'instruction que l'élève compte manquer et toute question de supervision, y compris le rôle du parent (lorsqu'applicable). Inclure la surintendance responsable de l'école dans le processus décisionnel.

Là où le curriculum ou les activités en salle de classe visent l'inclusion, peu importe sous quels motifs protégés par le *Code*, aucun accommodement ne sera accordé.

La demande d'accommodement pour des motifs de croyance n'est pas résolue. Une croyance religieuse devrait faire l'objet d'un accommodement, sauf si la demande a pour effet d'imposer un préjudice injustifié ou si elle viole les directives du Conseil. Si à l'issue d'une première rencontre, l'école n'est pas en mesure d'acquiescer pleinement à la demande, la direction d'école devrait clarifier les éléments de la demande qui nécessitent encore de la clarification. La direction d'école devrait aussi indiquer que des informations additionnelles sont nécessaires avant qu'une décision puisse être prise.

La direction d'école devrait discuter et réviser la demande d'accommodement avec la surintendance de l'éducation; la surintendance prend une décision finale basée sur : la nature de la demande, la portée de la demande et l'impact de la demande d'accommodement sur la capacité de l'élève de satisfaire aux exigences du curriculum.

Le Conseil acquiesce à la demande, conformément à ses directives, et la documente sous le format d'entente d'accommodement. L'entente d'accommodement est signée par les parents/tuteurs de l'élève et est annexée au DSO de l'élève. Les parents sont au courant du fait que l'entente fait partie du DSO.

Le Conseil refuse la demande. La surintendance informe les parents du refus et les invite à la contacter pour de plus amples renseignements. Les motifs qui font état du rejet de la demande d'accommodement sont versés au DSO de l'élève.

Le Conseil informe aussi les parents de leur droit de faire appel à l'interne de la décision (en y énonçant le processus) ou à l'externe par l'entremise d'une plainte remise au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

Il est possible que les demandes d'accommodement aient une incidence sur le parcours scolaire de l'élève; les parents de l'élève doivent en être avertis lorsqu'un retrait important ou complet est demandé.

Si la demande d'accommodement vise le retrait complet d'un cours, le bulletin de l'élève se voit assorti de la phrase suivante là où c'est pertinent : « aucune note n'a été accordée en raison d'une demande d'accommodement formulée par un parent/tuteur ». L'élève devrait s'inscrire à un autre cours afin de ne pas accuser de retard pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

L'inclusion se rapporte à tout aspect du programme-cadre portant sur les droits de la personne en matière de discrimination ou de harcèlement fondés sur des motifs illicites prévus par le *Code des droits de la personne de l'Ontario*.

LETTRE POUR UNE DEMANDE D'ACCOMMODEMENT SUR LA BASE DE CROYANCE

Objet : Accommodements relatifs aux croyances religieuses

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

Nous vous remercions de nous avoir avisés de votre intention de demander un accommodement relatif au curriculum de l'Ontario ou à une activité sur la base de la croyance, au nom de votre enfant. Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à promouvoir un environnement scolaire inclusif, libre de toute forme de discrimination où l'ensemble des membres de sa communauté scolaire se sentent respectés, appuyés et valorisés tout en étant traités avec dignité, respect et équité. La *Politique sur l'Équité et l'éducation inclusive* régit le processus applicable et se retrouve en ligne: www.csviamonde.ca.

Afin de mieux saisir la nature et la portée de la requête basée sur la croyance formulée au nom de votre enfant, nous vous demandons de déterminer précisément l'accommodement recherché. Le Conseil accommode actuellement des demandes qui visent les activités prévues dans la *Politique sur l'Équité et l'éducation inclusive*. Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la *Politique sur l'équité et l'éducation inclusive* exigent que les demandes d'accommodements soient traitées de manière individuelle.

Dans l'éventualité où votre demande d'accommodement vise le curriculum de l'Ontario, nous vous demandons d'indiquer précisément les parties du curriculum, du programme-cadre ou de la matière qui sont visées. Le curriculum pour tous les niveaux scolaires est disponible en ligne au lien web suivant : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/>.

Nous vous demandons de signaler toute préoccupation dans la section ci-dessous :

Matière ou cours :

Année académique :

Attentes ou contenu d'apprentissage :

Inquiétudes relatives au curriculum (soyez précis) :

Il est probable que des discussions spontanées aient lieu en salle de classe sur une panoplie de sujets. Les membres du personnel enseignant ont recours à leur jugement professionnel lorsqu'ils préconisent une approche ouverte et favorable à la discussion, conformément aux valeurs du Conseil. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce qu'ils puissent être à l'affût de tous les sujets qui pourraient survenir lors de ces discussions en salle de classe. Le Conseil valorise une expérience éducative qui donne préséance aux droits de la personne et c'est dans ce sens que nous continuons de valoriser votre présence et la présence de votre enfant dans notre école.

Veillez accepter, chers parents, tuteurs ou tutrices, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La direction d'école,

(Signature de la direction d'école)

À noter que cette lettre est disponible en version Word au cyber@dmin, sous éducation, boîte Bien-être des élèves et du personnel, lien Équité et éducation inclusive.

EXEMPTION DE L'ENSEIGNEMENT RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE ET À LA SANTÉ SEXUELLE, 1^{re} À LA 8^e ANNÉE

1. ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que le programme-cadre Éducation physique et santé permet à l'élève d'adopter des pratiques saines et actives qui lui serviront la vie durant.

Le Conseil reconnaît que le programme-cadre ne remplace pas le rôle des parents dans l'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants au sujet du développement de la personne et la santé sexuelle.

Le but de cette annexe est d'informer les parents, tuteurs ou tutrices qu'ils peuvent choisir de faire exempter leur enfant de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet *Développement de la personne et santé sexuelle* prévu dans le Curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé (2019) et de fournir un processus pour l'exemption.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

- 2.1. L'exemption se limite à l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet *Développement de la personne et santé sexuelle* du domaine d'étude D : Vie saine, et non à une sélection de contenus d'apprentissage ou de groupes de contenus d'apprentissage du curriculum Éducation physique et santé.
- 2.2. Aucune exemption ne sera accordée pour l'enseignement relatif à tous les autres contenus d'apprentissage du curriculum Éducation physique et santé.
- 2.3. Une demande d'exemption individuelle pour chaque enfant doit être soumise annuellement par le parent, tuteur ou tutrice préférablement avant le 30 septembre de l'année en cours ou au plus tard cinq jours scolaires avant le début de la période d'enseignement des contenus d'apprentissage du sujet *Développement de la personne et santé sexuelle* du domaine d'étude D : Vie saine.
- 2.4. Une demande d'exemption faite verbalement, par téléphone ou par courriel et une demande ne portant pas la signature du parent ne seront pas acceptées.
- 2.5. Une période d'enseignement relatif au sujet *Développement de la personne et santé sexuelle* du domaine D : Vie saine peut être reportée à une date ultérieure de l'année scolaire dans le cas d'un événement imprévu.
- 2.6. Les références au développement de la personne et à la santé sexuelle faites par un membre du personnel enseignant, un employé du Conseil ou un élève en dehors de l'enseignement intentionnel consacré au contenu relatif au sujet *Développement de la personne et santé sexuelle* du domaine D : Vie saine ne fait pas objet de la présente procédure d'exemption.

- 2.7. Un élève ne sera pas pénalisé sur le plan scolaire à cause de l'exemption.
- 2.8. Il n'y aura pas d'évaluation ni de communication du rendement d'un élève exempté du sujet Développement de la personne et santé sexuelle. Sa note reliée à Vie saine sera basée sur les autres contenus d'apprentissage du domaine D dont Alimentation saine, Sécurité personnelle et prévention des blessures, Consommation de substances, Dépendance et comportements associés et Littérature en santé mentale.

3. DÉFINITIONS

- 3.1. **Période d'enseignement** : fait référence à la période, comprenant les dates de début et de fin, pendant lesquelles sont donnés les cours en éducation physique et santé portant sur le Développement de la personne et santé sexuelle. Cette période peut s'étendre sur plusieurs jours ou plusieurs semaines, en fonction des calendriers des écoles et des plans de cours du personnel enseignant.
- 3.2. **Événement imprévu** : renvoie à un événement qui empêche l'école de donner des cours pendant la période d'enseignement.

4. RESPONSABILITÉS

4.1. Conseil

- 4.1.1. veille à la mise en œuvre des présentes directives administratives et à ce que les écoles communiquent annuellement aux parents les modalités des présentes directives administratives.

4.2. Direction d'école

- 4.2.1. informe annuellement en début d'année scolaire que les parents peuvent choisir de faire exempter leur(s) enfant(s) de l'enseignement relatif au sujet du Développement de la personne et santé sexuelle du domaine D : Vie saine, et ce, en suivant les modalités établies dans les présentes directives administratives.
- 4.2.2. remet aux parents, tuteurs ou tutrices annuellement en début d'année scolaire une copie de la présente annexe qui comprend le sommaire des apprentissages du domaine Vie saine : développement de la personne et éducation sexuelle (Annexe B-1) et le formulaire d'exemption.
- 4.2.3. assure que les parents, tuteurs ou tutrices reçoivent un accusé de réception à leur demande d'exemption de leur(s) enfant(s) aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle par années d'études du domaine D : Vie saine.
- 4.2.4. accepte ou rejette la demande d'exemption qui ne correspond pas aux paramètres énoncés dans la présente annexe.
- 4.2.5. verse la demande d'exemption présentée par le parent ainsi qu'une copie de l'accusé de réception au dossier scolaire de l'élève.

4.2.6. veille à fournir une supervision adéquate aux élèves de l'élémentaire, dont les parents, tuteurs ou tutrices préfèrent les retirer officiellement du domaine « Vie saine » du programme d'éducation physique et santé.

4.3. **Personnel enseignant**

4.3.1. sert de modèle aux élèves.

4.3.2. utilise des stratégies d'enseignement appropriées et efficaces pour aider les élèves à satisfaire aux attentes et aux contenus d'apprentissage du programme-cadre d'éducation physique et santé.

4.3.3. informe les parents, tuteurs ou tutrices par écrit au moins 24 jours scolaires avant la période d'enseignement que des contenus d'apprentissage relatif au sujet Développement de la personne et santé sexuelle du domaine D : Vie saine seront enseignés en salle de classe.

4.3.4. informe les parents, tuteurs ou tutrices dès que possible lorsque la période d'enseignement relié au sujet Développement de la personne et santé sexuelle du domaine D : Vie saine doit être reportée à une autre date en raison d'un événement imprévu.

4.3.5. met à la disposition des parents, tuteurs ou tutrices qui en font la demande, les documents utilisés pour l'enseignement sexuel.

4.4. **Parent, tuteur ou tutrice**

4.4.1. sert de modèle à son enfant.

4.4.2. doit se familiariser avec le programme-cadre d'éducation physique et santé afin de mieux comprendre ce qui est enseigné chaque année d'études et ce que son enfant apprendra au courant de l'année scolaire.

4.4.3. doit discuter avec son enfant de ce qu'il a appris dans le cadre du cours.

4.4.4. doit diriger toutes questions relatives au domaine Vie saine à l'enseignant du cours.

4.4.5. doit annuellement faire une demande s'il désire que son enfant soit exempté de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle du domaine d'étude D : Vie saine dans le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé (2019) en remplissant le formulaire (Annexe B-2) et en le faisant parvenir à l'école préférablement avant le 30 septembre de l'année en cours ou au plus tard cinq jours avant le début de la période d'enseignement.

5. **RÉFÉRENCES**

5.1. [Programme-cadre d'Éducation physique et santé, MÉO, 2019.](#)

5.2. [NPP 162, Exemption de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage au sujet du Développement de la personne et santé sexuelle prévu dans le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé, 2019.](#)

**SOMMAIRE DES APPRENTISSAGES DU DOMAINE VIE SAINÉ :
DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE ET ÉDUCATION SEXUELLE**

Année d'études	D1. Attitude et comportement	D2. Choix sains	D3. Rapprochements entre santé et bien-être
1^{re}	D1.3 Parties du corps D1.4 Sens et fonctions	D2.5 Hygiène personnelle	
2^e	D1.4 Stades de développement D1.5 Appréciation du corps	D2.4 Hygiène dentaire	
3^e	D1.4 Relations saines, intimidation, consentement D1.5 Développement physique et socio émotionnel		D3.3 Différences visibles et invisibles, respect
4^e	D1.5 Puberté – changements physiques; impacts émotionnels et sociaux	D2.4 Puberté – hygiène personnelle	
5^e	D1.3 Appareil reproducteur D1.4 Cycle menstruel et spermatogenèse	D2.4 Concept de soi, orientation sexuelle D2.5 Stress émotionnel, interpersonnel – puberté	
6^e	D1.3 Médias à contenu sexuellement explicite	D2.5 Changements physiques à la puberté, relations saines D2.6 Choix judicieux, consentement	D3.3 Stéréotypes et idées préconçues
7^e	D1.3 Report du début de l'activité sexuelle D1.4 Infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) D1.5 Prévention – ITSS et grossesse	D2.4 Santé sexuelle et prise de décision	D3.3 Puberté, relations
8^e	D1.4 Décision concernant l'activité sexuelle – ressources D1.5 Identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle, concept de soi	D2.3 Prise de décisions – considérations et habiletés	D3.3 Relations et intimité

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXEMPTION
de l'enseignement relatif au développement de la personne et à la santé sexuelle

Domaine D : Vie saine

Après examen de l'annexe B et de la liste (Annexe B-1) des contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle – Domaine D : Vie saine du curriculum d'Éducation physique et santé, 1^{re} à la 8^e année, 2019, je souhaite que mon enfant (*nom*) en (*année d'études*) soit exempté de l'enseignement relatif à ces contenus d'apprentissage, sans aucune pénalité scolaire.

Je comprends que :

- Je dois remettre annuellement à l'école avant la fin septembre ou au moins cinq jours scolaires avant la période d'enseignement le formulaire de demande d'exemption pour chaque enfant que je souhaite faire exempter de l'enseignement relatif à ce sujet étant donné que les contenus d'apprentissage sont différents d'une année à l'autre.
- Les références ayant trait à la santé sexuelle faites par le personnel enseignant, le personnel du Conseil ou les élèves en dehors du cadre de l'enseignement relatif au sujet du Développement de la personne et santé sexuelle ne sont pas visées par l'exemption.
- Mon enfant continuera de recevoir l'enseignement relatif à tous les autres contenus d'apprentissage du programme-cadre d'éducation physique et santé du palier élémentaire.
- La période d'enseignement relatif au sujet Développement de la personne et santé sexuelle peut être reportée à une date ultérieure dans le cas d'un événement imprévu et que j'en serai informé dès que possible.

Pendant la période d'exemption, je souhaite que mon enfant (*indiquer un seul choix*) :

- demeure dans la salle de classe sans prendre part aux activités d'enseignement. Je comprends que c'est l'enseignante ou l'enseignant qui décide des activités de mon enfant pendant la période d'exemption, celles-ci étant sans lien au sujet Développement de la personne et santé sexuelle. Je comprends aussi que mon enfant ne doit pas déranger l'enseignement qui se fait pour les autres élèves.
- demeure à l'école avec supervision mais pas dans la salle de classe. Je comprends que c'est l'enseignante ou l'enseignant ou la direction d'école qui décide des activités de mon enfant pendant la période d'exemption.
- soit confié à mes soins ou aux soins de mon représentant autorisé pendant la période d'exemption. Je comprends que je dois venir chercher mon enfant à l'heure et le retourner à l'école à la fin de la période d'exemption. Dans le cas où je ne me présente pas à l'école, je comprends que c'est l'enseignante ou l'enseignant ou la direction d'école qui décide des activités de mon enfant.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXEMPTION
de l'enseignement relatif au développement de la personne et à la santé sexuelle

Nom de l'enfant :	Année d'études :
Nom du parent, tuteur ou tutrice :	
Signature du parent, tuteur ou tutrice :	Date :

Prière de retourner le présent formulaire dûment signé au plus tard le 30 septembre de l'année en cours ou au moins cinq jours avant la période d'enseignement.

Accusé de réception

Nom de l'enfant :	Année d'études :
Nom du parent, tuteur ou tutrice :	
Votre demande d'exemption est :	
acceptée	
refusée car elle ne répond pas aux principes directeurs des directives administratives (cote)	
Spécifier :	
Signature de la direction d'école :	Date :

Conformément à l'article 29 (2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels fournis par l'entremise de ce formulaire ont pour but de permettre aux parents, tuteurs ou tutrices d'informer le Conseil qu'ils souhaitent que leur enfant soit exempté de l'enseignement relatif au Développement de la personne et de la santé sexuelle. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la direction d'école.

À noter que ce formulaire est disponible en version Word au cyber@dmin, sous éducation, boîte Bien-être des élèves et du personnel, lien Équité et éducation inclusive.